



# SARRY

POS approuvé le : 28 juin 1988

Mis à jour	Modifié	Révisé
	30/09/2003	
10/03/2005		
		26/02/2008

Vu : pour être annexé à la délibération du conseil municipal de Sarry en date du 26 février 2008 approuvant le projet de révision du P.L.U.



Le Maire,

Le 30/05/08

Michel Lallement

# Plan Local d'Urbanisme

ACTE REÇU LE

03 JUIN 2008

PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.

rapport de présentation

1



---

# SOMMAIRE

---

## CHAPITRE I DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

<b>I. LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE</b> .....	1
<b><u>A. SITUATION GEOGRAPHIQUE</u></b> .....	1
<b><u>B. TERRITOIRES SUPRACOMMUNAUX</u></b> .....	1
<b>1. Territoires de vie</b> .....	4
1.1. Unité urbaine et aire urbaine élargie .....	4
1.2. Bassin de vie .....	4
<b>2. Territoires institutionnels</b> .....	4
2.1. Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.....	4
2.2. Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Châlons.....	6
<b>3. Documents supracommunaux s'imposant au PLU</b> .....	6
3.1. Schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale .....	6
3.2. Programme Local de l'Habitat .....	7
3.3. Schéma de Déplacements Urbains .....	7
3.4. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.....	7
<b>4. Documents supracommunaux à prendre en compte</b> .....	8
4.1. Contrat d'agglomération .....	8
4.2. Contrat Urbain de Cohésion Sociale .....	8
4.3. Charte pour l'environnement .....	8
4.4. Schéma départemental des carrières .....	9
4.5. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage .....	9
4.6. Plan départemental d'élimination des déchets.....	9
<b>5. Conduite du diagnostic territorial</b> .....	10
<b>II. OCCUPATION DU TERRITOIRE</b> .....	11
<b><u>A. DEMOGRAPHIE</u></b> .....	11
<b>1. Evolution démographique</b> .....	11
1.1. Dynamisme démographique .....	11
1.2. Structure de la population .....	13
1.3. Structure des ménages.....	14
<b>2. Projections d'évolution de la population</b> .....	16
<b><u>B. ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS</u></b> .....	21
<b>1. Caractéristiques du parc de logements</b> .....	21
1.1. Structure du parc de logements.....	21
1.2. Epoque d'achèvement des logements .....	21
1.3. Le parc de résidences principales.....	22
1.4. La vacance du parc de logements.....	22
1.5. Evolution du parc de logements.....	24
<b>2. Estimation des besoins en logement</b> .....	26
<b><u>C. ECONOMIE</u></b> .....	32
<b>1. Population active</b> .....	32
1.1. Taux d'activité .....	32

1.2. Actifs occupant un emploi.....	34
1.2.1. Conditions d'emploi des actifs .....	34
1.2.2. Structure socioprofessionnelles des actifs ayant un emploi .....	35
<b>2. Activité économique et emploi .....</b>	<b>35</b>
2.1. Activité économique hors agriculture .....	36
2.2. L'agriculture .....	37
<b>3. Chômage.....</b>	<b>39</b>
<b>4. Scolarisation et diplômes .....</b>	<b>41</b>
<b>III. ORGANISATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>43</b>
<b><u>A. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS .....</u></b>	<b>43</b>
<b>1. Contexte géographique .....</b>	<b>43</b>
1.1. A l'échelle régionale.....	43
1.2. A l'échelle de l'agglomération châlonnaise .....	43
<b>2. Circulation automobile .....</b>	<b>45</b>
2.1. Structure du réseau de voiries .....	45
2.1.1. Voies de transit .....	45
2.1.2. Voies de desserte.....	46
<b>3. Déplacements domicile/travail .....</b>	<b>48</b>
<b>3.1. Evolution du trafic .....</b>	<b>51</b>
<b>3.2. Accidentologie.....</b>	<b>52</b>
<b>4. Stationnement .....</b>	<b>54</b>
<b>5. Transports collectifs urbains et non urbains .....</b>	<b>55</b>
5.1. Réseau interurbain géré par la Société des Transports Départementaux de la Marne (STDM) .....	55
5.2. Réseau urbain SITAC Bus .....	56
5.2.1. Caractéristiques du réseau .....	56
5.2.2. Fonctionnement du réseau .....	56
<b>6. Circulations douces .....</b>	<b>56</b>
5.1. Déplacement des deux-roues.....	56
5.2. Déplacements piétons .....	57
<b>7. Autres modes de transports.....</b>	<b>57</b>
7.1. Réseau ferroviaire .....	57
7.1.1. Trafic voyageurs .....	57
7.1.2. Trafic marchandises .....	57
7.2. Réseau fluvial .....	58
7.2.1. Trafic marchandises .....	58
7.2.2. Trafic de plaisanciers.....	58
7.3. Aéroport international de Vatry.....	59
7.3.1. Trafic de marchandises.....	60
7.3.2. Trafic de voyageurs.....	60
<b><u>B. EQUIPEMENTS.....</u></b>	<b>60</b>
<b>1. Equipements scolaires universitaires et de formation .....</b>	<b>61</b>
1.1. Enseignement maternel et élémentaire .....	61
1.2. Enseignement secondaire, premier cycle .....	61
1.2.1. Les collèges .....	62
1.2.2. Les lycées.....	62
1.3. Enseignement supérieur .....	63
1.4. Formation professionnelle et formation continue.....	64

2. Les équipements de santé et d'action sociale .....	65
3. Les équipements de loisirs .....	65
3.1. Les équipements culturels .....	65
3.2. Les équipements sportifs et associatifs .....	65
3.2.1. Le secteur associatif.....	65
3.2.2. Les équipements sportifs.....	67
3.2.3. Les besoins en équipements.....	67
<b>IV. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>69</b>
<b>A. OCCUPATION DES SOLS ET ECOSYSTEMES.....</b>	<b>69</b>
<b>1. Espaces urbanisés .....</b>	<b>69</b>
1.1. Le village ancien.....	69
1.1.1. Localisation et physionomie.....	69
1.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	71
1.1.3. Potentiel et intérêt .....	71
1.2. Les zones pavillonnaires et les lotissements.....	71
1.2.1. Localisation et physionomie.....	71
1.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	71
1.2.3. Potentiel et intérêt .....	72
1.3. Les lotissements récents.....	72
1.3.1. Localisation et physionomie.....	72
1.3.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	72
1.3.3. Potentiel et intérêt .....	73
1.4. Terrains de sports et "friches" .....	73
1.4.1. Localisation et physionomie.....	73
1.4.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	73
1.4.3. Potentiel et intérêt .....	73
1.5. Vergers, pâtures.....	73
1.5.1. Localisation et physionomie.....	73
1.5.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	73
1.5.3. Potentiel et intérêt .....	74
<b>2. Espaces cultivés.....</b>	<b>74</b>
2.1. Cultures intensives .....	74
2.1.1. Localisation et physionomie.....	74
2.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	74
2.1.3. Potentiel et intérêt .....	74
2.2. Semi bocage de la vallée de la Marne .....	75
2.2.1. Localisation et physionomie.....	75
2.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	75
2.2.3. Potentiel et intérêt .....	75
<b>3. Ecosystèmes aquatiques .....</b>	<b>76</b>
3.1. Les milieux humides .....	76
3.1.1. Localisation et physionomie.....	76
3.1.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	76
3.2. La Marne et ses affluents.....	78
3.2.1. Localisation et physionomie.....	78
3.2.2. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	78
3.3. Potentiel et intérêt de l'écosystème aquatique .....	79
<b>4. Les espaces boisés .....</b>	<b>79</b>
4.1. Localisation et physionomie .....	79
4.1.1. Caractéristiques de la flore et de la faune.....	81
4.1.2. Potentiel et intérêt des espaces boisés .....	83
<b>5. Bilan .....</b>	<b>83</b>

<b><u>B. LES POLLUTIONS ET LA QUALITE DES MILIEUX</u></b> .....	83
<b>1. Géologie, sols et sous-sols</b> .....	83
1.1. Traits dominants.....	84
1.1.1. Formations alluviales .....	84
1.1.2. Formations crayeuses .....	84
1.2. Pédologie .....	84
1.2.1. Sols calcimorphes .....	86
1.2.2. Sols alluviaux .....	88
<b>2. Hydrologie et hydrogéologie</b> .....	88
2.1. Eaux souterraines.....	88
2.1.1. Caractéristiques de la nappe.....	88
2.2. Eaux superficielles .....	89
2.2.1. Réseau hydrographique .....	91
2.2.2. Régime d'écoulement des eaux.....	91
2.2.3. Qualité et objectifs de qualité .....	92
<b>3. Qualité de l'air</b> .....	93
3.1. Origine des pollutions et effets sur la santé et l'environnement.....	93
3.2. Surveillance de la qualité de l'air .....	94
<b>4. Gestion des déchets</b> .....	96
4.1. Collecte et traitement des ordures ménagères .....	96
4.1.1. La collecte .....	96
4.1.2. La collecte des ordures ménagères.....	96
4.1.3. La collecte en apport volontaire .....	97
4.1.4. Les collectes spécifiques .....	98
4.1.5. Organisation du service .....	99
4.2. Le traitement.....	100
4.2.1. Le centre de transfert.....	100
4.2.2. L'unité de traitement du SYVALOM .....	100
4.2.3. Le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) .....	100
4.2.4. Les centres de tri.....	100
4.2.5. La plate-forme de compostage.....	100
<b>5. Propreté urbaine</b> .....	101
<b>6. Nuisances sonores</b> .....	101
<b>7. Sites et sols pollués</b> .....	103
<b><u>C. RESSOURCES NATURELLES</u></b> .....	104
<b>1. Eaux</b> .....	104
1.1. Alimentation en eau potable .....	104
<b>2. Assainissement</b> .....	107
2.1. Assainissement pluvial .....	107
2.2. Assainissement eaux usées.....	107
2.2.1. Description générale du réseau d'assainissement.....	107
2.2.2. Historique de la station d'épuration.....	108
2.2.3. Présentation de la nouvelle station d'épuration.....	108
2.2.4. Les usines de dépollution.....	110
2.2.5. Zonage d'assainissement.....	110
<b>3. Exploitation du sol et du sous-sol</b> .....	111
3.1. Exploitation du sous-sol.....	111
3.1.1. Sols alluviaux .....	111
3.1.2. La craie .....	111
3.1.3. Les hydrocarbures.....	111
3.1.4. Périmètres d'exploitations minières.....	111

3.2. Exploitation du sol et valeur agronomique .....	111
3.2.1. Sols sur craie .....	112
3.2.2. Sols sur alluvions .....	112
<b>4. Energie</b> .....	112
4.1. La demande d'énergie .....	112
4.1.1. Le secteur résidentiel .....	113
4.1.2. Le secteur tertiaire.....	114
4.1.3. Le secteur des transports.....	114
4.1.4. L'industrie.....	114
4.2. L'offre d'énergie .....	114
4.3. Les énergies renouvelables.....	115
<b>5. Bilan</b> .....	115
<b><u>D. RISQUES</u></b> .....	116
<b>1. Naturels</b> .....	116
1.1. Climat.....	116
1.1.1. Température et pluviométrie .....	116
1.1.2. Insolation et rayonnement .....	118
1.1.3. Régime des vents .....	118
1.1.4. Typologie climatique.....	119
1.1.5. Réchauffement climatique et effet de serre.....	119
1.2. Cavités souterraines .....	120
1.3. Risque d'inondation .....	122
1.4. Risque sismique.....	123
<b>2. Risques technologiques</b> .....	123
<b>3. Le risque transport de matières dangereuses</b> .....	124
<b><u>E. PATRIMOINE</u></b> .....	126
<b>1. Archéologie</b> .....	126
<b>2. Sites classés et inscrits</b> .....	127
<b><u>F. PAYSAGE NATUREL</u></b> .....	127
<b>1. Paysage de grandes cultures</b> .....	127
1.1. Les composantes principales.....	127
1.2. Les éléments d'horizontalité.....	128
1.3. Les éléments de verticalité .....	130
<b>2. La vallée de la Marne</b> .....	131
<b>V. IDENTITE PAYSAGERE, URBAINE ET ARCHITECTURALE</b> .....	125
<b><u>A. PAYSAGE URBAIN</u></b> .....	135
<b>1. Perceptions</b> .....	135
<b>2. Entrées de villes</b> .....	135
2.1. Depuis Châlons par la R.D. 60 .....	135
2.2. Depuis Moncetz-Longevas par la R.D. 60 .....	135
2.3. Depuis Sogny-aux-Moulins par la R.D. 80 .....	137
2.4. Depuis la R.N. 44 par la R.D. 80 .....	137
<b>3. Trame verte et paysagère</b> .....	138
<b><u>B. CARACTERISTIQUES DU TISSU URBAIN</u></b> .....	140
<b>1. Organisation</b> .....	140
<b>2. Le tissu ancien</b> .....	140

2.1. Trame urbaine.....	140
2.2. Parcellaire .....	140
2.3. Typo-morphologie .....	140
<b>3. Le tissu pavillonnaire.....</b>	<b>142</b>
3.1. Trame urbaine.....	142
3.2. Parcellaire .....	142
3.3. Typo-morphologie .....	142
<b><u>C. CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS.....</u></b>	<b>143</b>
<b>1. Au sein du tissu ancien .....</b>	<b>143</b>
1.1. Antérieures à 1920 .....	144
1.2. Entre 1920 et 1970.....	144
2.3. Postérieures à 1970.....	144
<b>2. Au sein du tissu pavillonnaire.....</b>	<b>144</b>
<b>3. Les équipements.....</b>	<b>147</b>
<b>D POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>147</b>

## **CHAPITRE II LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

<b>I. EXPLICATION DES CHOIX DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>151</b>
<b><u>A. UN PROJET FONDE SUR LE RESPECT DES TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME.....</u></b>	<b>151</b>
1. L'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels.....	152
2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat.....	152
3. La protection de l'environnement et la prévention des risques, pollutions et nuisances.....	153
<b><u>B. UN PROJET COMPATIBLE AVEC LES ORIENTATIONS DES DOCUMENTS A CARACTERE SUPRACOMMUNAL .....</u></b>	<b>154</b>
<b>1. La compatibilité avec les dispositions du SCoT de la région de Châlons .....</b>	<b>154</b>
1.1. Disposer de capacités d'extension pour pouvoir inverser la tendance démographique .....	154
1.2. Développer et diversifier l'offre résidentielle.....	156
1.3. Développer une armature commerciale équilibrée.....	156
1.4. Améliorer les déplacements urbains.....	156
1.5. Organiser la protection de l'environnement.....	157
<b>2. La compatibilité avec les orientations du Programme Local de l'Habitat .....</b>	<b>157</b>
<b>3. La compatibilité avec les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie .....</b>	<b>158</b>
2.1. Evolution du contexte juridique .....	158
2.2. Prise en compte des orientations du SDAGE .....	159
<b>II. EXPLICATION DES CHOIX POUR ETABLIR LES REGLES.....</b>	<b>161</b>

<b><u>A. LES PRINCIPES DE L'ORGANISATION DU ZONAGE</u></b> .....	161
<b>1. Le découpage du territoire communal en zones</b> .....	161
<b>2. Les zones urbaines et à urbaniser</b> .....	163
2.1. La zone U1 .....	163
2.2. Les zones U2, IAU2 et IIAU2 .....	163
2.3. La zone U3 et IIAU3 .....	164
2.4. La zone IIAU4 .....	164
<b>3. Les zones agricoles et naturelles</b> .....	165
3.1. La zone A .....	165
3.2. La zone N .....	165
<b>4. La superficie des zones</b> .....	165
<b><u>B. LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES</u></b> .....	166
<b>1. Les objectifs du règlement</b> .....	166
<b>2. Les dispositions applicables</b> .....	167
2.1. Explication de la règle .....	167
2.2. Rappel des caractéristiques des différentes zones et schémas d'application .....	171
<b>3. Les servitudes et les contraintes</b> .....	181
3.1. Servitudes d'urbanisme particulières .....	181
3.1.1. Emplacements réservés (L. 123-1-8° du Code de l'urbanisme) .....	181
3.1.2. Espaces boisés classés (L. 130 du Code de l'urbanisme) .....	181
3.2. Servitudes d'utilité publique et contraintes .....	182
3.2.1. Les servitudes d'utilité publique .....	182
3.2.2. Les contraintes .....	182
<b>III. EXPLICATION DES CHOIX POUR DEFINIR LES ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT</b> .....	183
<b><u>A. UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE AVEC LE REGLEMENT</u></b> .....	183
<b><u>B. UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT COHERENTE AVEC LE PADD</u></b> .....	183
<b>1. Développer l'habitat</b> .....	183
<b>2. Améliorer l'organisation générale des circulations</b> .....	183
<b>3. Valoriser les qualités paysagères de Sarry</b> .....	183
<b>IV. PASSAGE DU POS AU PLU</b> .....	185
<b><u>A. LES OBJECTIFS DE LA REVISION DU PLU</u></b> .....	185
<b><u>B. L'EVOLUTION DU ZONAGE ET DES PRESCRIPTIONS</u></b> .....	185
<b>V. INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR PRESERVER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT</b> .....	191
<b><u>A. PROTECTION DES MILIEUX NATURELS</u></b> .....	191
<b>1. Intérêt des habitats représentés</b> .....	192
<b>2. Mesures de préservation inscrites dans le PLU</b> .....	192
2.1. Le classement en zone naturelle "N" .....	192
2.2. Le classement en espaces boisés .....	193
2.3. La protection au titre des éléments de paysage à protéger .....	193
2.4. La protection de la ressource en eau .....	194
<b>3. Recommandations pour la préservation des espaces naturels</b> .....	194
3.1. L'espace urbanisé .....	194

3.2. La vallée de la Marne.....	195
3.3. Les boisements de l'espace agricole.....	195
3.4. Les cultures .....	195
<b>B. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES.....</b>	<b>196</b>
<b>1. Secteur nécessitant une requalification : casse automobile route de Marson .</b>	<b>196</b>
<b>2. Secteurs nécessitant une protection .....</b>	<b>196</b>
2.1. La vallée de la Marne.....	196
2.2. Les boisements de la plaine crayeuse .....	196
2.3. Les plantations d'alignement le long des voies.....	197
<b>3. Secteur nécessitant une mise en valeur .....</b>	<b>197</b>
3.1. Le futur tampon vert .....	197
3.2. Les secteurs d'urbanisation.....	197
<b>C. PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI .....</b>	<b>197</b>
<b>1. Préservation et mise en valeur du tissu urbain.....</b>	<b>197</b>
<b>2. Préservation du patrimoine archéologique.....</b>	<b>199</b>
<b>D. MAITRISE DES DEPLACEMENTS .....</b>	<b>199</b>
<b>E. MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES ET NUISANCES.....</b>	<b>200</b>
<b>1. Prévention du risque naturel relatif aux mouvements de terrain .....</b>	<b>200</b>
<b>2. Prévention du risque naturel lié aux inondations .....</b>	<b>200</b>
<b>3. Prévention des risques technologiques.....</b>	<b>202</b>
<b>4. Prévention des nuisances sonores .....</b>	<b>202</b>
<b>5. Prévention de la pollution atmosphérique.....</b>	<b>203</b>
<b>6. Prévention du risque lié aux incendies.....</b>	<b>203</b>
<b>F. BILAN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES .</b>	<b>203</b>
<b>1. Impacts sur le milieu physique et le milieu naturel.....</b>	<b>203</b>
<b>2. Impacts sur le milieu socio-économique.....</b>	<b>204</b>
<b>3. Impacts sur les paysages et le patrimoine .....</b>	<b>207</b>
<b>4. Mesures destinées à compenser les inconvénients temporaires .....</b>	<b>209</b>

# CHAPITRE 1

---

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

---



## **I. LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE**

### **A. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

---

La commune de Sarry est située en rive droite de la Marne, aux portes de l'agglomération châlonnaise.

Situé au Sud de Châlons-en-Champagne, chef-lieu du département de la Marne et de la région Champagne-Ardenne, le territoire communal s'étend du Sud-Ouest au Nord-Est en une longue bande couvrant 2001 hectares. Les dimensions du territoire communal peuvent l'assimiler à un rectangle d'environ 6km de long entre la Marne et la limite au Nord-Est et large de 3km mesurés dans le sens d'une parallèle à la R.N.44.

Il est bordé au Nord par le territoire communal de Châlons et de Saint-Memmie, au Nord Est le territoire de Courtisol, au Sud-Est, par celui de Moncets-Longevas, au Sud-Ouest par Sogny-aux-Moulins, Coolus et Compertrix. C'est sur cette limite Sud-Ouest, que la limite communale est la plus proche d'une limite naturelle puisqu'elle correspond au tracé de la Marne. Sur les autres éléments de périphérie, la limite communale suit des tracés arbitraires dans la plaine agricole.

Le territoire communal se distribue en trois types d'espace distincts :

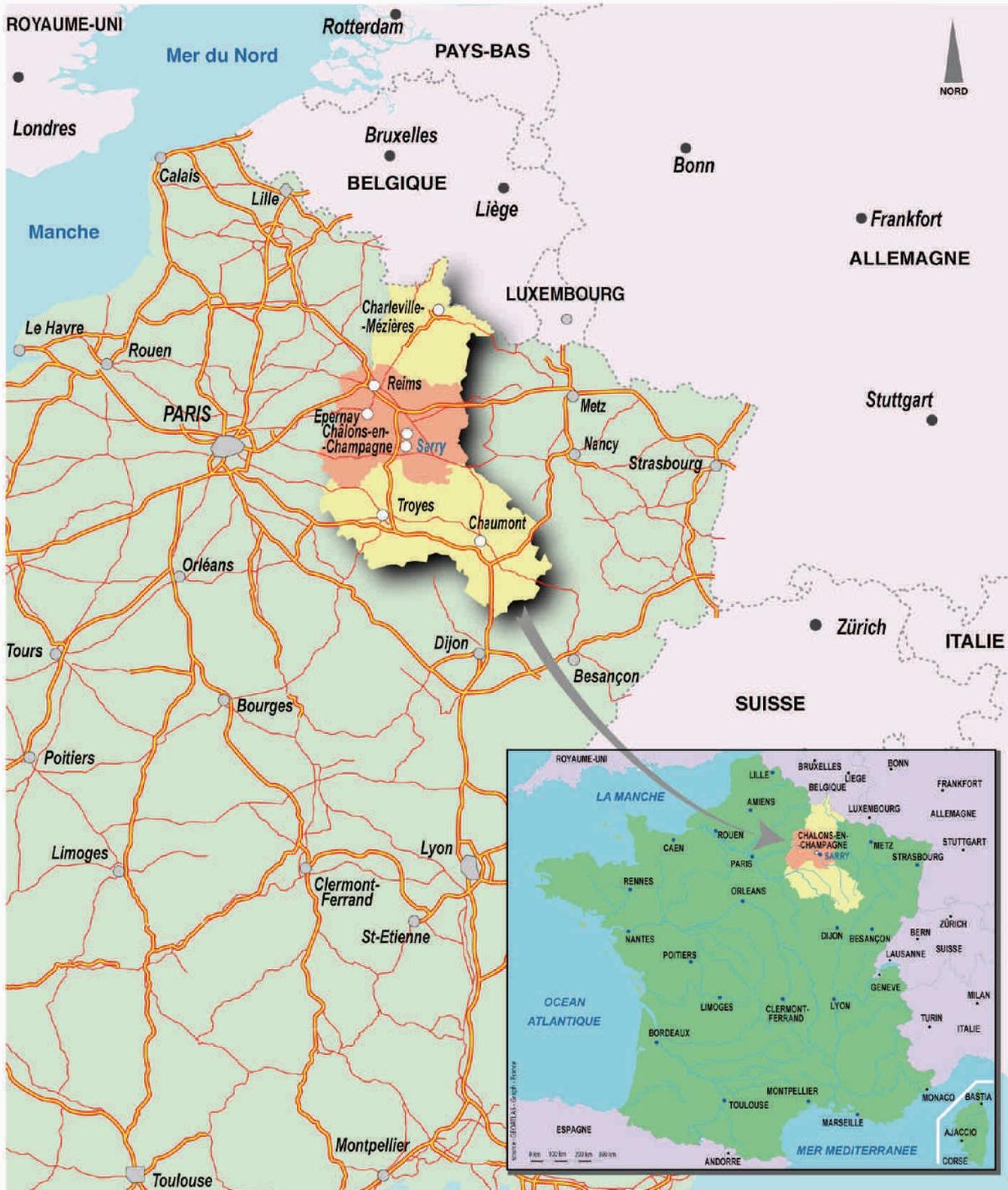
- La zone aval : caractérisée par la présence de la Marne et des voies d'eau parallèles que sont le canal de la Marne la Moivre et la Blaise. Ce secteur est largement arboré. Des cheminements pour la promenade ont fait l'objet d'un balisage (GR 14)
- Le village originel et ses extensions : la partie urbanisée de la commune est limitée par un espace compris entre le canal de la marne et la R.N. 44. Le bourg originel, situé en longueur en frange de l'actuelle RD60, s'est développé en épaisseur tout en restant orienté par le sens de la RD (Rue Haute, Rue Basse), puis s'est étendu vers l'Est et le Nord, dans le cadre d'opérations de lotissement. Cette zone urbanisée présente peu de relief
- L'espace agricole : il représente une large part du territoire communal ; son aspect au Nord Est de la R.N. 44 est très différent des zones humides. Cet espace agricole domine par de légers modelés le reste du territoire communal et est caractéristique de la plaine crayeuse champenoise.

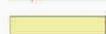
### **B. TERRITOIRES SUPRACOMMUNAUX**

---

La commune de Sarry, dans son fonctionnement et ses enjeux, ne peut se comprendre sans référence à des échelles d'études plus larges que le territoire communal. Ainsi, elle s'organise et se développe au sein des différents espaces de vie et appartient à plusieurs périmètres institutionnels.

## SITUATION INTERREGIONALE



 Région Champagne Ardenne

 Département de la Marne

### COORDONNEES GEOGRAPHIQUES

Latitude : 48° 92' Nord

Longitude : 04° 41' Est

Altitude moyenne : 117 mètres

### DENSITE DE POPULATION

74 habitants/km<sup>2</sup> (France: 107,8 habitants/km<sup>2</sup>)

### DISTANCES CAPITALES EUROPEENNES

320 km de Bruxelles

200 km de Luxembourg

530 km d'Amsterdam

965 km de Berlin

### DISTANCES VILLES FRANCAISES

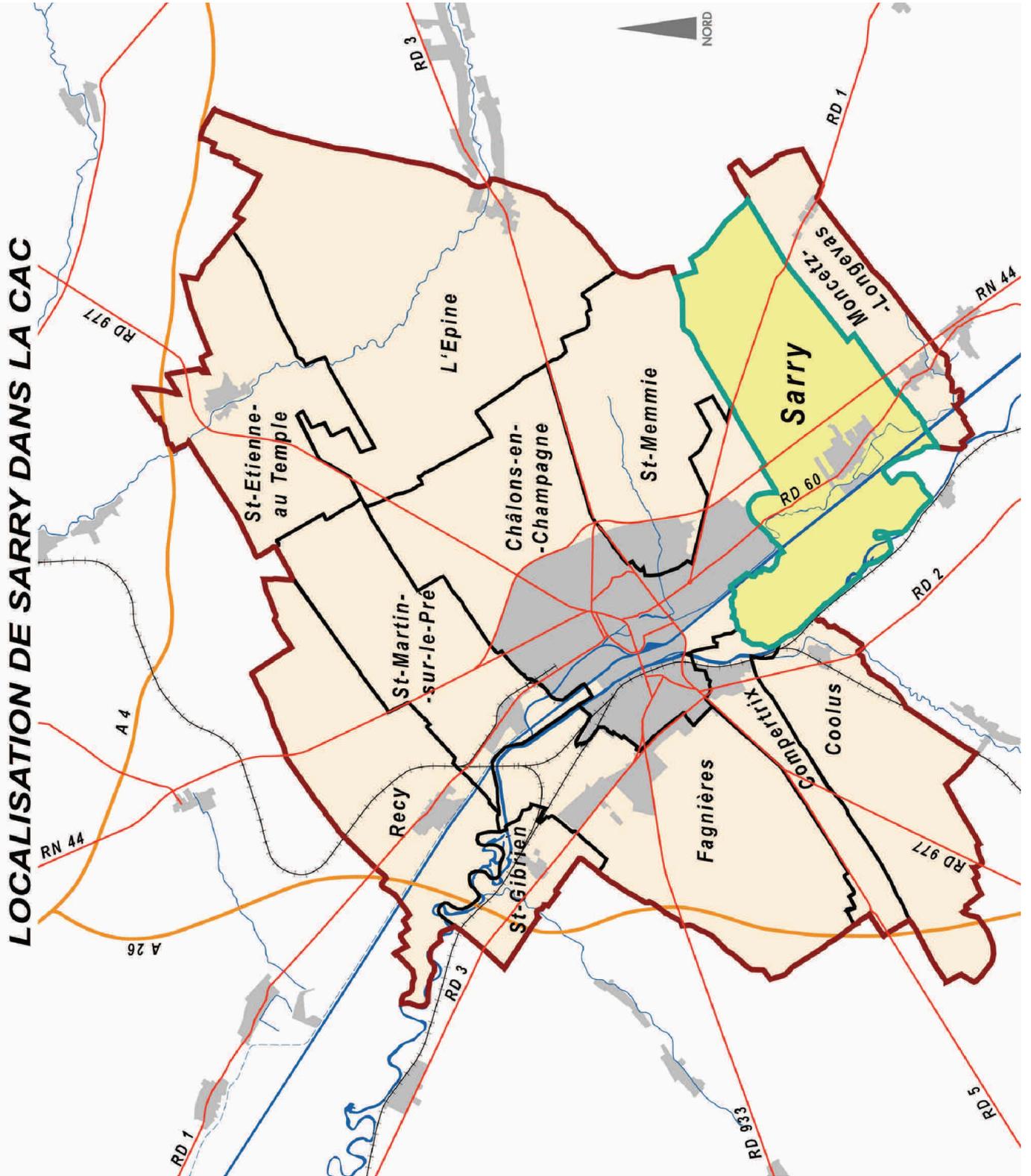
180 km de Paris

250 km de Lille

320 km de Strasbourg

450 km de Lyon

# LOCALISATION DE SARRY DANS LA CAC



## 1. Territoires de vie

### 1.1. Unité urbaine et aire urbaine élargie

L'unité urbaine<sup>1</sup> châlonnaise compte les communes de Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré et Saint-Memmie. Ces communes jouent un rôle majeur dans la répartition des activités et des équipements de l'agglomération.

L'unité urbaine influence un territoire plus large, celui de l'aire urbaine<sup>2</sup>. Cette dernière regroupe 57 communes, soit 65 230 habitants de la Communauté d'agglomération de Châlons et 14 619 habitants des autres communes plus rurales. L'interrelation qui se produit entre l'unité et l'aire urbaines est fortement perceptible en terme de déplacements domicile/travail.

### 1.2. Bassin de vie

Le bassin de vie<sup>3</sup> de Châlons compte 95 communes, soit 97 123 habitants dont 66,5% dans la communauté d'agglomération. Le bassin de vie correspond, à quelques communes près, au périmètre du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Châlons-en-Champagne.

## 2. Territoires institutionnels

Les périmètres de coopération et de solidarité intercommunales sont nécessaires pour mener à bien des réflexions et projets dépassant le cadre communal. Châlons constitue le noyau central de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) et celui du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Châlons-en-Champagne (S.Co.T).

### 2.1. Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne

Depuis le 13 janvier 2000, la ville de Sarry fait partie de la Communauté d'agglomération<sup>4</sup> de Châlons-en-Champagne, remplaçant l'ancien District créé le 13 novembre 1963 autour de 8 communes, puis élargi à Saint-Gibrien, Moncetz-Longevas, l'Épine et Saint-Etienne-au-Temple.

L'objectif de la création des communautés d'agglomération est d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.

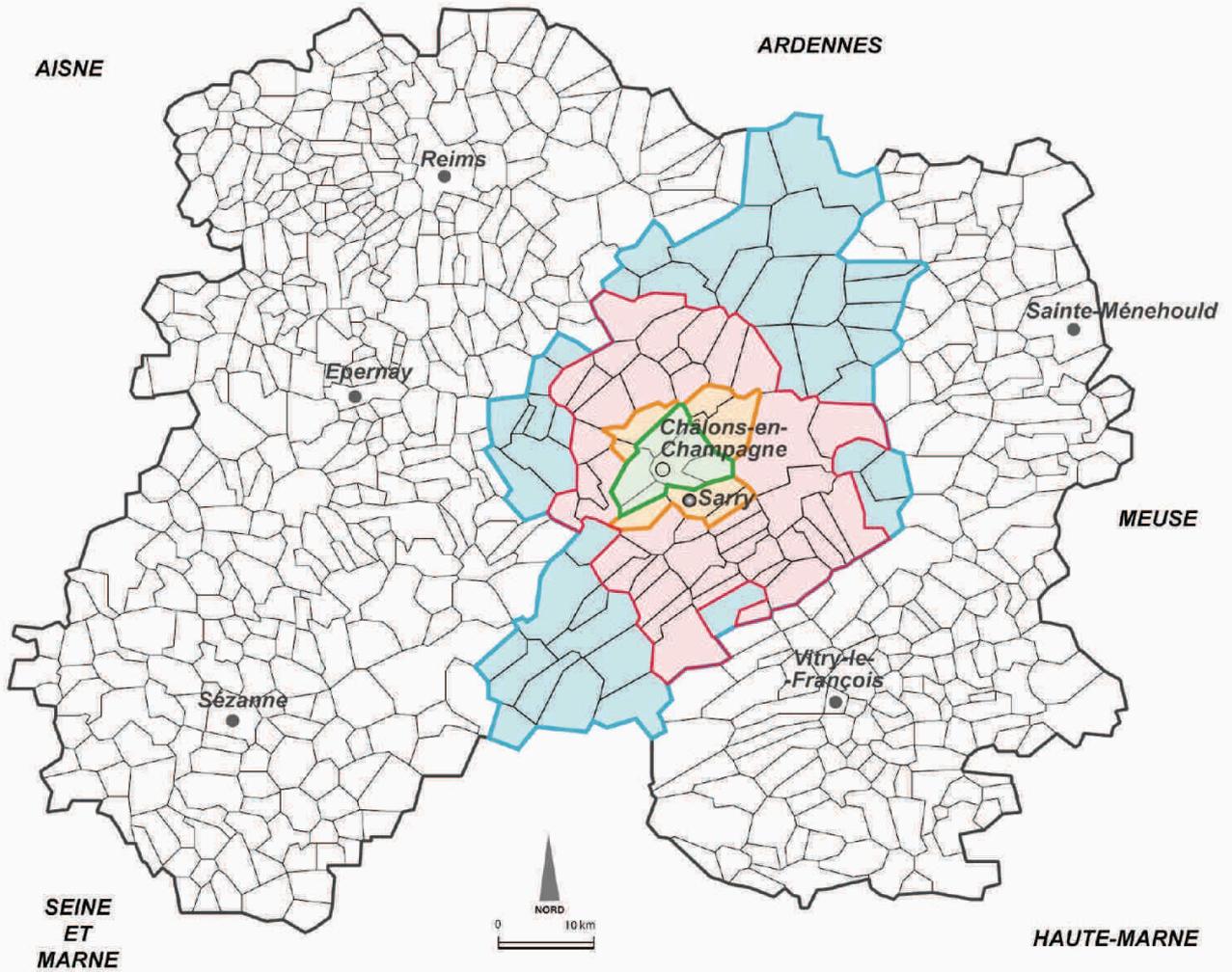
<sup>1</sup> Unité urbaine (INSEE) : commune ou ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 m. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

<sup>2</sup> Aire urbaine (INSEE) : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain), et par des Communes rurales ou couronne périurbaine dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci.

<sup>3</sup> Bassin de vie (DATAR) : territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services. La délimitation d'un bassin de vie correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale).

<sup>4</sup> Communauté d'agglomération : issue de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, elle regroupe plusieurs communes d'un ensemble de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants (ou comprenant le chef-lieu de Département).

## PERIMETRES DES TERRITOIRES DE VIE



### AUBE

-  *Unité urbaine de Châlons-en-Champagne*
-  *Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne*
-  *Aire urbaine de Châlons-en-Champagne*
-  *SCoT de la Région de Châlons-en-Champagne*
-  *Département de la Marne*

A ce jour, la communauté d'agglomération regroupe 12 communes soit 65 230 habitants et exerce les compétences suivantes :

<b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b>	➔ <b>Développement économique</b> Création, aménagement, entretien et gestion des zones, actions de développement économique
	➔ <b>Aménagement de l'espace communautaire</b> Création et réalisation de ZAC communautaires
	➔ <b>Equilibre social de l'habitat</b> Politique de logement notamment social et actions en faveur des populations défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
	➔ <b>Politique de la ville</b> Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, prévention de la délinquance
	➔ <b>Gestion du Centre de secours contre l'incendie</b>
<b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b>	➔ <b>Voirie d'intérêt communautaire</b> Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
	➔ <b>Assainissement</b> Collecte et traitement des eaux usées, traitement et valorisation des boues agricoles, gestion de la station d'épuration
	➔ <b>Environnement et cadre de vie</b> Aménagement et entretien des berges, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores
	➔ <b>Collecte et traitement des déchets</b> Collecte des ordures ménagères, collecte sélective, élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
<b>COMPETENCES FACULTATIVES</b>	➔ <b>Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire</b>
	➔ <b>Aménagement de zones d'habitation d'intérêt communautaire</b>
	➔ <b>Participation aux réalisations d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur</b>
	➔ <b>Participation aux actions culturelles et sportives d'intérêt communautaire</b>
	➔ <b>Gestion, entretien et fonctionnement des piscines</b>
	➔ <b>Fourrière pour animaux</b>
	➔ <b>Actions de promotion en faveur du tourisme</b>
	➔ <b>Subventions aux clubs sportifs de haut niveau</b>
➔ <b>Gestion des aires d'accueil des gens du voyage</b>	

## 2.2. Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la région de Châlons

Le Syndicat mixte du SCoT a été créé le 27 décembre 2001. Il succède au Syndicat mixte du schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne créé pour mettre en révision le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) approuvé le 27 novembre 1974 et dissous peu de temps après l'approbation du schéma directeur le 23 octobre 1998.

Ce nouveau syndicat mixte exerce sa compétence de suivi et de gestion du SCoT sur un territoire qui s'est élargi. Il comprend en effet 92 communes à comparer aux 71 communes du 1<sup>er</sup> syndicat mixte.

## 3. Documents supracommunaux s'imposant au PLU

Le PLU doit être compatible avec un certain nombre de documents traitant d'enjeux supracommunaux concernant la planification, le logement, les transports et l'environnement.

### 3.1. Schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale

Pour construire un développement équilibré et dynamique du territoire de la région châlonnaise, le S.Co.T<sup>5</sup> approuvé le 23 octobre 1998 définit un projet de territoire à moyen et long terme. Ses orientations concernent ainsi :

- l'organisation de l'espace dans une perspective de développement équilibré du territoire entre aire urbaine et aire rurale tant au niveau économique que résidentiel,
- la prise en compte des préoccupations d'environnement dans une perspective de développement durable,
- le développement économique diversifié s'appuyant sur le postulat d'une inversion de la tendance démographique en provoquant une attractivité économique puis une sédentarisation de nouveaux ménages.

### **3.2. Programme local de l'habitat**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit, pour une durée minimale de 5 ans, les objectifs prioritaires en matière d'habitat notamment en ce qui concerne le logement des personnes défavorisées et la répartition équilibrée de l'offre de logements entre les communes.

Le PLH de l'agglomération de Châlons approuvé le 7 février 2008 développe 4 orientations stratégiques :

- la mise en place d'une politique volontariste pour accompagner le développement de l'agglomération et anticiper les besoins en logement liés à la montée en puissance du pôle de Vatry,
- la maîtrise du foncier pour élargir l'offre de terrains et contenir les prix,
- la maîtrise de l'organisation spatiale du territoire pour reconstruire la ville sur elle-même, équilibrer l'offre entre les deux rives et mettre en œuvre le "projet urbain rive gauche",
- une meilleure prise en compte de la diversité des besoins des populations.

### **3.3. Schéma de Déplacements Urbains**

L'agglomération châlonnaise n'entre pas dans le champ d'application de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 qui impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'élaborer un plan de déplacements urbains. La communauté d'agglomération a cependant lancé une réflexion prospective sur les déplacements destinée à asseoir ses choix de programmation en cohérence avec les projets de développement des communes.

Cette réflexion, engagée en 2004, vise à :

- développer un bon niveau d'accessibilité pour l'ensemble des usagers en tenant compte des exigences du développement économique et des fonctions de centre de services de l'agglomération,
- améliorer la qualité de vie dans l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération,
- hiérarchiser le réseau des voies dans le cadre de l'intercommunalité et maîtriser le coût des systèmes de déplacements.

### **3.4. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Châlons-en-Champagne appartient à l'unité hydrographique de la Marne moyenne elle-même comprise dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie approuvé le 20 septembre 1996.

<sup>5</sup> Le SCoT, issu de la loi S.R.U du 13 décembre 2000, est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles en matière d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial, d'environnement et d'organisation de l'espace. Les schémas directeurs approuvés avant l'entrée en vigueur de cette loi ont valeur de SCoT.

Les dispositions et recommandations du SDAGE visent à mettre en œuvre une gestion globale et solidaire de l'eau et des vallées, à préserver les milieux aquatiques et à sensibiliser les différents acteurs du territoire aux enjeux de l'eau.

#### 4. Documents supracommunaux à prendre en compte

Parallèlement aux documents de planification, d'autres éléments de nature supracommunale sont à prendre en compte dans des domaines variés : politique de l'agglomération, accueil des gens du voyage, gestion des carrières, gestion de l'assainissement et des déchets.

##### 4.1. Contrat d'agglomération

Le contrat d'agglomération<sup>6</sup> de Châlons-en-Champagne, établi pour la période 2000/2006, est un document de programmation destiné à concrétiser les trois axes sur lesquels l'agglomération fonde son développement :

- **son rôle de carrefour logistique** : trois principaux programmes ont été définis : la réalisation du boulevard périphérique Nord-Ouest et la mise à 2x2 voies de la R.N. 44, l'amélioration de l'accessibilité de la rive gauche et le développement économique de l'agglomération.
- **son statut de ville capitale à taille humaine** : les objectifs sont la revitalisation du centre-ville de Châlons et la redynamisation des quartiers et centres bourgs, le développement de l'habitat avec un rééquilibrage rive gauche/rive droite et la mise en place d'une politique foncière, le développement d'un pôle d'enseignement supérieur, le développement d'une politique culturelle et touristique.
- **son objectif de privilégier l'environnement** : la programmation des actions vise à renforcer la collecte sélective des déchets, à soigner les entrées de ville, à développer les pistes cyclables, à améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement et à renforcer le réseau des espaces verts.

##### 4.2. Contrat Urbain de Solidarité Sociale

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ex contrat de ville<sup>7</sup>), conduit pour la période 2000/2006 est le cadre par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre une politique de développement social urbain en faveur des populations et des quartiers en difficulté.

Il porte sur les quartiers prioritaires (Verbeau, Schmit, Vallée Saint-Pierre et quartiers de la rive gauche) et les îlots sensibles (Saint-Dominique, Beauséjour et Valmy, les Collines de Fagnières, quartier Vauban de Saint-Memmie). Le territoire de Sarry n'est pas directement concerné.

Ses axes prioritaires sont :

- l'accès à l'emploi,
- l'accès à l'éducation et la culture,
- la prévention et la sécurité,
- l'amélioration de l'habitat pour renforcer l'attractivité des quartiers et la mixité sociale,
- le renforcement de la gestion urbaine de proximité.

<sup>6</sup> Contrat d'agglomération (loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire de 1999) : contrat signé entre d'une part une communauté d'agglomération (ou une communauté urbaine) et d'autre part l'Etat et la Région, dans le cadre du volet territorial du contrat de Plan Etat/Région. Il s'applique aux aires urbaines de plus de 50 000 habitants dont la ville centre a plus de 15 000 habitants.

<sup>7</sup> Contrat de ville : volet "cohésion sociale" du contrat d'agglomération.

### 4.3. Charte pour l'environnement

La deuxième charte pour l'environnement<sup>8</sup> de l'agglomération châlonnaise (période 2004/2009) succède à la première conduite de 1998 à 2003. Elle poursuit les actions menées en faveur du développement durable et de l'écologie urbaine.

Les perspectives poursuivies sont les suivantes :

- renforcer l'image de l'agglomération "oasis au sein du désert fertile de la plaine crayeuse" par l'amélioration de la gestion de l'eau, la valorisation des patrimoines naturel et bâti,
- combiner amélioration de l'environnement et développement économique par le traitement des déchets, la lutte contre les nuisances sonores, la maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air et des déplacements urbains et la prévention des risques,
- mobiliser les acteurs, sensibiliser, informer et responsabiliser la population.

### 4.4. Schéma départemental des carrières

Le schéma départemental des carrières<sup>9</sup> définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département en prenant en compte la couverture des besoins en matériaux, la gestion équilibrée des territoires et la protection de l'environnement.

Approuvé en décembre 1998, le schéma départemental des carrières de la Marne fixe les objectifs suivants pour 2008 :

- la diminution progressive et régulière de la consommation de matériaux alluvionnaires pour aboutir à une réduction relative de 40%,
- la préservation de l'environnement en évitant les extractions dans les zones écologiques les plus sensibles ou les plus riches et dans les zones de mobilité des cours d'eau,
- la préservation des paysages en imposant comme règle la diversité des réaménagements de façon à se rapprocher de la mosaïque des milieux humides,
- la réduction du mitage par l'institution de schémas directeurs paysagers portant sur des entités paysagères notamment la vallée de la Marne de Vitry-le-François à Châlons et de Châlons à Epernay.

### 4.5. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

La loi du 5 Juillet 2000 rend obligatoire la réalisation de schémas départementaux prenant en compte l'ensemble des besoins de la population nomade et déterminant la nature et la localisation des équipements nécessaires à leur accueil.

Le schéma départemental de la Marne a été approuvé le 20 mars 2002. Il prévoit les secteurs d'implantation des aires permanentes d'accueil et précise la destination et la capacité de ces aires. Deux sites doivent être aménagés à Châlons-en-Champagne et Sarry.

### 4.6. Plan départemental d'élimination des déchets

La loi du 13 juillet 1992 a relancé la politique des déchets et reformule les objectifs de la loi de 1975. Il s'agit en particulier :

- d'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume,

<sup>8</sup> Charte pour l'environnement : politique volontariste en faveur d'une meilleure qualité de vie urbaine, déclinée en plan d'actions assorti d'un échéancier prévisionnel (3 et 5 ans) identifiant les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers.

<sup>9</sup> Schéma départemental des carrières : les dispositions prévoyant l'élaboration d'un schéma départemental des carrières ont été insérées dans un nouvel article de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées. La loi du 4 janvier 1993 inclut en effet les carrières dans le champ d'application des installations classées.

- de valoriser les déchets par réemploi, recyclage, ou toute action visant à obtenir à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie,
- de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets.

Le plan départemental d'élimination des déchets de la Marne a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 juin 1996. Il prévoit notamment la construction d'une unité d'incinération destinée à traiter les déchets des communes du Sud du département de la Marne.

## **5. Conduite du diagnostic territorial**

L'élaboration d'un diagnostic territorial constitue le socle de toute démarche de projet urbain. Les analyses qui suivent intègrent les données de cadrage issues des documents supracommunaux et s'attachent à identifier les atouts et faiblesses du territoire de Sarry.

Afin de mieux cerner les tendances qui se dégagent dans la commune, le diagnostic évalue les caractéristiques de Sarry à une échelle plus large, constituée, selon les thématiques abordées, par la communauté d'agglomération, la couronne périurbaine élargie et le schéma de cohérence territoriale.

## II. OCCUPATION DU TERRITOIRE

### A. DEMOGRAPHIE

#### 1. Evolution démographique

La commune de Sarry fait partie de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC) composée de 12 communes représentant 65 230 habitants en 1999. Elle accueille 2 085 habitants en 1999, représentant ainsi 3,20% de la population de la CAC et 11,65% si on lui ôte la ville de Châlons. En 2005, on recense 2 147 sarrysiens.

L'expansion de Sarry est récente puisqu'en 1872, elle compte 566 habitants. Près d'un siècle plus tard, en 1962, on recense 563 sarrysiens. Jusqu'au début des années 70, Sarry se trouve à l'écart du développement de l'agglomération châlonnaise, notamment parce que la mise en service du réseau d'adduction d'eau potable ne date que de 1965.

La croissance de la population sarrysienne s'explique par la densification progressive du tissu originel à laquelle se juxtapose une série de lotissements. En effet, depuis 1968, lorsque le premier lotissement a été réalisé, une vingtaine de lotissements est venue compléter le tissu ancien.

Tableau n° 1 :

EVOLUTION DE LA POPULATION SANS DOUBLE COMPTE						
	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Sarry	563	585	1 060	1 401	2 084	2 085
CAC	47 906	58 104	66 266	67 161	66 751	65 230
CAC hors Châlons	6 201	7 340	13 991	16 024	18 328	17 891
Couronne péri-urbaine élargie	11 305	10 825	11 622	13 646	14 688	14 747
SCoT	74 181	84 866	93 259	96 057	97 526	96 876

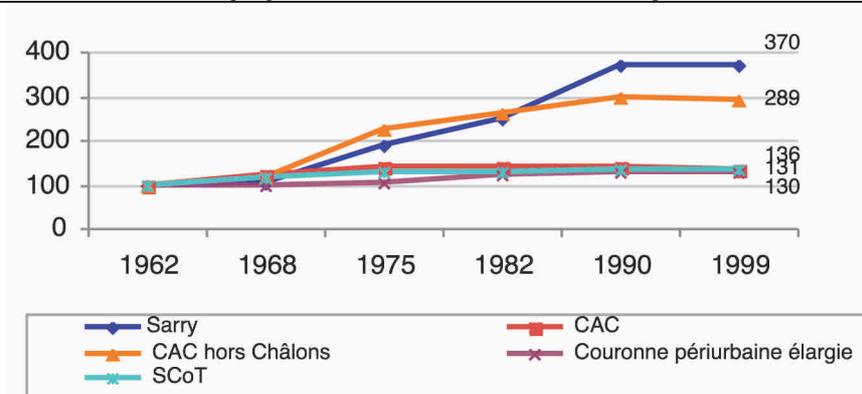
Source : RGP, INSEE

En 1999, sa densité de population (104 habitants au km<sup>2</sup>) est au-dessous de celle des communes de la CAC, exception faite de Châlons (131 habitants au km<sup>2</sup>). Elle est toutefois en légère augmentation en 2005 (107,35).

#### 1.1. Dynamisme démographique

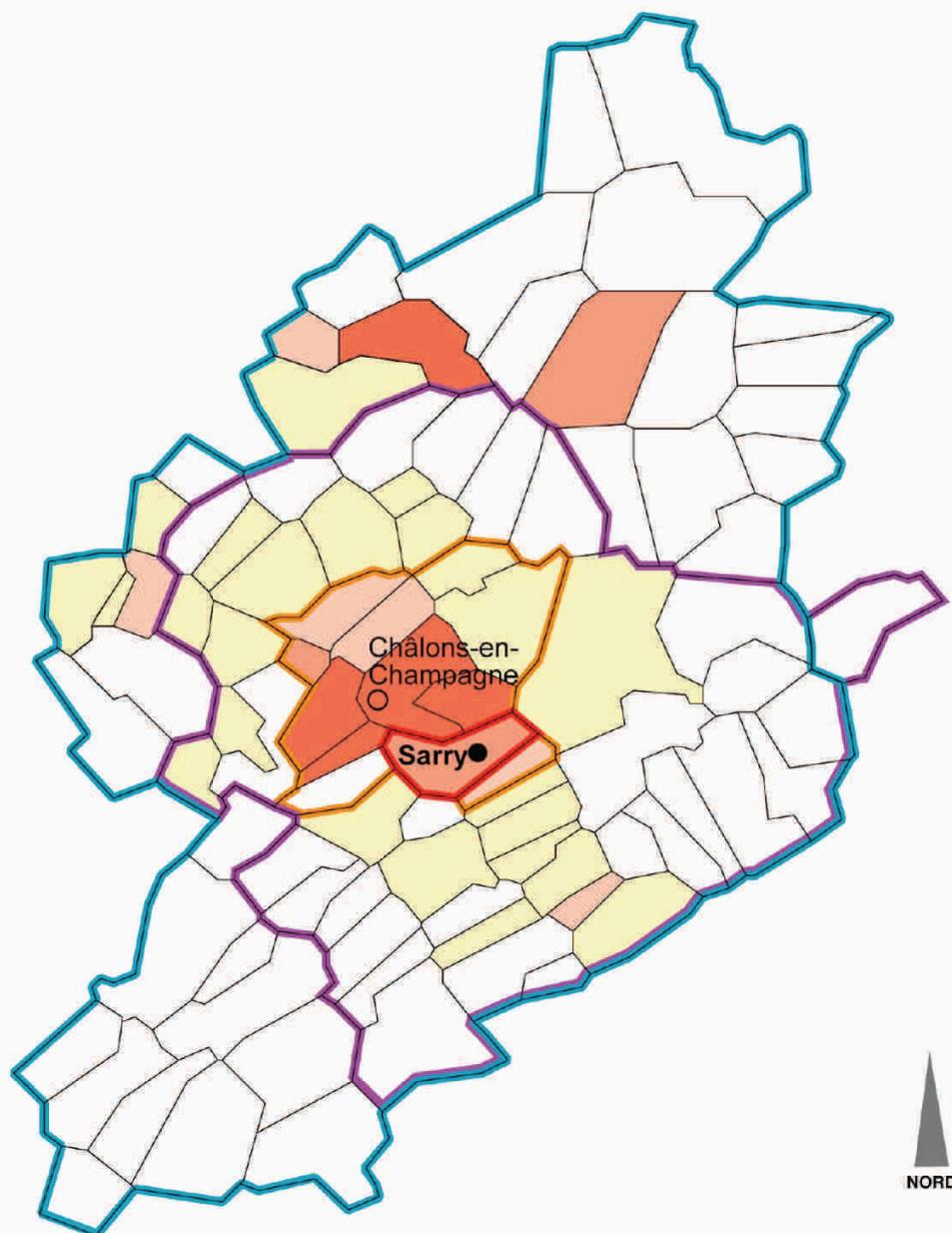
Graphique n° 1 :

EVOLUTION DE LA POPULATION SANS DOUBLE COMPTE DE 1962 A 1999  
(exprimée base 100 à l'année 1962)



Source : RGP, INSEE

## DENSITES DE POPULATION EN 1999 DANS LE SCoT DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE



### DENSITES DE POPULATION EN 1999



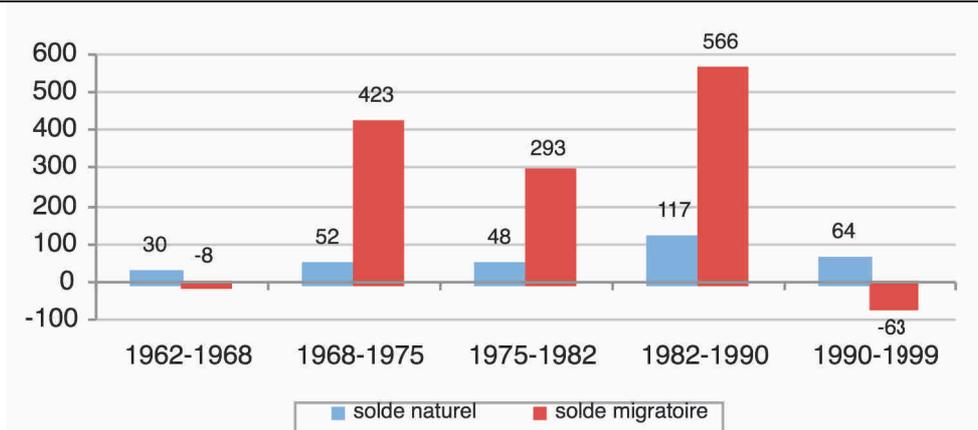
La commune de Sarry a vu sa population augmenter à un rythme largement plus soutenu que les autres territoires d'étude. En près de 40 ans, sa population a quasiment quadruplé alors que celles de la CAC, de la couronne périurbaine et du SCoT ont peu augmenté.

Toutefois, à l'image des autres territoires d'étude, la population sarrysienne tend aujourd'hui à stagner. Cette tendance s'explique notamment par un solde naturel moindre comparé à la période précédente et par un solde migratoire négatif entre 1990 et 1999 alors que celui-ci a longtemps été largement positif.

Néanmoins, le constat reste positif puisque la population de Sarry ne décline pas. Entre 1999 et 2005, elle a même augmenté de 3%.

**Graphique n° 2 :**

**SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 1962 ET 1999**

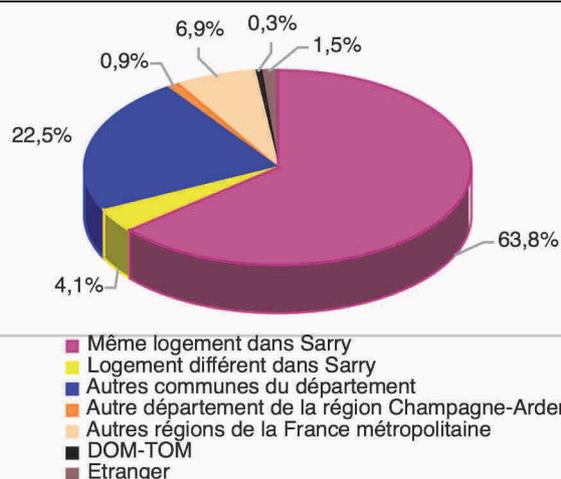


Source : RGP, INSEE

Le déficit migratoire s'explique notamment par un renouvellement limité de la population sarrysienne puisque 32% des habitants de Sarry en 1999 déclarent y avoir emménagé après le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Ce taux est finalement identique à celui de la CAC.

**Graphique n° 3 :**

**LIEU DE RESIDENCE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1990  
DES HABITANTS DE LA COMMUNE EN MARS 1999**



Source : RGP 1999, INSEE

## 1.2. Structure de la population

Par rapport à celle des autres territoires d'étude, la population de Sarry apparaît au recensement de 1999 comme plus jeune dans la mesure où on note :

- une part plus importante des jeunes (0-14 ans),
- une part moindre des 60-94 ans,
- une absence des plus de 95 ans.

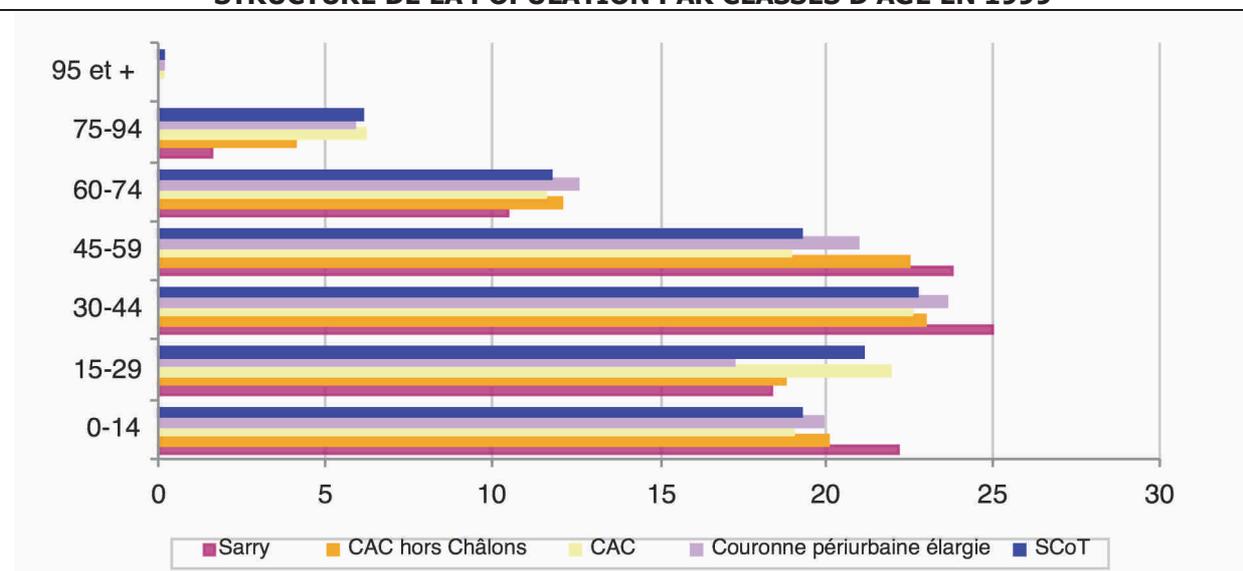
Toutefois, par rapport au recensement de 1990, il ressort que la population de Sarry a vieilli puisque la part des jeunes de moins de 14 ans a baissé (30,5% en 1990 et 21% en 1999) alors que celle des plus de 60 ans a augmenté depuis 1990 (7,5% en 1990 et 12% en 1999).

Par ailleurs, si on compare avec la CAC, on note une moindre présence des jeunes actifs sur Sarry, ceux-ci préférant s'installer sur la ville centre (23% de la population châlonnaise a entre 15 et 29 ans).

La répartition de la population par classes d'âge révèle que la population de Sarry est essentiellement constituée de familles avec enfants. La part des 30-59 ans et des 0-14 ans est ainsi plus importante que celle des autres classes d'âge.

**Graphique n° 4 :**

**STRUCTURE DE LA POPULATION PAR CLASSES D'ÂGE EN 1999**



Source : RGP 1999, INSEE

Observable à des niveaux variables dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, le vieillissement de la population illustre l'arrivée des enfants du "baby-boom" aux âges élevés et la moindre natalité constatée nationalement à partir de la deuxième partie des années 70.

### 1.3. Structure des ménages

#### ■ Répartition des ménages selon le nombre de personnes

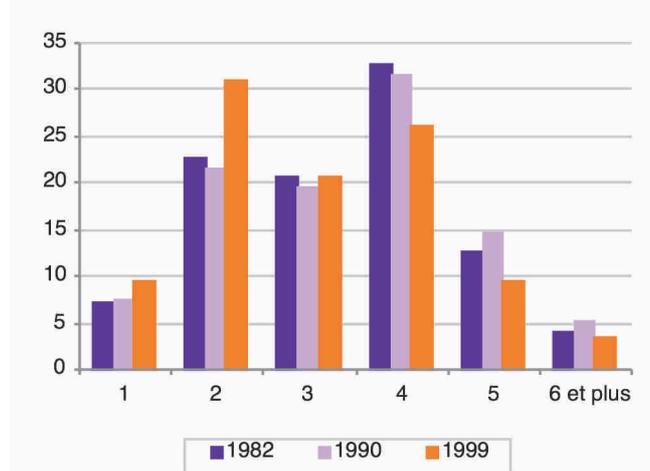
Sur Sarry et l'ensemble des territoires supracommunaux d'étude, le nombre de ménages est en forte augmentation (+63% entre 1982 et 1999 sur Sarry).

Cette hausse s'accompagne d'une baisse générale de la taille des ménages (3 personnes par ménage en 1999 contre 3,35 en 1982), conséquence de l'augmentation des ménages de 1 à 2 personnes et de la diminution des grands ménages (à partir de trois personnes).

Ces évolutions, observables sur l'ensemble du territoire français, s'expliquent par plusieurs phénomènes :

- la diminution de la fécondité,
- la décohabitation des jeunes et de leurs parents (poursuite d'études supérieures, recherche d'un premier emploi...),
- le recul de l'âge moyen des femmes à la maternité,

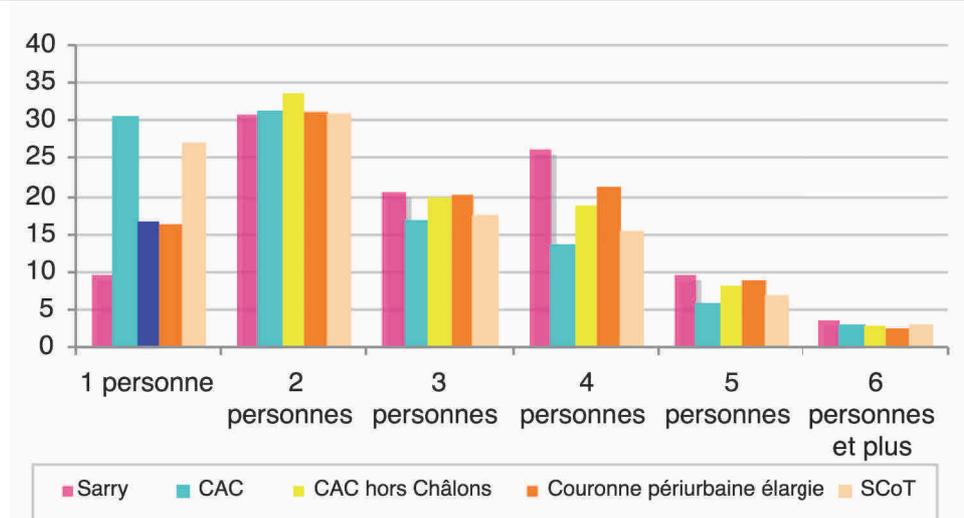
- l'augmentation du nombre de célibataires,
- le développement des familles monoparentales,
- l'augmentation des personnes vivant seules et notamment des personnes âgées.

**Graphique n° 5 :****EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MENAGES SELON LEUR TAILLE**

Source : RGP, INSEE

Au niveau de Sarry, cela se traduit par la présence grandissante de ménages de petite taille : 40,5% sont composés d'1 à 2 personnes. Les ménages de 5 personnes ou plus ne représentent que 12,8% des ménages. Par ailleurs, depuis 1982, la taille des ménages sarrysiens se réduit, les petits ménages représentaient 30% des ménages au recensement de 1982 et les ménages de grande taille 16,8%. Néanmoins, la commune de Sarry rassemble plus de grands ménages que l'ensemble des territoires d'étude. Cela s'explique par la forte présence de familles sur la commune.

Il est toutefois intéressant de noter que l'année 1990 fait état d'une tendance inversée avec des ménages de grande taille représentant une part plus importante et des ménages de petite taille proportionnellement moins nombreux sur la commune. Ce phénomène s'explique par une arrivée massive de nouveaux ménages. Le solde migratoire est en effet très élevé entre 1982 et 1990 (566 personnes).

**Graphique n° 6 :****STRUCTURE DES MENAGES SELON LEUR TAILLE EN 1999**

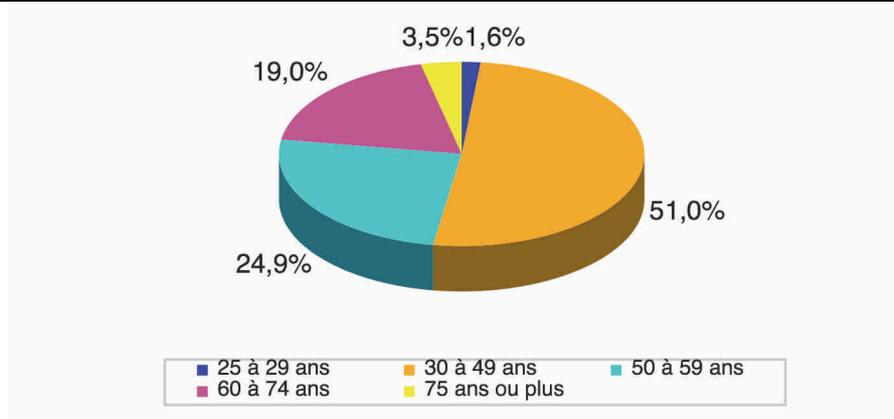
Source : RGP 1999, INSEE

### ■ Age des ménages

Comme la population Sarrysienne reste relativement jeune, la part des ménages dont la personne de référence<sup>1</sup> est âgée de 30 à 49 ans représente 50% des ménages. Les ménages seniors occupent toutefois une place importante puisqu'ils correspondent presque au quart des ménages.

Graphique n° 7 :

#### STRUCTURE DES MENAGES SELON L'AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE EN 1999



Source : RGP 1999, INSEE

## 2. Projections d'évolution de la population

Sur un plan purement statistique, il est difficile de formuler des hypothèses d'évolution de la population pour une commune de la taille de Sarry. Cependant, la commune appartient à l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne et de ce fait son développement est fortement lié aux phénomènes de métropolisation (c'est-à-dire la concentration des hommes et des activités) qui s'y exercent.

C'est pourquoi les hypothèses d'évolution suivantes ont été calculées à l'échelle du "bassin d'habitat" de Châlons-en-Champagne. En s'appuyant sur les résultats du recensement de 1999, des projections de population ont été réalisées pour le bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne à l'horizon 2015.

Quatre scénarios de projection ont été retenus pour l'analyse :

- un scénario de maintien des quotients de fécondité et de migration (scénario 1),
- un scénario alternatif sur les migrations avec maintien des quotients de fécondité et de migration (scénario 2),
- un scénario à hypothèse de migration haute (scénario 3),
- un scénario à hypothèse de migration basse (scénario 4).

Pour plus de détails sur chacun de ces scénarios et les méthodes de projection employées, il est conseillé de se référer à l'encart méthodologique situé en fin de chapitre.

**L'application de ces différents scénarios met en évidence une baisse globale de la population du bassin de vie de Châlons-en-Champagne, y compris dans le scénario 3 dit "optimiste" :**

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, la personne de référence du ménage est définie selon la règle suivante : si le ménage comprend au moins un couple, la personne de référence est l'homme du couple. S'il y a plusieurs couples, on choisit le plus âgé des actifs ou, à défaut d'actifs, le plus âgé. Si le ménage comprend au moins une famille monoparentale (adulte élevant seul un ou plusieurs de ses enfants), la personne de référence est, parmi les parents de ces familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou à défaut le plus âgé. Si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires ou salariés logés, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé.

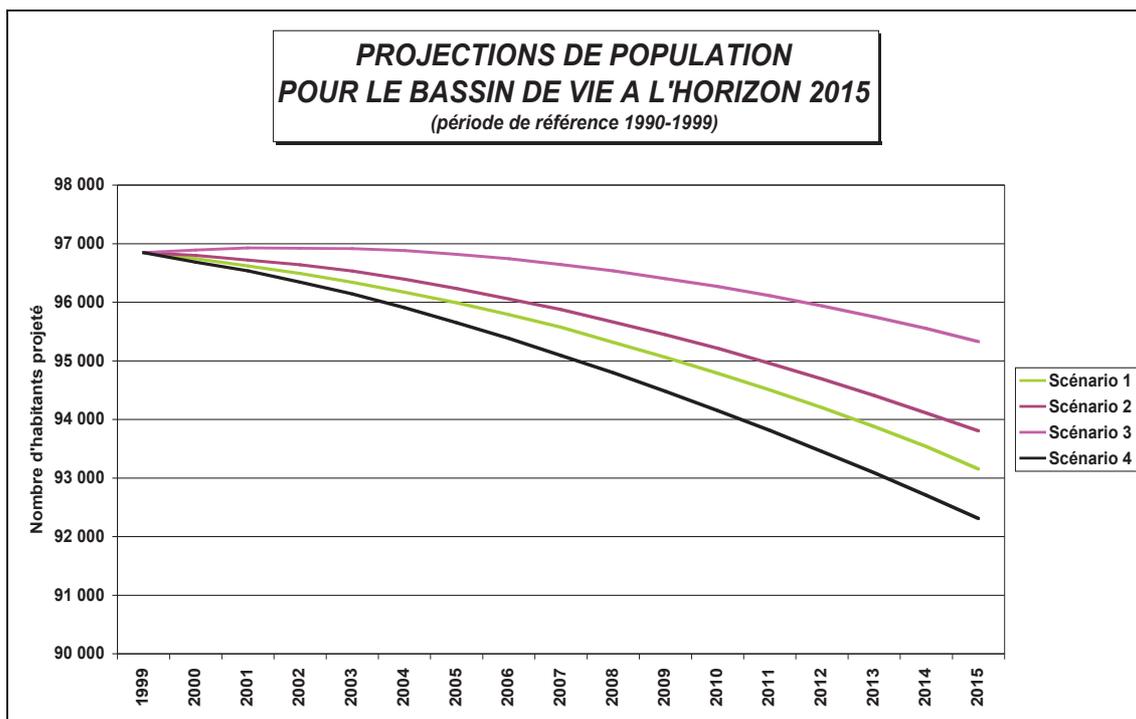


Tableau n° 2 :

<b>LES POPULATIONS PROJETEES SELON LES DIFFERENTS SCENARIOS</b>		
	<i>Population projetée en 2015</i>	<i>Ecart avec le scénario 1</i>
Scénario1	93 805	/
Scénario 2	95 327	1 522
Scénario 3	92 307	-1 498
Scénario 4	93 154	-651

*Source : OMPHALE 2000, INSEE*

Pour la suite de l'analyse, c'est le scénario 1, correspondant à un juste milieu entre "optimisme" (scénario 3) et "pessimisme" (scénario 4) qui a été privilégié.

Il indique :

- qu'entre 1999 et 2015, soit une période de 16 ans, la population du bassin d'habitat passerait de 96 846 à 93 803 soit une diminution de plus de 3 000 personnes. Cette importante baisse représente un taux de variation annuel de -0,20% contre -0,07% pour la période intercensitaire 1990-1999.
- qu'à moins d'un bouleversement des comportements, en 2015, près d'un habitant sur quatre aurait au moins 60 ans (24,1%) dans le bassin chalonais, contre un peu moins de un sur six en 1999 (17%).
- l'allure de la pyramide des âges, qui varie peu selon les scénarios, illustre bien ce phénomène. Si l'on regarde la proportion des 75 ans ou plus, de 1999 à 2015, il y aurait une augmentation de 3 points (de 5,6% à 8,6% de la population totale) correspondant à un passage de 5 475 à 8 046 individus.
- parallèlement, la proportion des moins de 20 ans baisserait de quatre points et passerait de 27,8% en 1999 à 24% en 2015. Ces tendances, baissent pour les moins de 20 ans et hausse pour les plus de 60 ans, se retrouvent en proportion moins importante pour les tranches d'âge adjacentes.
- que la population en âge de travailler, à savoir les 20-60 ans, diminuerait de 4 676 personnes.

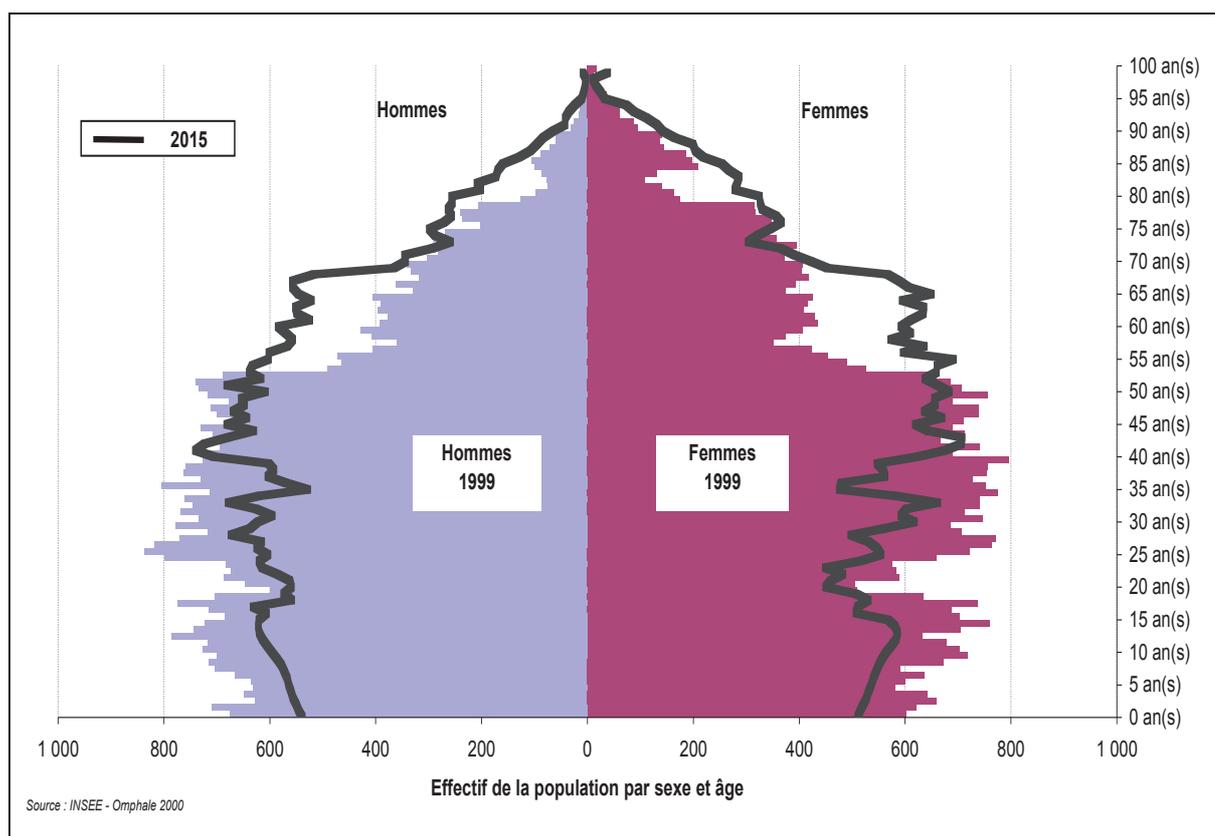


Tableau n° 3 :

LES POPULATIONS PROJETEES SELON LE SCENARIO 1				
	1999	2005	2010	2015
Moins de 15ans	20 207	18 826	18 011	16 892
De 15 à 24 ans	13 148	12 929	11 651	10 913
De 25 à 39 ans	22 574	20 335	19 170	17 562
De 40 à 59 ans	24 414	26 700	26 262	25 853
De 60 à 74 ans	11 028	10 946	12 789	14 539
75 ans ou plus	5 475	6 499	7 331	8 046
<b>Total des tranches</b>	<b>96 846</b>	<b>96 235</b>	<b>95 214</b>	<b>93 805</b>

\* Population Omphale recalculée au 1<sup>er</sup> janvier 1999

Source : OMPHALE 2000, INSEE2

L'hypothèse du maintien de la fécondité à 1,8 enfant par femme, commune à tous les scénarios, vient renforcer ce vieillissement. En effet, son niveau est inférieur au seuil de renouvellement des générations au niveau national.

C'est la prolongation, même atténuée, des tendances observées sur les migrations qui a l'impact le plus défavorable. Toutefois, ces projections ne constituent en aucun cas une prévision. Un développement significatif de l'emploi, lié à l'Aéroport international de Vatry, pourrait remettre en question ces évolutions, en réduisant voire en inversant le solde migratoire.

2 La population OMPHALE de 1999 correspond à une population recalculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année pour les besoins de la projection. Elle est donc différente de celle du recensement de population de 1999.

---

## METHODOLOGIE

### LES PROJECTIONS DE POPULATION DANS LE BASSIN DE VIE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

---

#### LE MODELE DE PROJECTION OMPHALE

En se basant sur les résultats du recensement de la population de 1999, l'INSEE a réalisé de nouvelles projections de population grâce au logiciel Omphale (Outil de Modélisation et de Projections d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Elèves). Cet outil permet de réaliser des projections sur des zones constituées de communes entières, et comptant au moins 50 000 habitants. Pour réaliser des projections, Omphale s'appuie sur la structure de la population de la zone donnée au dernier recensement.

Pour le bassin de vie de Châlons-en-Champagne, les quatre scénarios de projection de la population correspondent à la période de référence 1990-1999. Globalement, le principe consiste à calculer la population par sexe et âge d'une année en fonction des effectifs de l'année précédente, en appliquant des taux de fécondité, de mortalité et des quotients migratoires.

Plus précisément, les décès naturels résultent de l'application de quotients de mortalité par sexe et âge à la population susceptible de décéder au cours de l'année. De façon interactive, le solde migratoire de l'année s'obtient par application de quotients migratoires par sexe et âge à la population du bassin d'habitat de Châlons-en-Champagne, en tenant compte des décès pouvant survenir dans l'année. Enfin, les naissances sont obtenues en appliquant des quotients de fécondité par âge aux effectifs de femmes de 15 à 48 ans, susceptibles d'avoir des enfants au cours de l'année.

Omphale calcule tout d'abord des quotients de référence à partir des données du recensement et de l'état civil puis ces quotients sont projetés année par année en fonction des hypothèses choisies. Il n'est pas affecté de probabilité a priori aux hypothèses. La population Omphale de 1999 correspond à une population recalculée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et est donc différente de celle du recensement de population de 1999.

#### LES QUATRE SCENARIOS DE PROJECTION DE LA POPULATION

##### a) Le scénario de maintien des quotients de fécondité et de migration (scénario 1)

Il est fondé sur la reconduction des tendances passées pour chacune des variables citées précédemment :

- la fécondité est maintenue à son niveau de 1999. Les quotients de référence par âge de la mère sont donc conservés durant toute la période de projection, ce qui a pour effet de maintenir l'indice conjoncturel de fécondité à son niveau actuel,
- la mortalité baisse au même titre que la tendance métropolitaine,
- les quotients migratoires de référence, calculés entre les recensements de 1990 et 1999, sont maintenus sur toute la période de projection.

##### b) Le scénario alternatif sur les migrations avec maintien des quotients de fécondité et de migration (scénario 2)

Il propose en complément au scénario central une méthode de lissage des quotients migratoires dite composite. L'intérêt du lissage vient du fait que les quotients migratoires issus du calcul brut ont l'inconvénient de prendre des valeurs en dent de scie d'un âge à l'autre. Leur amplitude est telle qu'il est difficile d'en extraire l'information attendue. Le but est d'obtenir des profils de quotients migratoires plus faciles à interpréter.

##### c) Le scénario à hypothèse de migration haute (scénario 3)

Ce scénario peut être qualifié "d'optimiste" dans la mesure où il reconduit également les tendances passées à l'exception des quotients migratoires. En effet, les quotients migratoires sont augmentés uniformément du paramètre 0,001 quel que soit l'âge et sur toute la période de projection. Ceci permet d'évaluer en première approche une certaine sensibilité de la projection aux hypothèses concernant le solde migratoire.

##### d) Le scénario à hypothèse de migration basse (scénario 4)

Ce scénario, qui peut être qualifié de "pessimiste" est à l'opposé du précédent. Il reconduit les tendances passées sauf pour les quotients migratoires. Ces derniers sont diminués uniformément du paramètre 0,001 quel que soit l'âge et sur toute la période de projection.

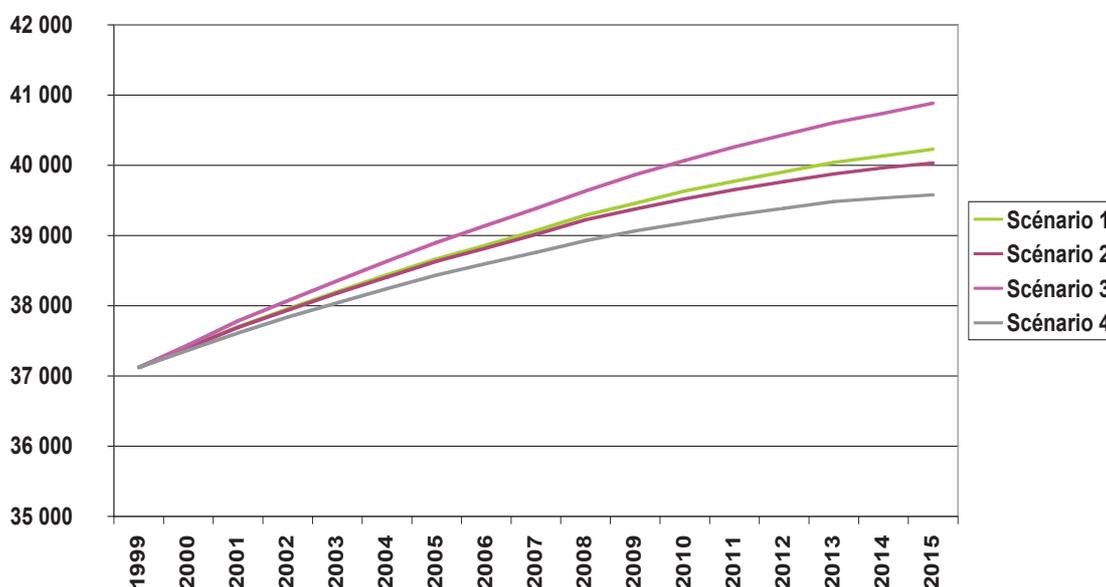
	Période de référence du scénario	Population projetée en 2015	Ecart avec le scénario 1
Scénario 1	1990-1999	93 805	/
Scénario 1 sans migration	1990-1999	104 402	10 597
Scénario 2	1990-1999	95 327	1 522
Scénario 3	1990-1999	92 307	-1498
Scénario 4	1990-1999	93 154	-651

L'application des coefficients migratoires calculés sur la période 1982-1999 plutôt que 1990-1999, n'apporte que des modifications marginales. Les conclusions de l'étude restent identiques comme l'atteste le tableau suivant :

	Période de référence du scénario	Population projetée en 2015	Ecart avec le scénario 1
Scénario 1	1982-1999	93 746	/
Scénario 1 sans migration	1982-1999	103 519	9 773
Scénario 3	1982-1999	95 273	1 527
Scénario 4	1982-1999	92 245	-1 501

Il serait illusoire d'augmenter davantage l'influence des coefficients migratoires dans la mesure où le modèle est de nature tendancielle. Il n'est pas adapté pour tenir compte de chocs tels qu'une variation brutale de l'activité économique ou une refonte de l'urbanisme : implantations de nouvelles entreprises ou au contraire restructurations entraînant la fermeture de sites de production, construction d'une zone pavillonnaire...

**PROJECTION DU NOMBRE DE MENAGES  
POUR LE BASSIN DE VIE A L'HORIZON 2015**  
(période de référence 1990-1999)



A l'horizon 2015, l'application des scénarios de projection indique que le bassin de vie chalonais devrait compter entre 39 580 et 40 880 ménages si l'on fait l'hypothèse que la désaffection pour la vie en couple va se poursuivre, à un rythme s'affaiblissant progressivement et si l'on prolonge les tendances démographiques observées au cours de ces dix dernières années (à savoir, la période intercensitaire 1990-1999). Le nombre de ménages devrait être compris entre 32 500 et 33 570 dans l'aire urbaine dont entre 26 630 et 27 630 résideraient dans la communauté d'agglomération.

Selon les scénarios de projection retenus, le nombre de ménages dans l'ensemble du bassin de vie augmenterait même si d'ici 2015, cette croissance tendrait à s'estomper. Le nombre de ménages

oscillerait entre 2 460 et 3 760 en 2015 soit un taux moyen annuel de croissance variant entre 1,3 et 1,9% par an entre 1999 et 2015. Entre 2005 et 2015, entre 220 et 340 ménages supplémentaires devraient ainsi arriver sur le marché local du logement selon les perspectives d'évolution démographique.

## B. ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

### 1. Caractéristiques du parc de logements

#### 1.1. Structure du parc de logements

La commune de Sarry a vu son parc de logements exploser depuis 1968. En près de 30 ans, le nombre de logements présents sur la commune a en effet été multiplié par 4. Ceci s'explique notamment par la commercialisation de nombreux lotissements (une vingtaine) à partir de 1968.

Au recensement de 1999, Sarry compte 686 logements. Son parc est essentiellement constitué de résidences principales (99%) et de logements individuels.

Tableau n° 1 :

	STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS			
	1990		1999	
	Nombre	%	Nombre	%
Résidences principales	610	96,7%	679	99,0%
Résidences secondaires	0	0,0%	1	0,1%
Logements vacants	20	3,2%	6	0,9%
Logements occasionnels	1	0,2%	0	0,0%
Ensemble	631		686	

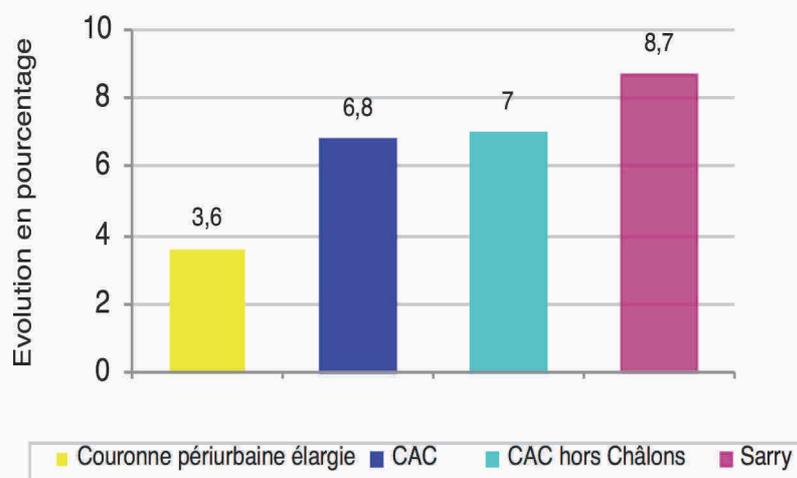
Source : RGP 1990 et 1999, INSEE

Le parc de logements sarrysien a connu une augmentation de 8,7% entre 1990 et 1999. Cette évolution s'explique par la construction, en 1994, de nouveaux logements au sein du lotissement "Le Clos du Château".

Elle est, par ailleurs, plus importante que celle des autres périmètres d'études.

Graphique n° 1 :

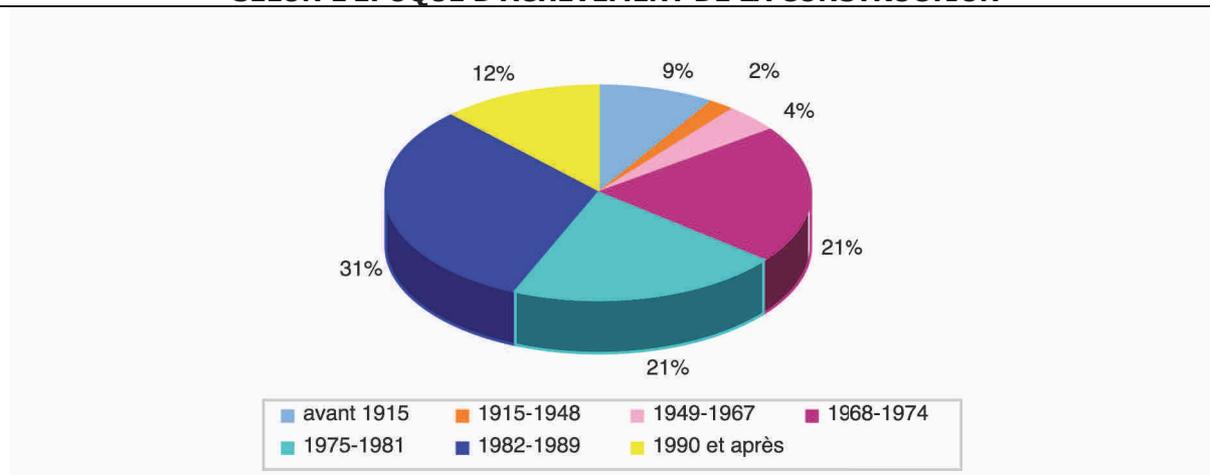
#### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 1999



Source : RGP 1990 et 1999, INSEE

#### 1.2. Epoque d'achèvement des logements

Graphique n° 2 :

**REPARTITION EN 1999 DES RESIDENCES PRINCIPALES  
SELON L'EPOQUE D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION**


Source : RGP 1990 et 1999, INSEE

L'ensemble du parc de logements est relativement récent puisque 85% des logements ont été construits après 1968. Une large part (31%) a été construite entre 1982 et 1989.

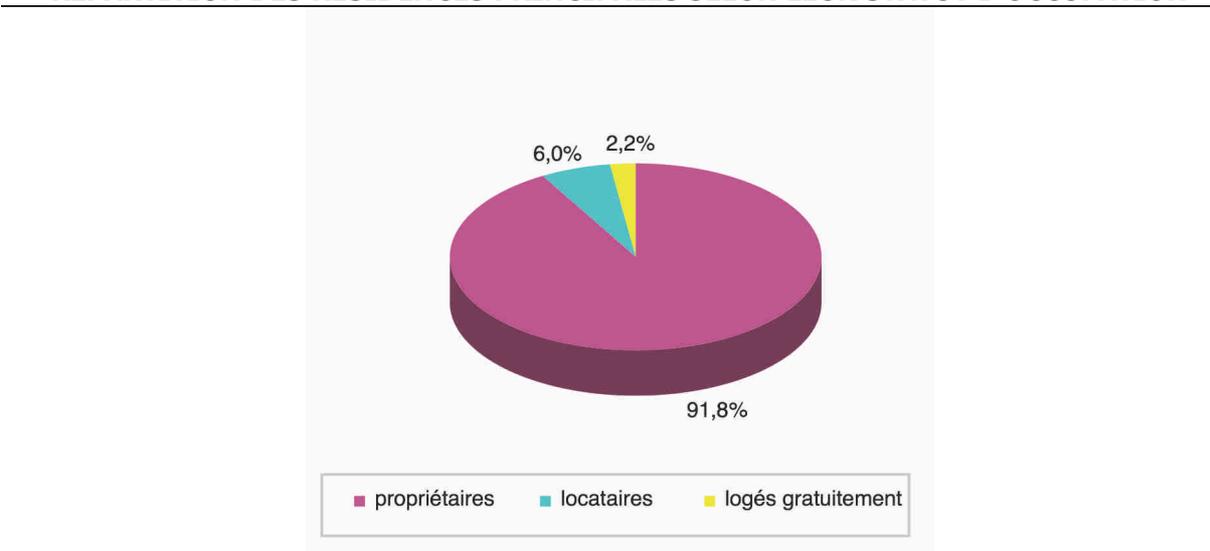
Toutefois, à partir de 1990, on assiste à un ralentissement de la production de logements sur 30 ans puisque seuls 12% des logements présents sur la commune ont été construits depuis 1990.

### 1.3. Le parc de résidences principales

Le parc de résidences principales sur Sarry se caractérise par :

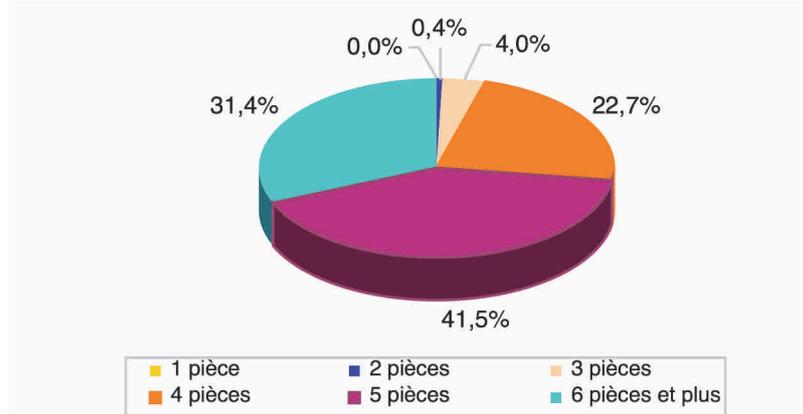
- une très faible présence des logements en immeuble collectif, quoiqu'en nette augmentation depuis 1990 (+50% soit 6 logements),
- un faible taux de locataires qui représentent 6% des habitants en résidence principale,
- une absence de logements sociaux. Toutefois, le nouveau lotissement "Le Clos du Château" compte environ 10% de logement social.

Graphique n° 3 :

**REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LEUR STATUT D'OCCUPATION**


Source : RGP 1999, INSEE

Graphique n° 4 :

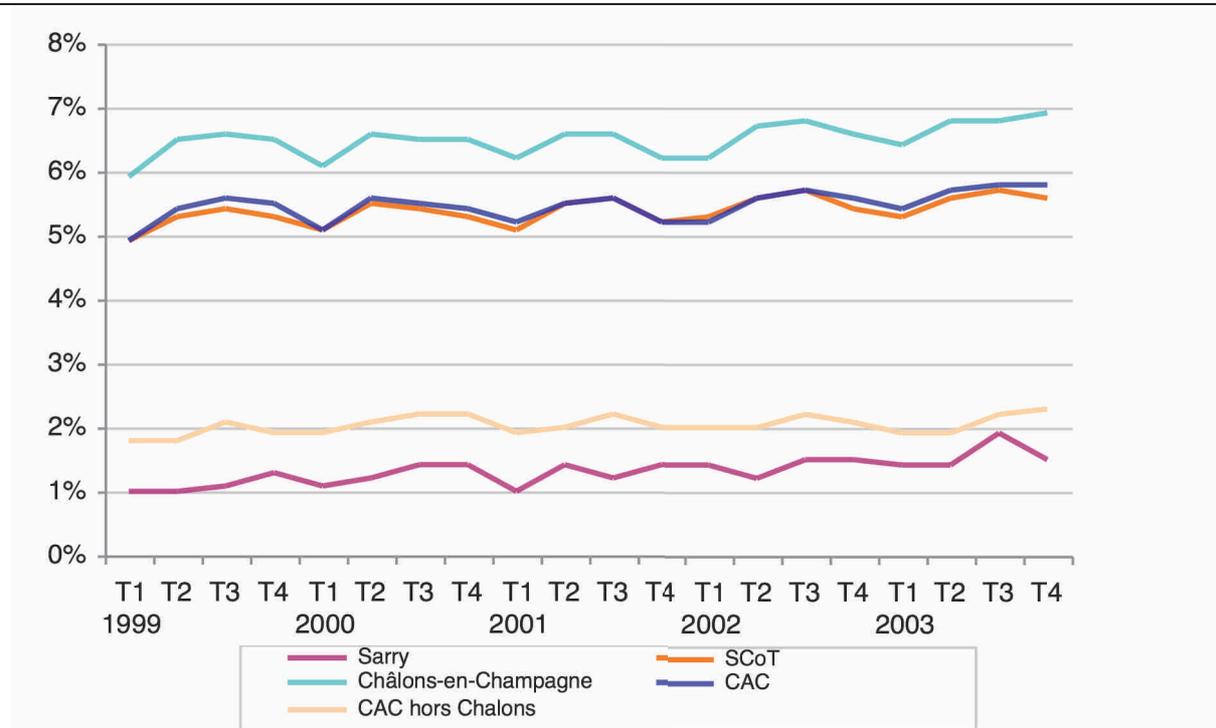
**REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LA TAILLE DU LOGEMENT**

Source : RGP 1999, INSEE

Le parc de résidences principales est constitué pour une grande partie de grands logements. Plus de 70% disposent d'au moins 5 pièces et 23% de 4 pièces. De fait, les "petits" logements ne représentent qu'à peine 5% du parc de résidences principales. On note, en outre, une absence de logements composés d'une unique pièce.

**1.4. La vacance du parc de logements**

Graphique n° 5 :

**TAUX DE VACANCE TRIMESTRIEL DE LA FIN DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1999 A CELLE DU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2003**

Source: Fichier des abonnés à l'EDF

Dans l'étude de la vacance, les sources issues du recensement général de la population d'une part, et du fichier des abonnés d'EDF d'autre part, sont complémentaires dans la mesure où le recours aux fichiers des abonnés d'EDF permet d'avoir une appréciation de l'état de la vacance entre deux recensements.

Au recensement de 1999, avec 6 logements vacants (soit 0,9% de l'ensemble des logements), le parc de logements a une vacance quasi-nulle. Comparativement, la vacance était plus élevée (3,2%) en 1990. Durant la période intercensitaire 1990-1999, la vacance a donc eu tendance à diminuer même si elle était déjà à un niveau bas. Néanmoins, il faut relever qu'elle porte sur des stocks assez restreints, ce qui fait que le taux de vacance calculé est alors d'autant plus sensible aux variations à la hausse comme à la baisse.

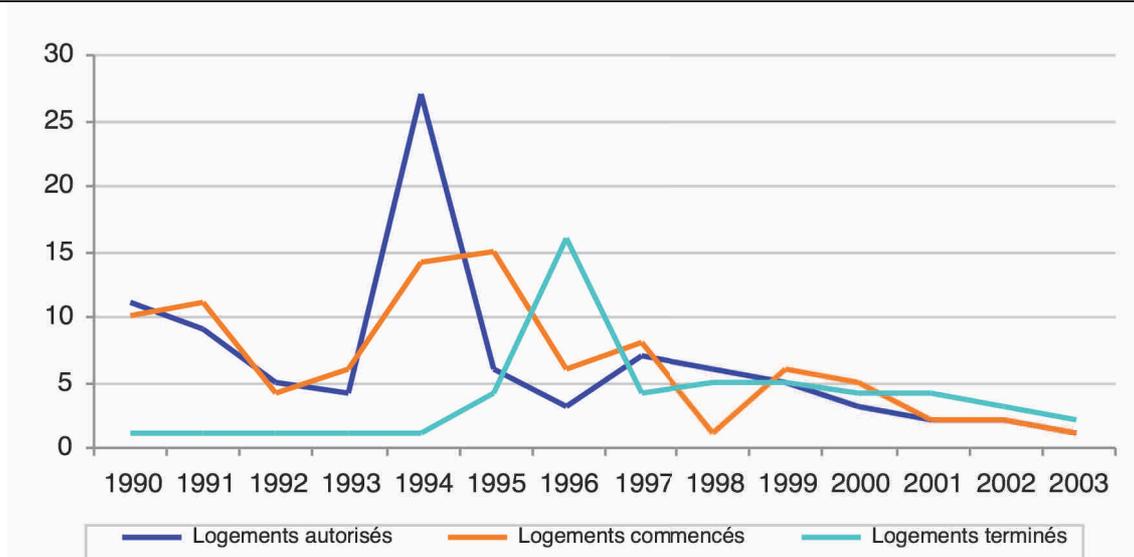
Les données relatives aux compteurs inactifs relevés par EDF, montrent elles aussi un niveau extrêmement bas de la vacance de 1999 à 2003. Le nombre de logements vacants oscille ainsi entre 7 et 14 durant cette période. Ces mouvements sont caractéristiques d'un parc de logements restreint qui compte très majoritairement des résidents propriétaires d'un habitat exclusivement individuel. Le même constat de stabilité de la vacance à un faible niveau peut également être fait à l'échelle du bassin de vie<sup>3</sup>, à l'exception faite de la ville de Châlons-en-Champagne.

### 1.5. Evolution du parc de logements

En 1994, le marché de la construction neuve connaît une nouvelle impulsion avec les premières constructions autorisées au sein du lotissement "Le Clos du Château". Depuis ce pic, la production de constructions neuves s'est ralentie sur la commune. On peut toutefois supposer une reprise avec la mise en chantier et la livraison du lotissement "Les Hauts de Sarry" qui accueillera à terme plus d'une soixantaine de pavillons.

Graphique n° 6 :

#### CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ENTRE 1990 ET 2003

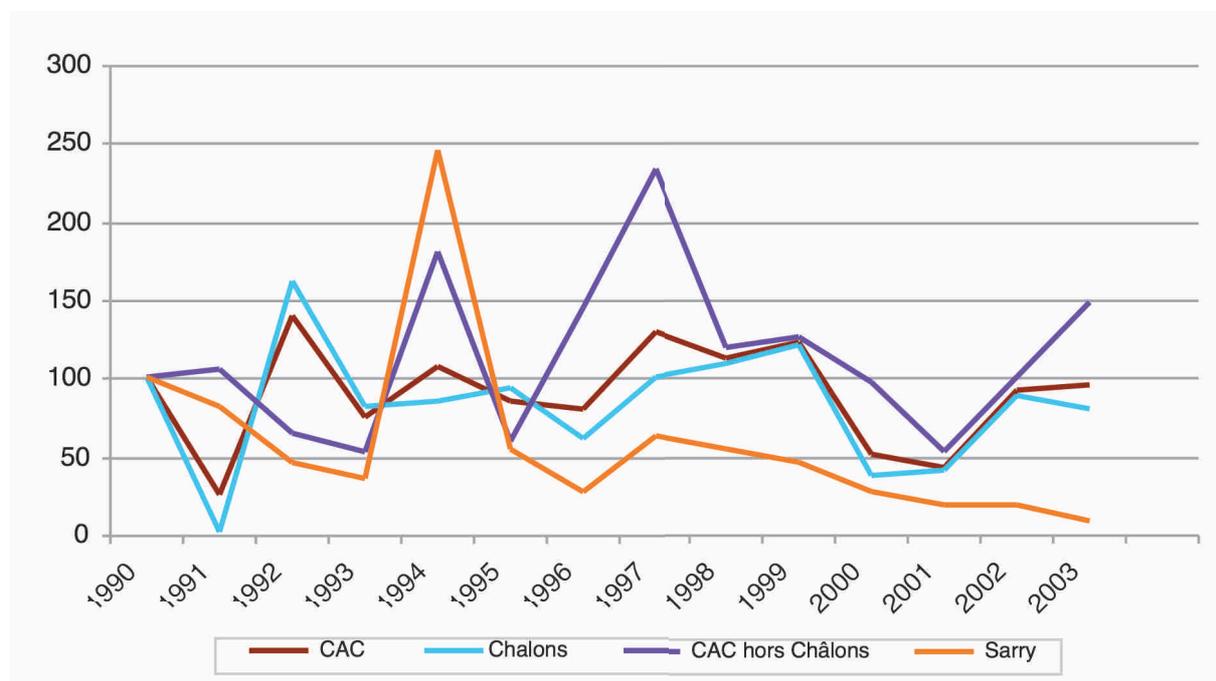


Source : SITADEL, DRE

Depuis 1994, Sarry autorise peu de nouvelles constructions à la différence du reste de la CAC. Ainsi, les autorisations de constructions neuves sarrysiennes décroissent largement depuis 1994 et ne suivent pas la tendance à la reprise des autres territoires d'étude, notamment la CAC hors Châlons.

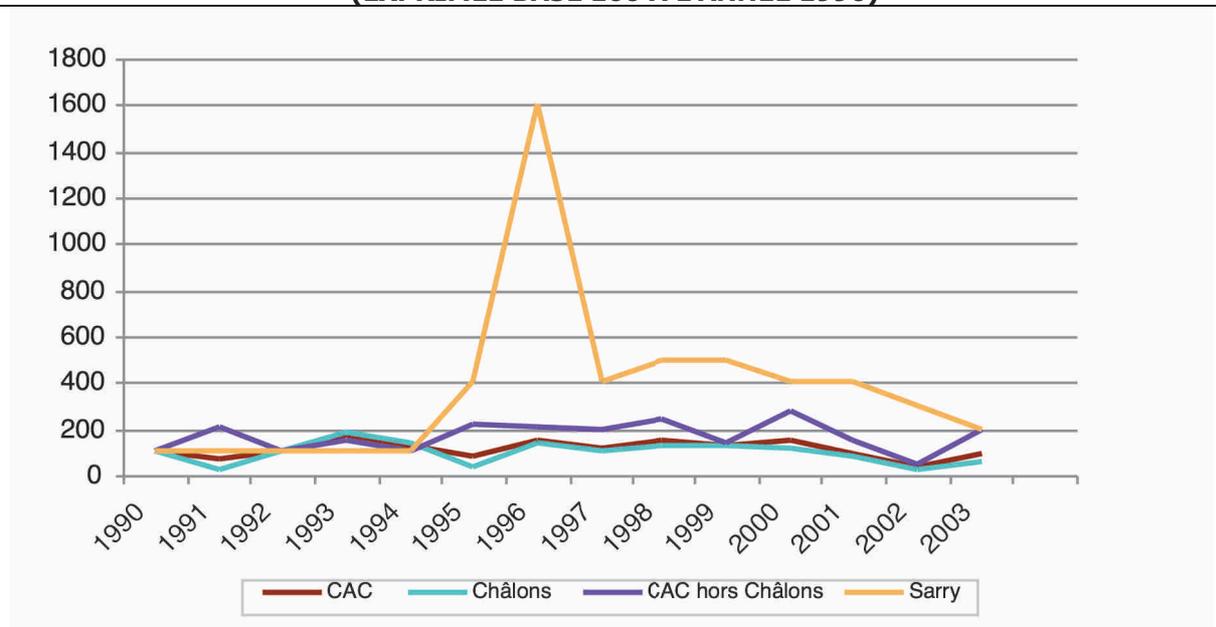
<sup>3</sup> « le logement dans le bassin de vie de Châlons-en-Champagne et son agglomération », AUDC, mars 2004

Graphique n° 7 :

**LES LOGEMENTS AUTORISES DEPUIS 1990  
(EXPRIMEE BASE 100 A L'ANNEE 1990)**


Source : SITADEL, DRE

Graphique n° 8 :

**LES LOGEMENTS ACHEVES DEPUIS 1990  
(EXPRIMEE BASE 100 A L'ANNEE 1990)**


Source : SITADEL, DRE

En dépit de cette politique restrictive, depuis 1995, le nombre de logements achevés a augmenté à un rythme plus soutenu sur Sarry que sur l'ensemble des autres territoires d'étude, notamment du fait de la commercialisation du lotissement "Le Clos du Château".

## 2. Estimation des besoins en logements

### La déclinaison d'ici 2013 des besoins en logements en termes d'objectifs de production neuve au sein de la Communauté d'agglomération en général et de Sarry en particulier

Si on fait l'hypothèse du prolongement des tendances observées entre les recensements de 1982 et de 1999, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et le reste du territoire du SCoT devraient continuer à perdre des habitants d'ici 2015. Sur la période considérée, la population passerait dans la Communauté d'agglomération de 65 230 à 63 210 et le SCoT de presque 97 000 habitants à 93 800 (soit une baisse d'un peu plus de 3%).

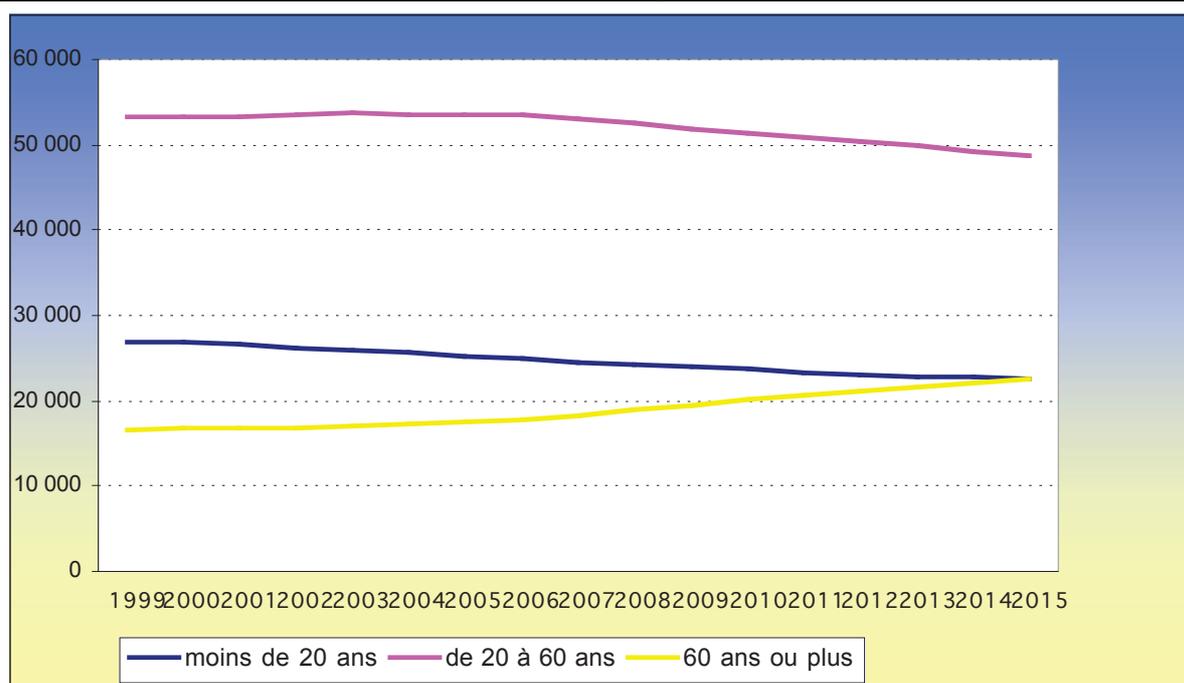
Dans le même temps, le nombre de ses ménages irait encore croissant jusqu'en 2015 même si ce rythme s'affaiblirait nettement à partir de 2010. Entre 2005 et 2015, la Communauté d'agglomération accueillerait environ 760 ménages supplémentaires (1 400 à l'échelle de l'ensemble du SCoT). La Communauté d'agglomération compterait alors 4% de ménages en plus par rapport à la situation constatée à l'issue du recensement de 1999.

Durant ces deux périodes, le vieillissement de la population se poursuivrait dans la Communauté d'agglomération et le reste du SCoT dans la mesure où :

- en 2015, près d'un habitant sur quatre aurait au moins 60 ans (24,1%) contre un peu moins de un sur six en 1999 (17%),
- parallèlement, la proportion des moins de 20 ans baisserait de 4 points et passerait de 27,8% en 1999 à 24% en 2015. A l'horizon 2015, il y aurait alors presque autant d'habitants âgés de plus de 60 ans que de jeunes de moins de 20 ans. Ces tendances (baisse pour les moins de 20 ans et hausse pour les plus de 60 ans) se retrouvent dans des proportions moins importantes pour les tranches d'âge adjacentes.
- la population en âge de travailler, à savoir les 20-60 ans, diminuerait d'environ 4 600 personnes.

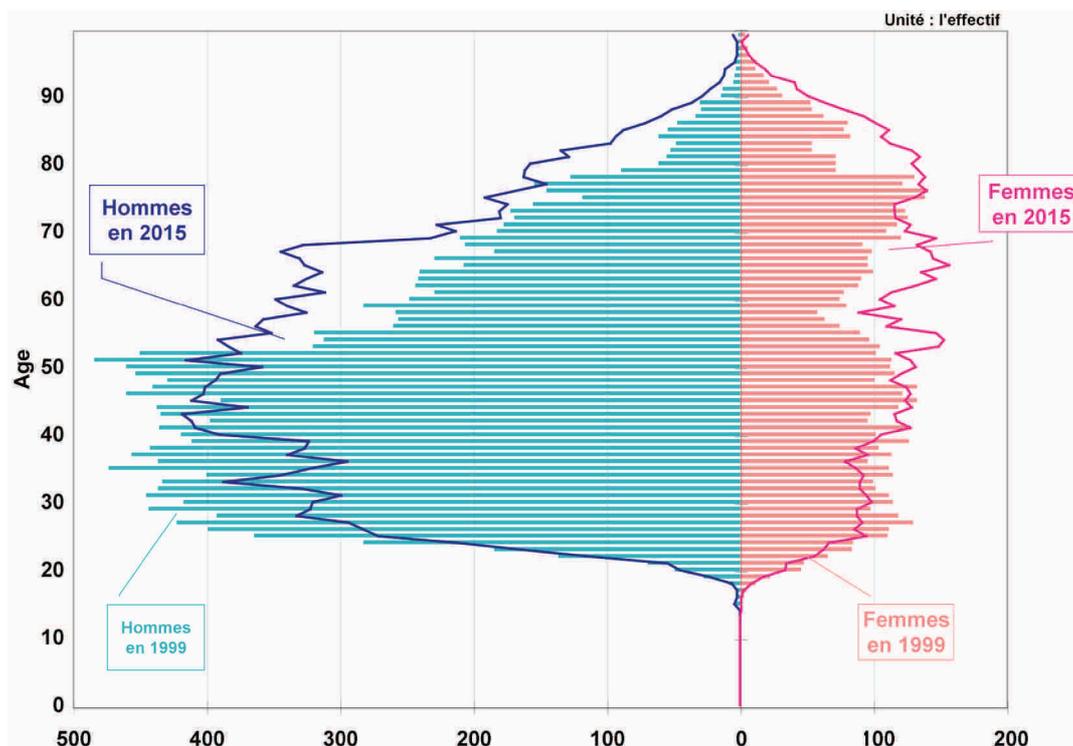
Graphique n° 9 :

#### UNE POPULATION QUI VIEILLIT



Sources : AUDC, INSEE – Modèle Omphale

## L'ÉVOLUTION DE LA REPARTITION PAR SEXE ET AGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE D'ICI 2015



Sources : AUDC, INSEE – Modèle Omphale

Concernant les ménages, ce vieillissement de la population devrait se traduire à l'échelle de la Communauté d'agglomération par une augmentation de près de 40% du nombre de ménages dont la personne de référence aura plus de 60 ans (soit plus de 2 700 ménages supplémentaires). Concernant les ménages dont la personne de référence aura plus de 75 ans, le nombre de ménages augmenterait de moitié avec près de 1 300 ménages supplémentaires. Au niveau de l'ensemble du SCoT, le mouvement serait semblable (4 100 ménages supplémentaires sur la tranche des plus de 60 ans et 1 900 sur celle des 75 ans et plus).

Ce phénomène de vieillissement des ménages devrait amener d'importantes évolutions dans les comportements des ménages et les besoins en logements que ce soit en termes d'une tendance au rapprochement des ménages de l'agglomération et des bourgs, de demandes accrues de services de proximité et de services d'aide à domicile, de besoins en logements adaptés et besoins d'hébergements spécifiques de type foyer et structures médicalisées.

Pour appréhender les besoins en logements sur la durée de mise en œuvre du PLH (c'est-à-dire entre 2008 et 2013), il a été convenu de prendre en compte notamment :

- la faiblesse de l'attractivité de la Communauté d'agglomération pour les ménages en provenance de l'extérieur,
- les tendances démographiques récentes issues des résultats provisoires du recensement rénové de la population :
  - . la relative stabilité de la population de la ville centre,
  - . le déclin démographique des autres communes de la Communauté d'agglomération quand elles n'accueillent pas des constructions nouvelles,
- le contexte local favorable au développement du parc de logements avec notamment la mise en place de politiques foncières actives, d'aides à la pierre ...,
- un contexte économique favorable caractérisé notamment par :

- . un taux de chômage bas,
- . une croissance modérée de l'emploi dans la Communauté d'Agglomération et son bassin d'emploi,
- . un développement des zones d'activités qui laisse présager l'accueil de nouvelles entreprises et des créations d'emplois que ce soit dans le territoire communautaire ou à proximité (aéroport international de Paris-Vatry en particulier).

Trois scénarii de développement de l'agglomération et de son parc de logements ont été étudiés par la Communauté d'agglomération.

**Scénario 1 dit au "fil de l'eau" consistant en l'accompagnement d'une légère décroissance démographique dont on peut retenir qu'en termes de :**

- démographie, il prolonge les tendances observées entre 1982 et 1999, à savoir :
  - . une baisse de 3% de la population : de 65 230 à 63 210 habitants d'ici 2015,
  - . une croissance des ménages par desserrement,
  - . une augmentation des plus de 60 ans allant de pair avec une baisse des moins de 20 ans et des actifs.
- besoins en logements, ils s'élèvent à 200 logements par an sachant que :
  - . le volume moyen de la production de ces 6 dernières années permettrait de répondre aux besoins, en assurant la fluidité du marché, le renouvellement du parc et la baisse de la taille des ménages.
  - . la production de logements neufs devra être attentive aux besoins liés au vieillissement en termes de localisation, d'accessibilité, de services.

**Scénario 2 dont l'objectif était de stabiliser la population dont on peut retenir qu'en termes de :**

- démographie, il s'agit de stabiliser la population en favorisant les besoins des ménages de 25 à 40 ans - clé d'un solde naturel dynamique. On peut noter que dans ce schéma d'évolution :
  - . la production devra donc impérativement répondre aux besoins des ménages actifs locaux, tant au niveau du type de produit que de son coût,
  - . ce type de développement ne freine pas la croissance des plus de 60 ans, mais il assure un meilleur équilibre entre jeunes et personnes âgées, ainsi que la stabilisation de la proportion des ménages actifs.
- besoins en logements, ils sont de 355 logements par an dans la mesure où :
  - . ce scénario prend en compte les besoins liés à la fluidité du marché, au renouvellement du parc et à la baisse de la taille des ménages,
  - . il permet en outre de répondre aux besoins liés à la poursuite d'actions et d'opérations d'accompagnement du développement économique local,
  - . la production devra donc impérativement répondre aux besoins des ménages actifs locaux, tant au niveau du type de produit que de son coût.
- Les conditions de la mise en œuvre, il conviendra :
  - . de favoriser l'accession à coût maîtrisé qui implique une participation financière de la collectivité, à la production du foncier, et/ou à l'aide au logement.
  - . que l'aide de la Communauté d'agglomération soit conditionnée par le respect d'un cahier des charges permettant à la collectivité de négocier ses objectifs avec les opérateurs publics et privés.

### **Scénario 3 faisant le pari de la croissance par le développement de l'emploi dont on peut retenir qu'en termes de :**

- démographie, il s'agit d'une croissance basée sur le développement de la population active, avec un solde migratoire positif. La croissance à moyen terme sera à calculer à partir des objectifs de croissance de l'emploi par l'implantation d'entreprises nouvelles.
- besoins en logements, ils sont de 400 logements/an, à partir de la deuxième phase du PLH et ils devront être réévalués en fonction des évolutions économiques.
- les conditions de la mise en œuvre, il conviendra :
  - . d'intensifier la programmation de réserves foncières sur l'ensemble de l'agglomération,
  - . de mettre en œuvre progressivement le schéma directeur d'aménagement de la Rive Gauche,
  - . de favoriser les délégations de droit de préemption.

Les deux derniers scénarii imposent une vigilance particulière sur les évolutions dans le parc ancien, public et privé sachant que si les objectifs de production de logements neufs doivent contribuer à offrir aux ménages de l'agglomération la possibilité d'un parcours résidentiel, il convient toutefois de rester attentif et d'être en capacité de mesurer les conséquences de ces mutations sur le parc ancien. En effet, les ménages qui quittent le parc social sont bien souvent ceux qui assuraient la mixité sociale dans les quartiers. Leur remplacement par des familles dont les revenus sont de plus en plus faibles risque de fragiliser l'équilibre social de certains quartiers déjà sensibles. Il reste donc impératif, pour maintenir l'attractivité du parc ancien, de soutenir la réhabilitation tant du parc privé, que du parc public.

Dans la mesure où le développement de l'emploi par l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités devrait entraîner l'arrivée de nouveaux ménages et aussi permettre de retenir ceux qui pourraient partir, il est alors tout à fait réaliste d'envisager que la Communauté d'agglomération soit alors en mesure d'enrayer son léger déclin démographique et de retrouver à l'issue de la mise en œuvre du programme d'actions PLH (à l'horizon 2013) un niveau de population semblable et même un peu supérieur à celui constaté en 1999.

En fin de compte, c'est donc, une combinaison de ces deux derniers scénarii qui a été retenue dans la mesure où la CAC a décidé dans son PLH approuvé le 7 février 2008 de fonder, pour les six années à venir, sa politique de l'habitat sur un schéma de croissance aussi bien :

- démographique se déclinant en un scénario de croissance (qui passe par un rythme régulier de construction neuve, dans la prolongation de la tendance actuelle de 355 logements/an et un taux de renouvellement de 1,2% par an) et d'une accélération potentielle en deuxième phase, pour s'adapter au développement économique à venir (avec un objectif de 400 logements / an).
- territoriale dont les priorités s'affichent selon quatre objectifs :
  - . un développement de chaque secteur dans l'agglomération, en adéquation avec le fonctionnement urbain et économique de l'agglomération et en réponse aux attentes des habitants en termes de préférence géographique et de proximité des services urbains,
  - . une orientation de l'offre nouvelle dans un souci de diversité, afin de viser un meilleur équilibre global de l'offre : stabilisation du poids du parc social à Châlons et Saint-Memmie, diversification dans les communes périphériques, notamment en veillant à la production d'accession à coût maîtrisé,
  - . un partage des objectifs de solidarité,

- . une meilleure complémentarité entre la ville centre et des secteurs péri-urbains. Cela veut dire une réflexion sur les positions et attractivités réciproques.

Dans cette logique d'un développement du parc de logements alliant pari de la croissance démographique et recherche d'un meilleur équilibre entre le noyau urbain de l'agglomération (Châlons-en-Champagne et Saint-Memmie) et les autres secteurs au type de développement plus péri-urbain comme notamment Sarry, ont donc été distingués quatre secteurs aux fonctions et aux vocations différentes :

- 1 Le centre urbain :
  - . Châlons-en-Champagne,
  - . Saint-Memmie
- 2 Les secteurs de développement futur :
  - . Fagnières,
  - . Compertrix,
  - . Sarry,
- 3 Les communes péri-urbaines desservies par les transports en commun :
  - . Saint-Martin-sur-le-Pré,
  - . Recy.
- 4 Les communes péri-urbaines non desservies par les transports en commun :
  - . Saint-Etienne-au-Temple,
  - . Coolus,
  - . L'Épine,
  - . Saint-Gibrien,
  - . Moncetz-Longevas.

La commune de Sarry est identifiée comme faisant partie d'un secteur :

- d'extension semi-dense, en prolongation immédiate du tissu urbain.
- de développement du parc social combiné à de l'accession à la propriété, y compris à coût maîtrisé.

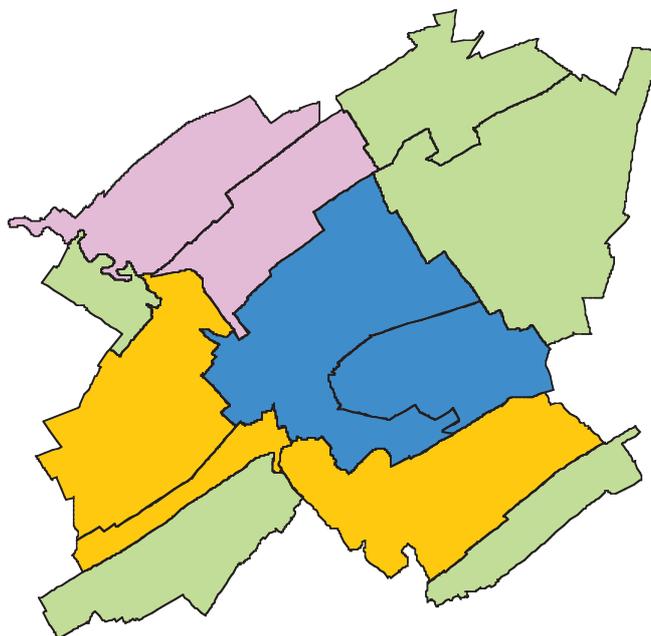
Ces différentes démarches d'ensemble font que la commune apparaît bien située pour réaliser une part importante de l'effort de construction neuve dévolu au secteur 2.

### Objectifs annuels de production de l'offre nouvelle

		Secteur 1*	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Total
<i>Offre privée, locatif et accession</i>		<b>60</b>	<b>32</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>129</b>
<b>Accession maîtrisée</b>	PTZ ...	30	25	5	12	<b>72</b>
	PSLA	17	15	3	5	<b>40</b>
<b>Locatif social</b>	PLUS	33	50	5	15	<b>103</b>
<b>Locatif très social</b>	PLA-i	5	3	1	2	<b>11</b>
<i>Objectifs délégation conventionnelle (PSLA + PLUS + PLA-i)</i>		<i>55</i>	<i>68</i>	<i>9</i>	<i>22</i>	<b>154</b>
<i>Total lignes offre privée et PTZ</i>		<i>90</i>	<i>57</i>	<i>16</i>	<i>38</i>	<b>201</b>
<b>Total</b>		<b>145</b>	<b>125</b>	<b>25</b>	<b>60</b>	<b>355/an</b>

\* Hors compensation des logements démolis dans le cadre du projet ANRU

## Les objectifs de production de l'offre nouvelle sur 3 ans dans les 4 secteurs de l'agglomération châlonnaise



### Secteur 1 :

**Type de développement :** Urbain dense et semi-dense  
Rééquilibrage : priorité à l'accession à la propriété, y compris à coût maîtrisé

**Objectif de production de l'offre nouvelle sur 3 ans :**  
435 logements  
soit **145 logements par an**

### Secteur 2 :

**Type de développement :** Extension semi-dense, en prolongation immédiate du tissu urbain.  
Développement : parc social, accession à la propriété, y compris à coût maîtrisé

**Objectif de production de l'offre nouvelle sur 3 ans :**  
375 logements  
soit **125 logements par an**

### Secteur 3 :

**Type de développement :** Développement modéré, basé sur une certaine diversification, un peu de parc social et de l'accession à coût maîtrisé

**Objectif de production de l'offre nouvelle sur 3 ans :**  
75 logements  
soit **25 logements par an**

### Secteur 4 :

**Type de développement :** Développement très modéré, pour assurer le dynamisme démographique : accession, un peu de PLA-I en diffus

**Objectif de production de l'offre nouvelle sur 3 ans :**  
180 logements  
soit **60 logements par an**

**Total : 1 065 logements soit 355 logements par an**

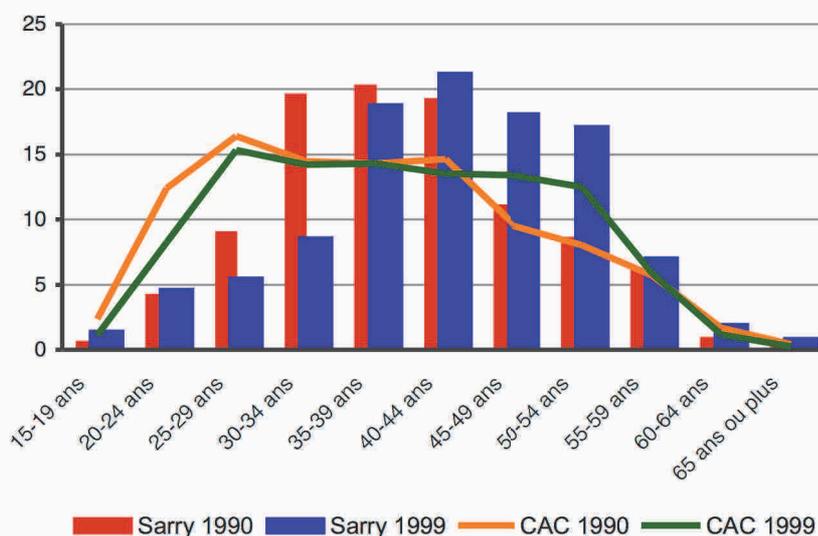
## C. ECONOMIE

### 1. Population active

Au recensement de 1999, la population active<sup>4</sup> de Sarry compte 1 037 personnes dont 52,4% d'hommes et 47,3% de femmes. Les actifs de plus de 45 ans ont vu leur part dans la population active largement augmenter entre 1990 et 1999. Ils représentaient ainsi 27% des actifs en 1990 et en 1999, 42,7%. Par ailleurs, les personnes de 50 ans et plus représentent près du quart de la population active alors que les jeunes de 15 à 24 ans ne concernent qu'à peine 5% de cette même population.

Graphique n° 1 :

#### REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LES CLASSES D'AGE



Source : RGP, INSEE

Comparée à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la population active sarrysienne est plus âgée et se caractérise par une sous-représentation des moins de 35 ans. Par ailleurs, à l'image de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, un vieillissement de la population s'observe puisque la part des plus de 40 ans s'accroît au détriment des plus jeunes. Cette analyse illustre le vieillissement des "babyboomers" et confirme ainsi le vieillissement de la population car près de 63% de la population active sarrysienne a finalement plus de 40 ans.

#### 1.1. Taux d'activité<sup>5</sup>

En 1999, le taux d'activité est de 64,3%. Il est en légère chute par rapport à 1990 (69,2%) et est le résultat du vieillissement de la population.

Tableau n° 1 :

<sup>4</sup> Depuis 1990, la population active regroupe, en plus des actifs ayant un emploi et des chômeurs, les militaires du contingent. Les chiffres de la population active ne tiennent pas compte des militaires du contingent.

<sup>5</sup> Le taux d'activité est défini comme le rapport de la population active d'une tranche d'âge à la population totale de la même tranche d'âge.

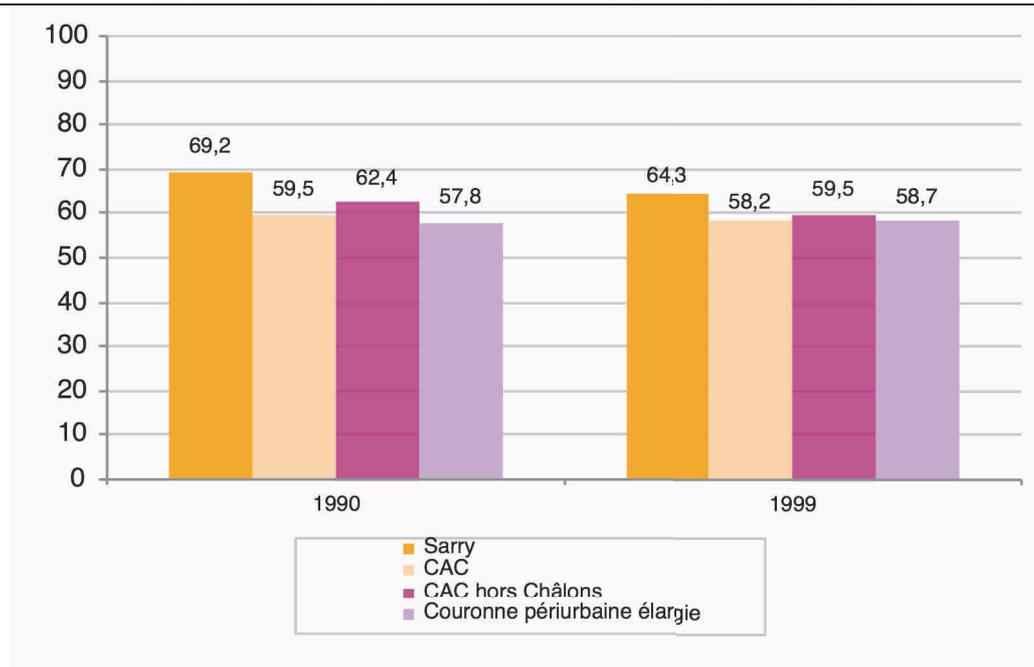
<b>TAUX D'ACTIVITE</b>						
		15-29	30-44	45-59	60 et +	Taux d'activité global
Sarry	1990	38,4%	91,0%	81,8%	10,3%	69,2%
	1999	27,5%	94,0%	85,7%	8,8%	64,3%
Châlons	1990	60,3%	86,2%	73,9%	6,0%	58,5%
	1999	56,6%	87,2%	78,4%	3,5%	57,7%
Autres communes de la CAC	1990	49,1%	89,3%	75,6%	7,9%	62,4%
	1999	41,6%	91,0%	81,6%	4,4%	59,5%
CAC	1990	57,6%	87,1%	74,4%	6,4%	59,5%
	1999	53,1%	88,3%	79,4%	3,7%	58,2%
Couronne périurbaine élargie	1990	46,7%	85,8%	75,6%	10,8%	57,8%
	1999	44,3%	91,2%	81,6%	4,7%	58,7%

Source : RGP, INSEE

Aux recensements de 1990 et à celui de 1999, le taux d'activité de Sarry est supérieur à celui de l'ensemble des autres territoires d'étude. Cela s'explique notamment par une part plus importante dans la population totale des 30-59 ans sur Sarry que sur l'ensemble des autres périmètres d'étude.

**Graphique n° 2 :**

**EVOLUTION DES TAUX D'ACTIVITE ENTRE 1990 ET 1999**

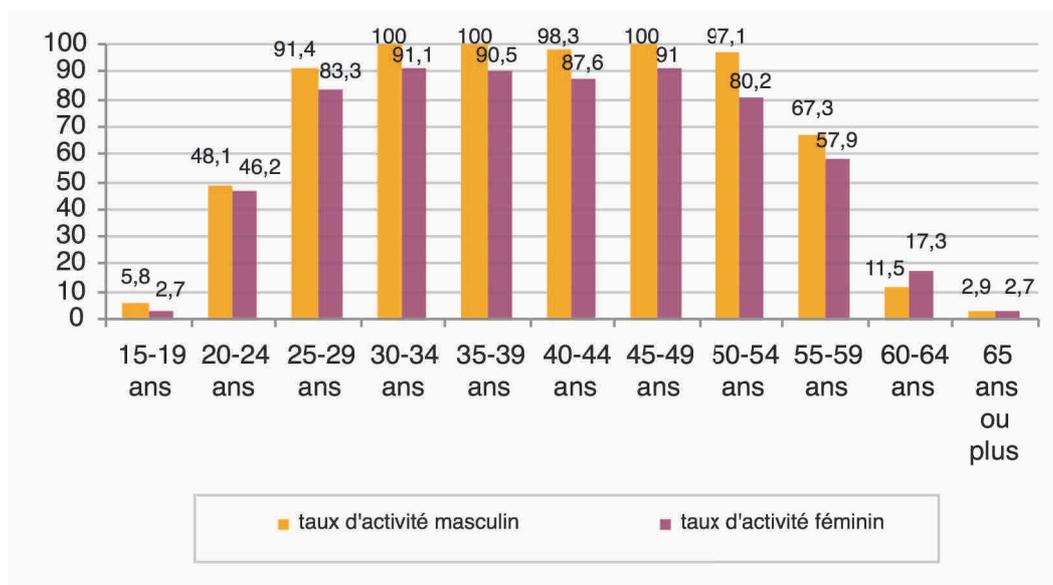


Source : RGP, INSEE

Si l'on compare les taux d'activité par sexe, on note globalement le taux d'activité masculin est supérieur à celui des femmes (66,1% et 60%).

**Graphique n° 3 :**

**TAUX D'ACTIVITE MASCULIN ET FEMININ SELON LES CLASSES D'AGE EN 1999**



Source : RGP 1999, INSEE

Toutefois, le taux d'activité des femmes âgées de plus de 60 ans est supérieur à celui des hommes du même âge.

## 1.2. Actifs occupant un emploi

En 1999, sur les 1 037 actifs que la commune de Sarry compte sur son territoire, 981 ont un emploi, soit 94,7% de la population active. Par rapport à 1990, la part d'actifs occupés se maintient (95,4%).

### 1.2.1. Conditions d'emploi des actifs

Selon le statut, les salariés représentent 85,9% de la population active totale. La répartition entre les deux sexes est équilibrée puisque les hommes représentent 50,3% des salariés. A contrario, les non-salariés sont majoritairement des hommes (75,5% des non-salariés). Plus de 80% des salariés travaillent à temps complet, avec de grandes inégalités entre les hommes et les femmes puisque la part de salariés travaillant à temps complet représente respectivement pour chacun 97,1% et 35,4%. Les femmes représentent ainsi 92,2% des salariés à temps partiel.

Pour les salariés, on peut distinguer ceux qui occupent des emplois stables (contrats ou emplois à durée indéterminée et titulaires de la fonction publique) et ceux qui occupent des emplois dits précaires (apprentis sous contrat, placés par une agence d'intérim, contrats à durée déterminée, emplois aidés et stages rémunérés). Les salariés occupant des emplois stables représentent près de 95% de l'ensemble des salariés dont 43% sont titulaires de la fonction publique.

Concernant les salariés précaires, 3,1% des salariés travaillent sous contrat à durée déterminée et 0,8% en intérim.

Tableau n° 2 :

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CDI	453	50,8	253	56,3	200	45,2
CDD	28	3,1	14	3,1	14	3,2
Intérim	7	0,8	6	1,3	1	0,2
Emploi aidé	5	0,6	2	0,4	3	0,7
Apprentissage-stage	11	1,2	6	1,3	5	1,1
Titulaires fonction publique	387	43,4	168	37,4	219	49,5

<b>TOTAL</b>	<b>891</b>	<b>449</b>	<b>50,4</b>	<b>442</b>	<b>49,6</b>
--------------	------------	------------	-------------	------------	-------------

Source : RGP 1999, INSEE

### 1.2.2. Structure socioprofessionnelle des actifs ayant un emploi

Par rapport à la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la structure professionnelle des actifs de Sarry est marquée par :

- une sous-représentation des employés et des ouvriers,
- une présence plus marquée des professions intermédiaires et des commerçants, artisans et chefs d'entreprise,
- une représentation quasi égale, voire légèrement supérieure des cadres et professions intellectuelles supérieures et des agriculteurs exploitants.

Tableau n° 3 :

	Sarry		CAC	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculteurs exploitants	12	1,3	212	0,80
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	72	7,10	1008	3,80
Cadres et professions intellectuelles supérieures	116	12,10	2992	11,20
Professions intermédiaires	272	28,50	6184	23,20
Employés	316	29,30	9307	34,90
Ouvriers	228	21,80	6976	26,10

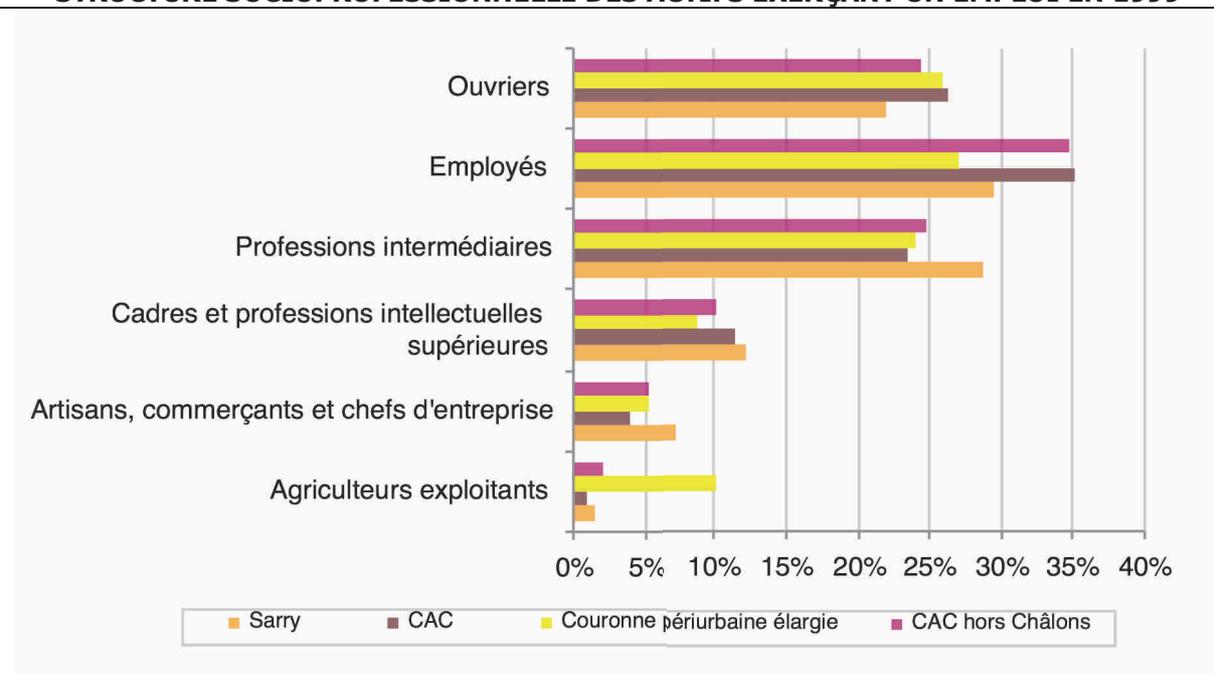
Source : RGP 1999, INSEE

*Avertissement : Ce tableau est issu de l'exploitation par sondage au quart des résultats du recensement de 1999. Pour une population inférieure à 2 000 habitants, le risque d'erreur est important. Il faut donc prendre les chiffres concernant Sarry avec précaution.*

Les actifs occupant un emploi résidant sur Sarry semblent occuper des emplois plus qualifiés que sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Graphique n° 4 :

### STRUCTURE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ACTIFS EXERÇANT UN EMPLOI EN 1999



Source : RGP, INSEE

## 2. Activité économique et emploi

La commune de Sarry se situe au cœur de la Champagne crayeuse. Cette région agricole a connu une remarquable mutation au cours des dernières décennies et figure aujourd'hui parmi les espaces agricoles les plus productifs d'Europe.

## 2.1. Activité économique hors agriculture

**Tableau n° 4 :**

<b>NOMBRE DE SALARIES ET D'ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITE PRESENTS SUR LA COMMUNE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2003</b>							
	<i>Non déclaré</i>	<i>0 salarié</i>	<i>1-2 salariés</i>	<i>3-5 salariés</i>	<i>6-9 salariés</i>	<i>10-19 salariés</i>	<i>Total</i>
Agriculture, chasse et sylviculture		19	1				20
Industries agricoles et alimentaires				1			1
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques		1					1
Fabrication d'équipements électriques et électroniques		1					1
Autres industries manufacturières			1				1
Construction		2	4	3			9
Commerces, réparations d'automobiles et d'articles domestiques		4	2		1		7
Hôtels et restaurants		1	1				2
Transports et communications	1			1			2
Activités financières		2		1			3
Immobilier, locations et services aux entreprises		6	2				8
Administration publique						1	1
Education	2	1					3
Santé et action sociale		5	2	1			8
Services collectifs, sociaux et personnels		4	1	1	1		7
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>46</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>74</b>

*Source : SIRENE, INSEE*

Sarry accueille 74 établissements en 2003. Dans plus de deux cas sur trois, il s'agit de personnes à leur compte car les structures économiques correspondantes n'emploient aucun salarié.

**Tableau n° 5 :**

<b>EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ENTRE 2000 ET 2003</b>			
	<i>2000</i>	<i>2003</i>	<i>Solde</i>
Agriculture, chasse et sylviculture	21	20	-1
Industries agricoles et alimentaires	1	1	0
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0	1	+1
Métallurgie et travail des métaux	1	0	-1
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	0	1	+1
Autres industries manufacturières	1	1	0
Construction	11	9	-2
Commerces, réparations d'automobiles et d'articles domestiques	6	7	+1
Hôtels et restaurants	2	2	0

Transports et communications	4	2	-2
Activités financières	1	3	+2
Immobilier, locations et services aux entreprises	6	8	+2
Administration publique	1	1	0
Education	3	3	0
Santé et action sociale	7	8	+1
Services collectifs, sociaux et personnels	5	7	+2
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>4</b>

Source : SIRENE, INSEE

Entre 2000 et 2003, la commune de Sarry a accueilli dix nouveaux établissements alors que six établissements ont fermé :

- le secteur de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture, de la métallurgie et du travail des métaux ainsi que de la construction et des transports et communications se restreignent,
- le secteur de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et celui de la fabrication d'équipements électriques et électroniques accueillent chacun un nouvel établissement,
- le secteur des commerces, réparations d'automobiles et d'articles domestiques fait état d'un nouvel établissement,
- les secteurs des activités financières ainsi que de l'immobilier, locations et services aux entreprises se renforcent avec la création de deux nouveaux établissements chacun,
- le secteur de la santé et de l'action sociale accueille un nouvel établissement,
- le secteur des services collectifs, sociaux et personnels compte deux nouveaux établissements.

## 2.2. L'agriculture

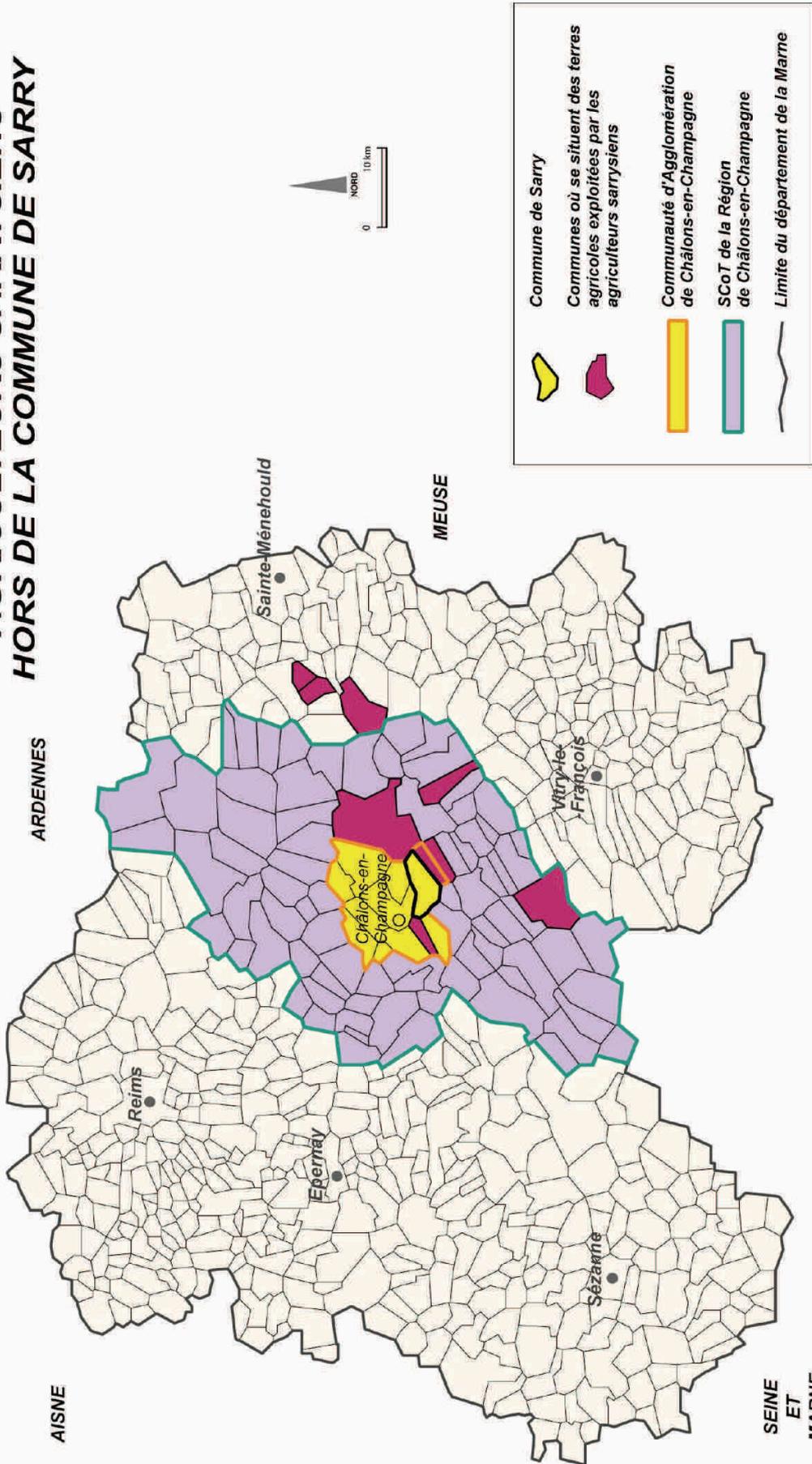
L'agriculture constitue une des ressources majeures de la région de Châlons-en-Champagne. Malgré le faible poids numérique de la population active agricole, ce secteur génère des activités et des revenus pour d'autres secteurs en amont de la production agricole (fourniture d'intrants, machinisme, gestion...), en aval (transformation des productions, transport, négoce...) et en activités connexes (commerce, service...). Ainsi, la Foire Exposition de Châlons-en-Champagne est la deuxième foire française pour le machinisme agricole derrière le Salon International du Machinisme Agricole de Paris.

L'activité agricole est également confortée par un environnement agro-industriel important (silos, usines de déshydratation, usine de traitement de pommes de terre).

La surface de la commune de Sarry est de 2 001 ha, la surface agricole utilisée communale représente ainsi près de 80% du territoire de Sarry (1596 hectares). 360 hectares situés sur la commune sont exploités par des agriculteurs extérieurs. En conséquence, 77% de la surface agricole utilisée communale<sup>6</sup> sont exploités par des Sarrysiens. Les agriculteurs sarrysiens complètent leurs surfaces d'exploitation sur diverses communes : Argers, Auve, Chepy, Compertrix, Courtisols, Dommartin-Dampierre, Faux-Vésigneul, Moncetz-Longevas et Saint-Jean-sur-Moivre.

<sup>6</sup> On différencie la superficie agricole utilisée communale et la superficie agricole utilisée des exploitations. La superficie agricole utilisée des exploitations correspond à celles ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune. La superficie agricole utilisée communale correspond aux superficies des parcelles localisées sur la commune, que le siège de l'exploitation soit localisé sur la commune ou non.

**COMMUNES OÙ SE SITUENT LES TERRES  
AGRICOLES EXPLOITÉES PAR LES  
AGRICULTEURS SARRYSIENS  
HORS DE LA COMMUNE DE SARRY**



Au recensement général de la population de 1999, l'activité agricole emploie 12 personnes. En 2000, on recense 20 exploitations<sup>7</sup> sur la commune de Sarry, dont 13 exploitations individuelles, exploitant chacune en moyenne 67,9 hectares de surface agricole. En 2005, on compte toujours 20 exploitations.

Depuis 1988, le nombre d'exploitations s'est restreint sur le territoire de Sarry (-6).

**Tableau n° 6 :**

	<b>EXPLOITATIONS ET SUPERFICIES AGRICOLES</b>					
	<i>Exploitations</i>			<i>Superficie (ha)*</i>		
	<i>1979</i>	<i>1988</i>	<i>2000</i>	<i>1979</i>	<i>1988</i>	<i>2000</i>
Superficie agricole utilisée	23	24	16	1 547	1 581	1 358
Terres labourables	21	22	16	1 496	1 565	1 351
dont céréales	21	22	16	1 016	890	799
Superficie fourragère principale	19	19	14	195	175	133
dont superficie toujours en herbe	7	c	c	49	c	c
Blé tendre	18	21	16	363	540	432
Orge et escourgeon	19	18	15	297	240	327
Mais-grain et maïs semence	21	18	9	327	102	39
Betterave industrielle	18	19	15	256	140	122
Colza grain et navette	3	6	9	11	47	82
Vignes	0	c	0	0	0	0

*Source : Recensement général agricole 2000, Agreste*

\* : les superficies renseignées sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune.

c : résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Les exploitations ayant leur siège sur la commune de Sarry voient leur superficie se restreindre par rapport à 1988.

Par ailleurs, plus de la moitié des chefs d'exploitation a plus de 55 ans (11 personnes). On constate ainsi un vieillissement des chefs d'exploitations puisqu'en 1979, ils n'étaient que 4. Ceci pose la question à terme de la reprise des exploitations et du renouvellement de la main d'œuvre. Toutefois, 3 exploitants ont moins de 40 ans, dont deux ont moins de 30 ans.

**Tableau n° 7 :**

<b>REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION SELON LEUR AGE</b>	
<i>Date de naissance</i>	<i>Nombre d'exploitants</i>
Né avant 1936	4
Né entre 1936 et 1946	5
Né entre 1946 et 1956	7
Né entre 1956 et 1966	0
Né entre 1966 et 1976	1
Né après 1976	2

*Source : FDSEA*

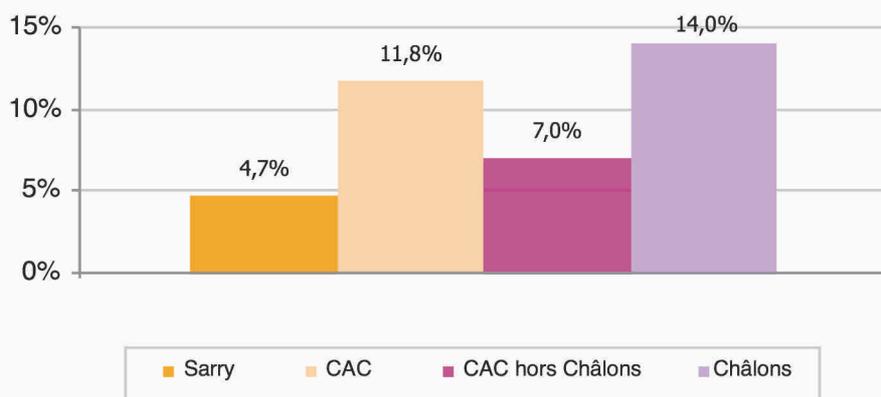
### 3. Chômage

Au recensement de 1999, on relève un taux de chômage<sup>8</sup> de 4,7% sur la commune de Sarry. Il reste largement inférieur aux autres territoires d'étude, exception faite de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne hors Châlons.

<sup>7</sup> On entend par exploitations professionnelles, les exploitations dont le nombre d'unités de travail annuel – quantités de travail d'une personne à temps complet pendant une année – est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

Etant couvert par la loi sur le secret statistique, le nombre des exploitations professionnelles n'est pas disponible au recensement général agricole (RGA) de 1988 et de 2000 pour Compertrix. Au RGA de 1979, Compertrix comptait 7 exploitations professionnelles.

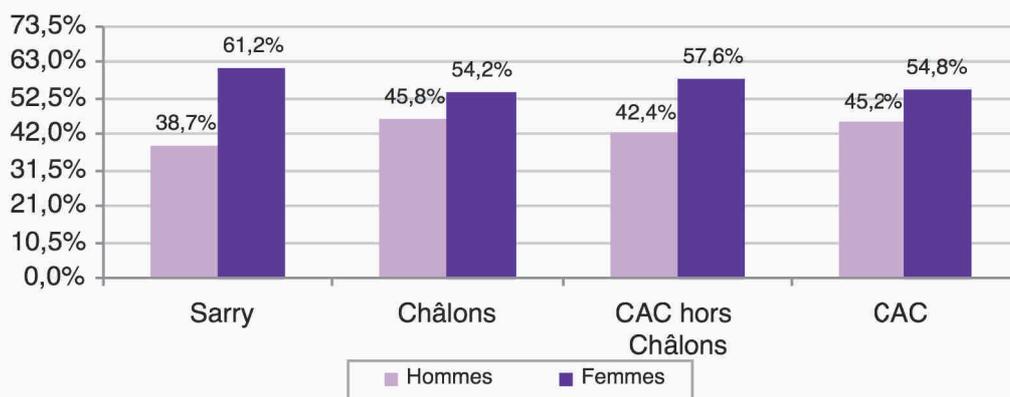
<sup>8</sup> Il s'agit du chômage selon la définition du recensement, c'est-à-dire les personnes qui se déclarent à la recherche d'un emploi, qu'elles soient inscrites à l'ANPE ou non.

**Graphique n° 5 :****TAUX DE CHOMAGE AU RECENSEMENT DE 1999**

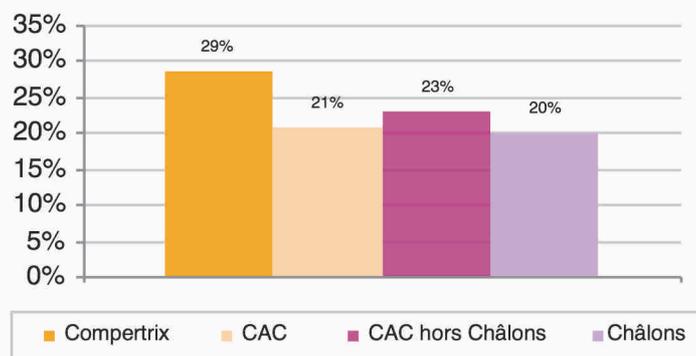
Source : RGP 1999, INSEE

Les femmes et les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont les plus touchés (6,1% et 26,4%). Ils sont, par ailleurs, en nette progression par rapport à 1990 (+66,7% et +32,4%).

En 1999, la répartition des chômeurs par sexe est ainsi moins équitable sur Sarry que sur l'ensemble des autres périmètres d'étude.

**Graphique n° 6 :****PROPORTION DES CHOMEURS MASCULINS ET FEMININS EN 1999**

Source RGP 1999, INSEE

**Graphique n° 7 :****PART DES JEUNES AGES DE 15 A 24 ANS PARMIS LES CHOMEURS AU RECENSEMENT DE 1999**

Source RGP 1999, INSEE

**Tableau n° 8 :**

<b>EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI SUR SARRY DEPUIS 2000</b>	
Année	Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre
2000	35
2001	19
2002	31
2003	39
2004	31
2005	33

Source : DRTEFP Champagne-Ardenne

Au sens du Ministère du travail et de la formation professionnelle, le nombre de demandeurs d'emploi sarrysiens a globalement peu évolué entre 2000 et 2005 (35 en 2000 et 33 en 2005).

Plus précisément, depuis 2000, on constate parmi les demandeurs d'emploi à Sarry :

- l'augmentation de la part des hommes,
- l'accroissement des demandes chez les moins de 25 ans.

**Tableau n° 9 :**

<b>EVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUR SARRY</b>						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>SEXE</b>						
Hommes	12	8	15	24	17	15
Femmes	23	11	16	15	14	18
<b>AGE</b>						
Moins de 25 ans	6	9	10	13	13	12
50 ans et plus	6	1	6	10	5	5
<b>DUREE</b>						
Moins de 3 mois	9	9	9	14	14	13
1 an et plus	8	2	6	9	9	5

Source : DRTEFP Champagne-Ardenne

#### 4. Scolarisation et diplômes

En 1999, la quasi-totalité des jeunes âgés de 3 à 18 ans est scolarisée.

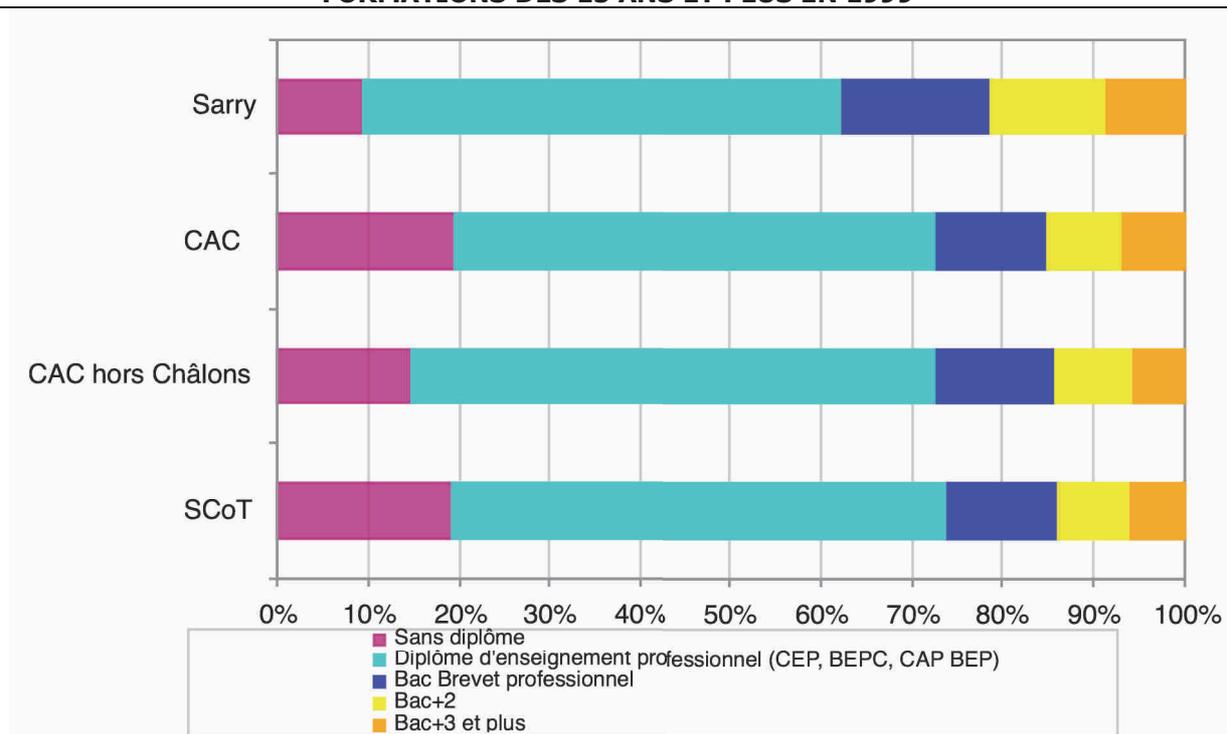
**Tableau n° 10 :**

<b>POURCENTAGE DES ENFANTS SCOLARISES</b>		
	1990	1999
3 à 6 ans	Données non disponibles	86,4%
16 à 18 ans	93,8%	100%
19 à 24 ans	53,3%	51,9%
25 ans ou plus	0,5%	0,6%

Source : RGP, INSEE

A partir de 19 ans, une personne sur deux est scolarisée et au-delà de 25 ans, seul 1% poursuit ses études.

Graphique n° 8 :

**FORMATIONS DES 15 ANS ET PLUS EN 1999**

Source : RGP 1990, 1999, INSEE

Comparée aux autres périmètres d'étude, on note une part plus importante des 15 ans et plus détenant un diplôme de niveau bac, brevet professionnel et post-bac (37,8%). Toutefois, la part de personnes âgées de 15 ans et plus titulaire d'un diplôme d'enseignement professionnel est sensiblement identique à celles des autres périmètres d'étude. Ainsi, c'est la part des personnes sans diplôme (9,40%) qui est inférieure aux autres territoires d'étude.

### III. ORGANISATION DU TERRITOIRE

#### A. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

---

##### 1. Contexte géographique

###### 1.1. A l'échelle régionale

La région Champagne-Ardenne doit à sa position géographique un rôle important dans la dynamique des échanges nationaux et internationaux. La région est structurée par un réseau autoroutier de 460 km organisé autour de deux sillons de communication :

- Les autoroutes A. 4 (Paris-Strasbourg) et A. 5 (Paris-Troyes-Chaumont) d'orientation Est/Ouest,
- Les autoroutes A. 26 (Calais-Dijon) et A. 31 (Luxembourg-Dijon) d'orientation Nord/Sud.

Au sein de la région Champagne-Ardenne, la Marne bénéficie d'une position de carrefour entre la façade Atlantique, l'Ile-de-France et l'Allemagne rhénane et est aussi l'un des points de passage traditionnels entre le Nord-Ouest européen et le sillon rhodanien.

De par sa position médiane au sein de la région et du département et sa proximité de Châlons, Sarry est en interaction avec les agglomérations de Reims via la R.N. 44 et de Troyes via la R.D. 977. Ce haut niveau d'accessibilité routière est complété par la proximité de l'Aéroport international de Vatry à 20 km au Sud-Ouest et par le raccordement à la Ligne à Grande Vitesse Est qui placera Paris à une heure de Châlons en 2007.

###### 1.2. A l'échelle de l'agglomération châlonnaise

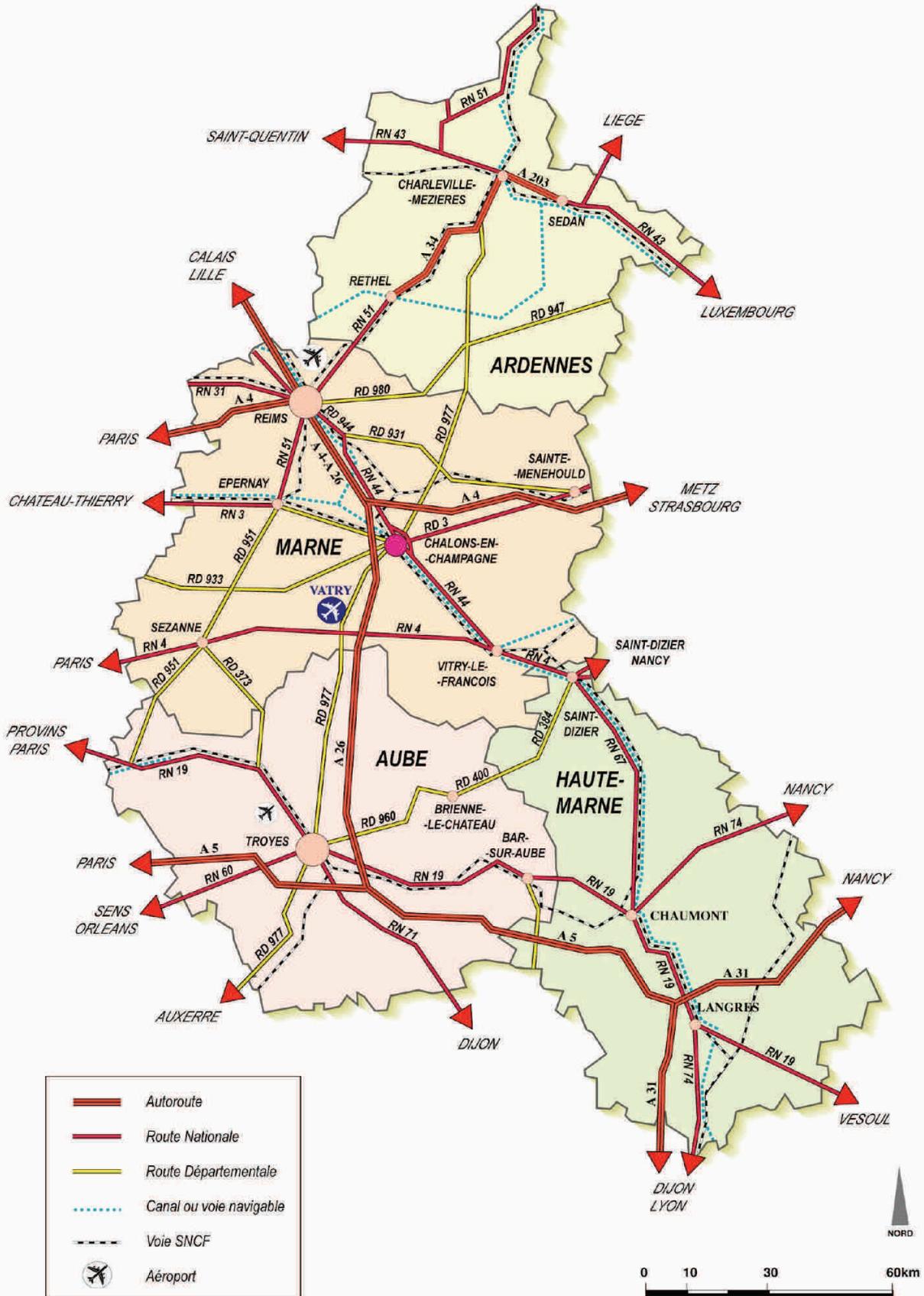
L'agglomération est proche de l'intersection des autoroutes A. 4 et A. 26. L'autoroute A. 4 est accessible par la R.N. 44 au Nord (échangeur de La Veuve) et la R.D. 977 au Nord-Est (échangeur de Saint-Etienne-au-Temple). L'autoroute A.26 est accessible par la R.D. 3 au Nord-Ouest (échangeur de Saint-Gibrien) et la R.D. 5 au Sud-Ouest (échangeur de Compertrix-Fagnières).

Le réseau des routes nationales et départementales est marqué par la géographie particulière de l'agglomération et notamment par :

- la succession des coupures physiques liées aux emprises ferroviaires, à la Marne et au canal latéral à la Marne,
- un franchissement de ces infrastructures uniquement possible en deux endroits avec le pont Jean-Jaurès assurant une fonction de desserte urbaine et le pont de la "pénétrante" supportant un trafic de transit,
- la présence d'un abrupt crayeux constituant un obstacle naturel sur la rive gauche au Sud de l'avenue de Paris,
- deux rives dissymétriques avec les principales zones d'emploi localisées sur la rive droite au centre-ville de Châlons et au Nord,
- une différenciation Ouest-Est avec une rive droite bien irriguée par les six échangeurs de la R.N. 44 alors que la rive gauche est dépourvue de contournement routier,
- une différenciation Nord-Sud avec les trafics de transit "Nord" qui peuvent éviter l'agglomération et les trafics de transit "Sud" qui doivent traverser l'agglomération.

A l'échelle de l'agglomération, les enjeux majeurs en matière d'amélioration des infrastructures portent sur la réalisation d'un contournement routier Nord-Ouest (boulevard

# PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE



périphérique) et sur l'achèvement de la mise à 2 X 2 voies de la R.N. 44. La réalisation du contournement Nord-Ouest contribuera à améliorer les échanges rive gauche/rive droite et à réduire les circulations de transit dans le tissu urbanisé. Ce contournement sera également un facteur contribuant à placer la rive gauche en position favorable en terme de développement économique et résidentiel.

## 2. Circulation automobile

### 2.1. Structure du réseau de voiries

Au niveau de Sarry on distingue deux types de voies :

#### 2.1.1. Voies de transit

Les grandes vallées champenoises ont très tôt constitué des axes de circulation. Une grande infrastructure traverse la commune de Sarry, la plaçant en entrée de l'agglomération châlonnaise, la R.N. 44.

**La R.N. 44** traverse la commune selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest et longe la zone urbanisée au Nord. Elle accueille un trafic provenant des autres communes de la Marne et de la France. A l'échelon national, elle figure en tant que Grande Liaison d'Aménagement du territoire (GLAT) reliant Cambrai à Vitry-le-François. A l'échelon régional l'axe Reims, Châlons, Vitry-le-François, Saint-Dizier, Chaumont (via les R.N. 4 et R.N. 67) représente un élément important pour le développement du flanc Sud-Est de la région Champagne-Ardenne. Ainsi sur les 15 900 véhicules (données 2005) qui transitent quotidiennement sur la R.N. 44, 4 500 le font entre une origine et une destination extérieures au département de la Marne.

Au niveau départemental, la R.N. 44 assure les liaisons interurbaines des agglomérations de Reims, Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François.

Au niveau intercommunal, elle se présente comme une voie de contournement ceinturant l'est de l'agglomération et sur laquelle six échangeurs viennent se brancher.

La charge de trafic, son augmentation constante et l'existence de nombreuses intersections ont conduit à la décision d'un aménagement à 2X2 voies avec un statut de route express. Toutefois la partie Sud-Est n'est toujours pas réalisée. Au niveau communal, des croisements avec la R.N. 44 permettent une liaison avec le village mais ceux-ci ne sont pas sécurisés.

**La R.D. 1** traverse la commune d'Est en Ouest. Elle est localisée au Nord du territoire communal en plaine crayeuse. Elle assure les relations d'échanges entre l'agglomération châlonnaise et les communes de Longevas, Marson jusqu'à Revigny.

**La R.D. 60** traverse la commune selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest, parallèlement à la R.N. 44. Elle dessert les communes de la rive droite jusqu'en direction de Vitry-le-François via la R.D. 760. Elle est un des itinéraires principaux pour rejoindre Chepy, Vésigneul ou Pogny depuis l'agglomération châlonnaise. C'est également une voie de circulation de loisirs cyclistes et pédestres.

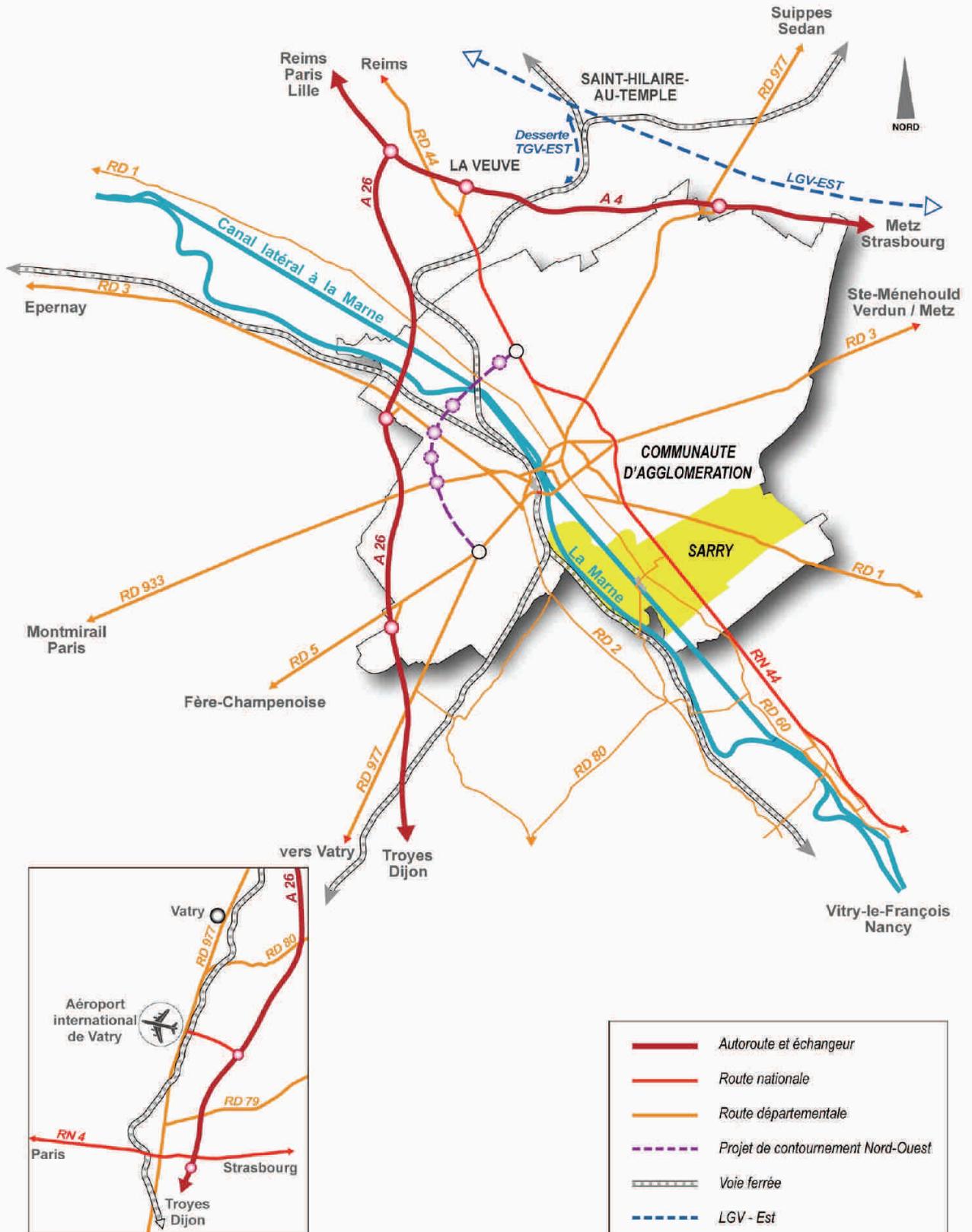
**La R.D. 80** tangente le village au Nord et permet d'accéder à la rive gauche de la Marne via Sogny-aux-Moulins.

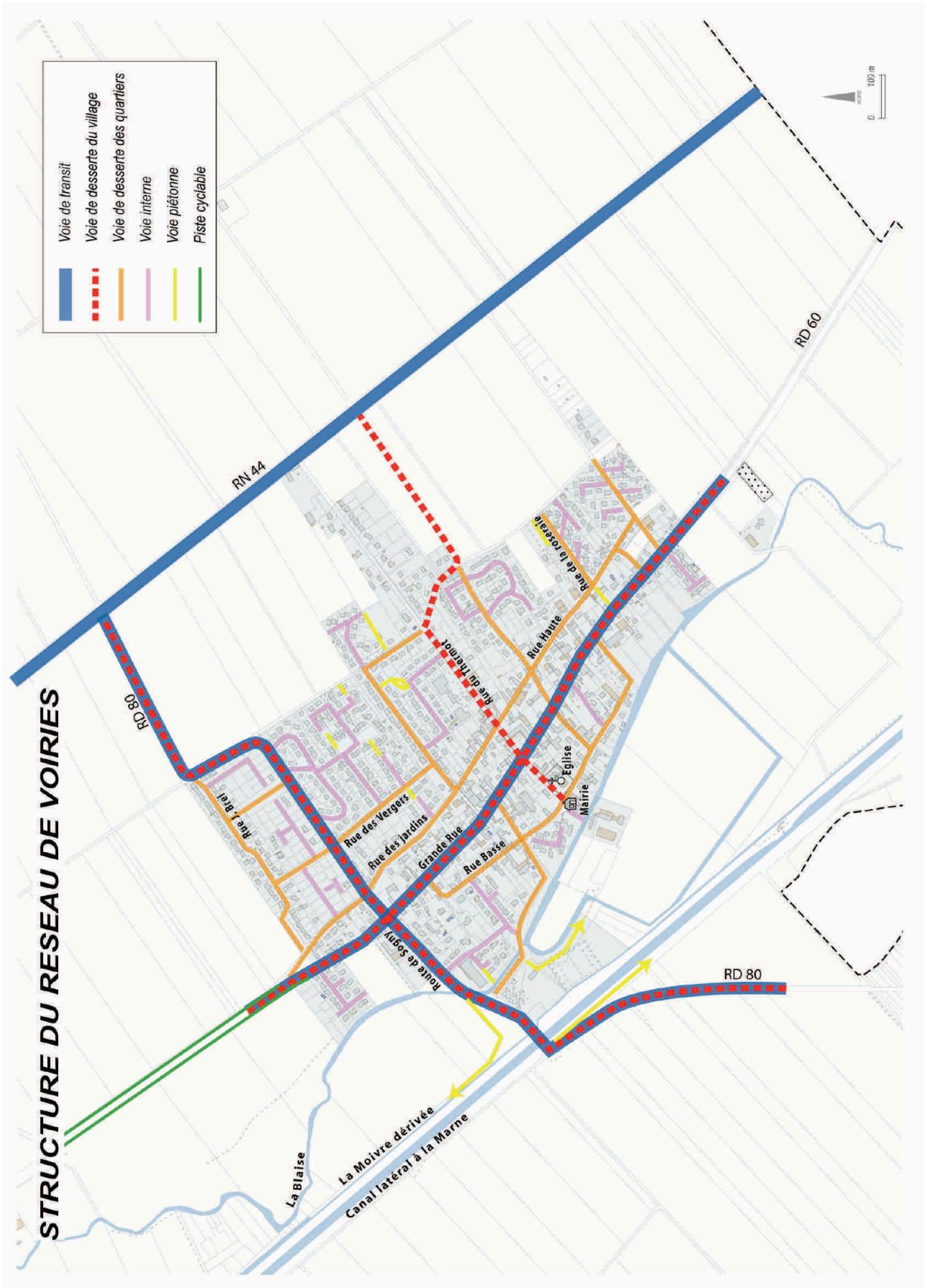
#### 2.1.2. Voies de desserte

**La R.D. 60** reste la principale voie de desserte de la commune, malgré un trafic de transit important. Elle donne accès à l'ensemble du village. C'est l'axe structurant de la commune. Malgré des aménagements de sécurisation, de type "dos-d'ânes", sa largeur et son profil rectilignes incitent les véhicules en transit à circuler à des vitesses inadaptées à une traversée de village.

**La R.D. 80** permet d'accéder au Nord du village par la R.N. 44.

## ACCESSIBILITE DE SARRY





**Les rues de L'Eglise et du Thermot** constituent l'axe Est-Ouest principal du village.



**R.D. 60 vers le Nord**

De la même façon, **le GR 14, les chemins d'exploitation de la vallée et les chemins de halage** permettent l'accès au village et à la place de la mairie par la R.D. 80. Cette dernière est le seul point de franchissement du canal latéral et permet d'accéder à la vallée de la Marne. Ces éléments forment un lien entre les différents secteurs de la commune et un atout remarquable pour la découverte des paysages de la vallée et du patrimoine communal.

### 3. Déplacements domicile/travail

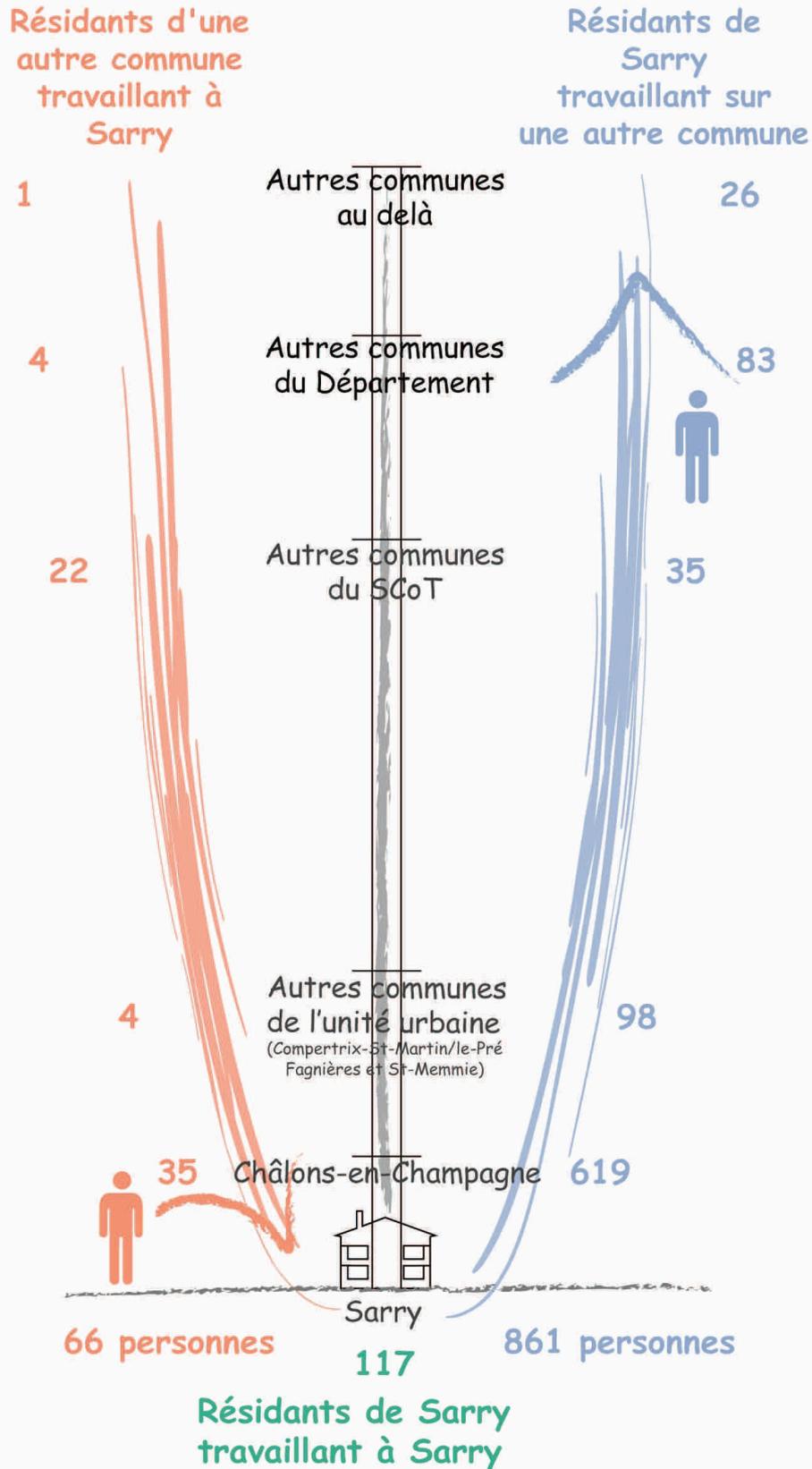
Sur les 94,6% d'actifs résidant dans la commune qui occupent un emploi, on peut noter qu'une majorité d'entre eux (86,3%) travaillent dans les communes de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, principalement à Châlons-en-Champagne (63,3%), 12% travaillent dans leur commune de résidence.

**Tableau n° 1 :**

Colonne1	<b>DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 1999</b>			
	<i>Résidant à Sarry et travaillant dans les zones de la colonne 1</i>		<i>Résidant dans les zones de la colonne 1 et travaillant à Sarry</i>	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Sarry</b>	<b>117</b>	<b>12,0%</b>	<b>117</b>	<b>63,9%</b>
Châlons-en-Champagne	619	63,3%	35	19,1%
Coolus	2	0,2%	0	0,0%
Fagnières	22	2,2%	1	0,5%
Compertrix	0	0,0%	1	0,5%
Saint-Memmie	39	4,0%	2	1,1%
Saint-Martin-sur-le-Pré	37	3,8%	0	0,0%
Recy	4	0,4%	2	1,1%
Saint-Gibrien	1	0,1%	0	0,0%
L'Epine	0	0,0%	1	0,5%
Saint-Etienne	0	0,0%	1	0,5%
Moncetz-Longevas	3	0,3%	5	2,7%
Total	844	86,3%	165	90,2%
Autres communes du SCoT	25	2,5%	13	7,1%
Autres communes de la Marne	83	8,5%	4	2,2%
Reste de la France	26	2,7%	1	0,5%
<b>TOTAL</b>	<b>978</b>	<b>100%</b>	<b>183</b>	<b>100%</b>

Source RGP 1999, INSEE

## MIGRATIONS ALTERNANTES ENTRE LE LIEU D'HABITATION ET LE LIEU DE TRAVAIL EN 1999



Concernant les 183 emplois que compte la commune, on peut relever que 63,9% sont occupés par des actifs résidant dans la commune, plus de 19% sont occupés par des personnes habitant Châlons-en-Champagne ou une commune de l'agglomération (90,2%), Sarry draine quelques salariés de l'aire du SCoT (7,1%) et de la totalité de la Marne (2%).

Le mode de transport dominant des habitants de Sarry pour se rendre sur leur lieu de travail est la voiture particulière (87,3%). L'utilisation d'un deux-roues arrive en deuxième position (2,3%). Seulement 1,2% d'actifs concernés déclarent avoir recours aux transports collectifs. Cette prédominance de la voiture peut, pour partie, s'expliquer par la faiblesse de la desserte par le réseau de transports collectifs urbains et non-urbains et par l'absence de pistes cyclables en zone urbanisée.

**Tableau n° 2 :**

**DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL SELON LE MODE DE TRANSPORT DES ACTIFS  
HABITANT SARRY EN 1999**

Lieu de travail des actifs résidant à Sarry	Un seul moyen de transport							
	Total	Pas de Transport	Marche à pied seule	Total	Deux-roues	Voiture part.	Transport en commun	Plusieurs modes de transport
<b>Sarry</b>	<b>117</b>	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Châlons	619	1	0	605	13	590	2	13
Coolus	2	0	0	2	1	1	0	0
Fagnières	22	0	0	21	0	21	0	1
Compertrix	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Memmie	39	0	0	38	0	37	1	1
Saint-Martin-sur-le- Pré	37	0	0	36	1	35	0	1
Recy	4	0	0	4	0	4	0	0
Saint-Gibrien	1	0	0	1	0	1	0	0
L'Épine	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Etienne	0	0	0	0	0	0	0	0
Moncetz-Longevas	3	0	0	3	1	2	0	0
<b>Total</b>	<b>844</b>	<b>37</b>	<b>15</b>	<b>770</b>	<b>22</b>	<b>745</b>	<b>3</b>	<b>22</b>
Autres communes du SCoT	25	0	0	25	0	25	0	0
Autres communes de la Marne	83	1	0	73	1	68	4	9
Reste de la France	26	0	1	21	0	16	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>978</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>889</b>	<b>23</b>	<b>854</b>	<b>12</b>	<b>35</b>

*Source RGP 1999, INSEE*

Pour les actifs résidant et travaillant dans la commune, presque la moitié (46,1%) d'entre eux utilisent leur voiture particulière et le reste utilise prioritairement la marche à pied (12,8%).

En ce qui concerne les actifs travaillant dans une commune de la communauté d'agglomération, la voiture particulière constitue leur principal mode de déplacement (95% des actifs qui travaillent à Châlons-en-Champagne et 93,5% des actifs qui travaillent dans

les autres communes de l'agglomération). L'utilisation des transports collectifs et du deux-roues reste très faible (0,3 et 2,6%).

Pour les actifs qui travaillent à Sarry, quels que soient leurs lieux de résidence, ils utilisent leur voiture particulière à 57,4% ainsi, chaque jour ouvré, c'est plus de cent personnes qui se déplacent en automobile dans la commune.

Même pour les résidents de l'agglomération : 53,3% utilisent leur voiture particulière, 6,7% un deux-roues et à peine un peu plus de 1,2% utilisent les transports en commun pour venir travailler à Sarry. Néanmoins c'est quand même 9,6% des actifs qui vont travailler à pied. L'utilisation des moyens de transport alternatifs à la voiture est très faible sur la commune au regard des potentialités offertes. Cela peut s'expliquer par la faiblesse de la desserte en transports collectifs mais également par un problème de comportement individuel car il existe une piste cyclable sécurisée qui rejoint Châlons à Sarry.

**Tableau n° 3 :**

Lieu de résidence des actifs travaillant à Sarry	DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL SELON LE MODE DE TRANSPORT DES ACTIFS TRAVAILLANT A SARRY EN 1999							
	Total	Un seul moyen de transport			Plusieurs mode de transport			
		Pas de Transport	Marche à pied seule	Total	Deux-roues	Voiture part.	Transport en commun	
<b>Sarry</b>	117	36	15	60	6	54	0	6
Châlons	35	0	1	29	3	24	2	5
Coolus	0	0	0	0	0	0	0	0
Fagnières	1	0	0	1	1	0	0	0
Compertrix	1	0	0	1	0	1	0	0
Saint-Memmie	2	0	0	2	0	2	0	0
Saint-Martin-sur-le-Pré	0	0	0	0	0	0	0	0
Recy	2	0	0	2	1	1	0	0
Saint-Gibrien	0	0	0	0	0	0	0	0
L'Epine	1	0	0	1	0	1	0	0
Saint-Etienne	1	0	0	1	0	1	0	0
Moncetz-Longevas	5	0	0	4	0	4	0	1
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>36</b>	<b>16</b>	<b>101</b>	<b>11</b>	<b>88</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
Autres communes du SC	13	0	0	13	0	13	0	0
Autres communes de la Marne	4	1	0	3	0	3	0	0
Reste de la France	1	0	0	1	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>118</b>	<b>11</b>	<b>105</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Source RGP 1999, INSEE

### 3.1. Evolution du trafic

La présence d'administrations, d'institutions, d'équipements d'enseignement et de commerce et les choix de localisation résidentielle vers la périphérie en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronnes, font de l'agglomération un pôle générateur de trafic important. Environ 80 000 véhicules entrent et sortent chaque jour de l'agglomération châlonnaise.

Les migrations alternantes domicile/travail s'effectuent majoritairement au sein de la communauté d'agglomération mais le volume des déplacements provenant du département de la Marne est également important compte tenu des fonctions de capitale administrative.

La présence d'administrations, d'institutions, d'équipements d'enseignement et de commerces, font de l'agglomération un pôle générateur de trafic important.

Les pôles générateurs de trafic poids-lourds concernent plutôt les pôles commerciaux tant en rive droite, qu'en rive gauche. Les pôles économiques de la rive droite sont bien irrigués et bénéficient de la R.N. 44 et de ses six échangeurs.

La place de l'automobile dans l'agglomération châlonnaise est extrêmement importante. Par ailleurs, le réseau de voirie souffre d'une nette coupure du tissu urbain par la Marne qui entraîne une concentration des circulations, y compris des trafics de transit, sur les deux seuls points de passage que sont l'avenue Jean-Jaurès et la "pénétrante urbaine" :

- 27 000 véhicules par jour sur l'axe Jean-Jaurès débouchant dans le centre de Châlons-en-Champagne et desservant le Nord de l'agglomération,
- 16 000 véhicules par jour empruntant la "pénétrante" vers le centre, le Sud et l'Est de l'agglomération.

A moyen terme, il en résulte une dépendance de l'ensemble du réseau par rapport au devenir de ces deux franchissements. Or, cette situation devrait s'aggraver en raison de l'augmentation des migrations alternantes confirmant les retombées d'un taux élevé de motorisation des ménages.

Cette situation occasionne une saturation des carrefours, un mauvais fonctionnement des transports collectifs et des nuisances importantes pour les riverains.

Le Dossier de Voirie d'Agglomération (D.V.A.), réflexion prospective sur les voies nationales en site urbain et les déplacements, conduite à l'initiative de l'Etat et engagée au niveau de l'agglomération châlonnaise en 1994, a retenu comme axe majeur le projet d'un troisième franchissement de la Marne.

Ce projet, destiné à assurer une continuité entre R.N. 44 et R.N. 77 en contournant l'agglomération par le Nord-Ouest, est désormais identifié sous l'appellation "boulevard périphérique" et comprend une mise à 2x2 voies de la R.N. 44 incluant une liaison avec la R.D. 60 et la R.D. 1.

L'autoroute A. 26 a permis un délestage des trafics sur la R.N. 44 et la R.N. 77, et une meilleure desserte depuis l'extérieur de l'agglomération châlonnaise. 14 062 véhicules rejoignent et quittent ainsi l'agglomération châlonnaise depuis l'échangeur du Mont-Choisy, les poids-lourds représentant 18,7% du trafic.

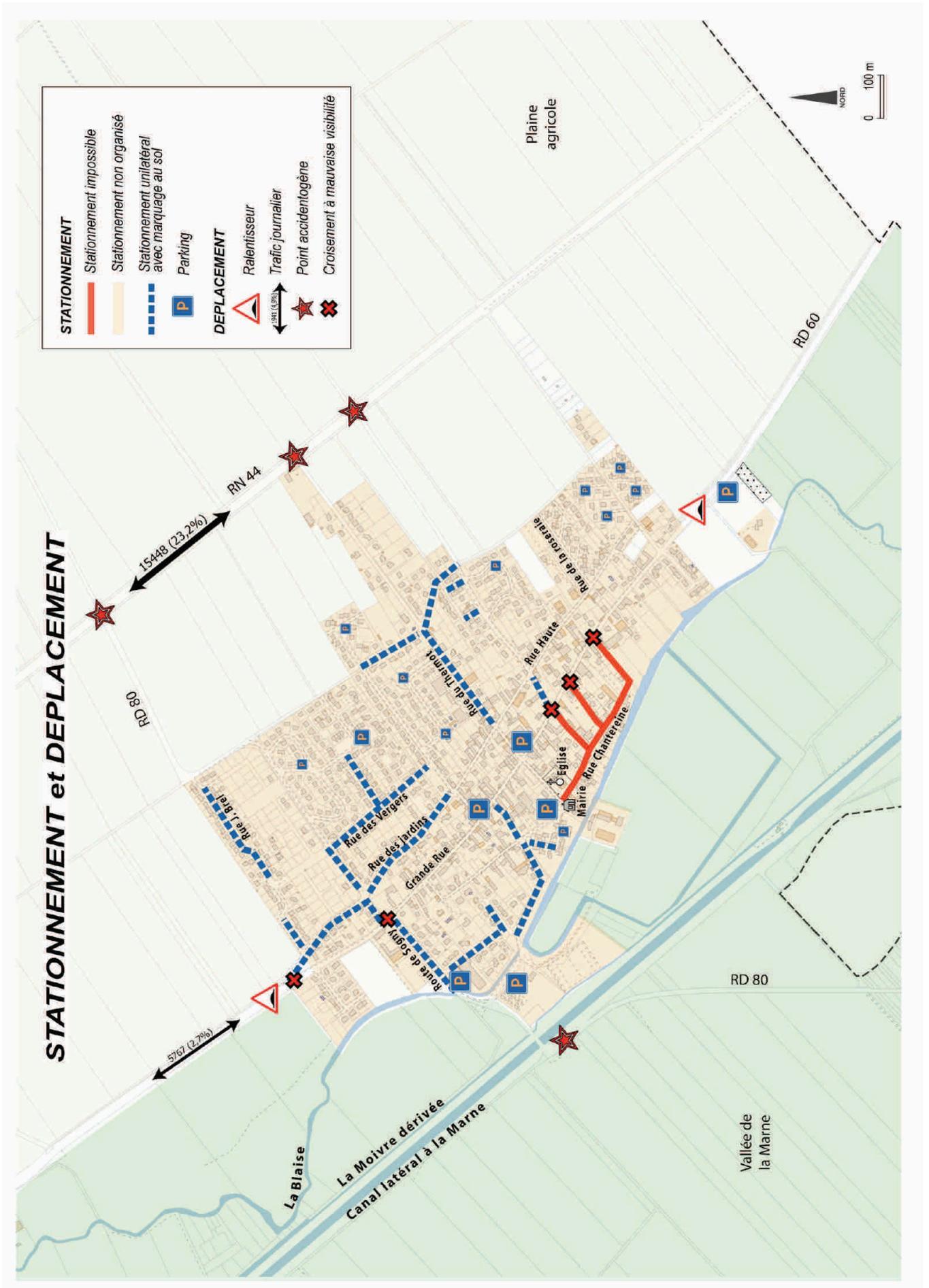
A Sarry, 5 767 véhicules entrant et sortant empruntaient chaque jour la R.D. 60 en 2004 avec une proportion de 2,48% de poids-lourds. Cette situation est aggravée par le profil de la voirie de la R.D. 60 dans sa traversée du village (étroitesse des trottoirs, manque de visibilité). De plus l'augmentation des migrations alternantes peut encore être renforcée par le statut d'itinéraire de substitution de la R.D. 60 après la mise à 2X2 voies de la R.N. 44.

Le trafic au sein du village est également marqué par des profils de voiries particuliers (présence de ruelle étroite, trottoirs étroits ou inexistants) liés à la typologie du bâti majoritairement implanté à l'alignement. Ces particularités nuisant à la visibilité.

Le trafic journalier moyen sur la R.N. 44 atteignait presque 15 900 véhicules en 2005 avec, les jours ouvrés, une proportion de poids-lourds représentant 22% du trafic.

### **3.2. Accidentologie**

39 accidents corporels ont été répertoriés sur le territoire de la commune entre 1990 et 2004. Ils ont impliqué 78 véhicules (58 véhicules légers et 11 poids-lourds) et causé 78 victimes (dont 14 tués et 22 blessés graves).



L'ensemble de ces accidents se répartit de la façon suivante :

- 8 sur la R.D. 1,
- 5 sur la R.D. 60,
- 1 à l'intersection R.D. 60 / voie communale,
- 3 sur la R.D. 80,
- 8 sur la R.N. 44,
- 9 à l'intersection R.N. 44 / R.D. 80,
- 2 à l'intersection R.N. 44 / voie communale,
- 3 sur des voies communales.

#### **4. Stationnement**

Le stationnement dans une agglomération répond à trois fonctions différentes : le stationnement résidentiel, le stationnement des actifs, le stationnement lié aux activités commerciales et de services.

Toutes trois n'impliquent pas les mêmes durées. Les deux premiers sont plutôt de longue durée et quotidiens alors que le dernier implique généralement une courte durée.

A Sarry, le stationnement résidentiel est dominant. Il n'y a pas de stationnement payant et les stationnements actifs et liés aux activités commerciales et de services sont secondaires et localisés devant la mairie, les équipements sportifs, la pharmacie et le centre commercial où les parkings ont une capacité suffisante. Néanmoins les problèmes de circulation devant l'école aux heures d'entrée et sortie d'établissement semblent poser le problème de l'inadaptation du stationnement dans la rue du Thermot.



***Stationnement devant le centre commercial***

Concernant le stationnement résidentiel, de façon générale, les parkings en surface et les places de stationnement marquées au sol sont localisés dans les lotissements les plus récents ("hameau", "clos du château"), et de capacité limitée. Mais, ils sont peu utilisés et les résidents utilisent en priorité les trottoirs ou la voirie. Cette pression s'exerce au détriment de la qualité de l'espace public qui semblent "envahi" par les voitures. Cette impression renforcée par une particularité de Sarry : les trottoirs sont souvent étroits voire inexistantes.

Ainsi, le stationnement est majoritairement bilatéral et se fait sur trottoir.

Le parc des logements construits avant 1949 ne dispose généralement pas de garages individuels, l'augmentation de l'équipement automobile des ménages et l'absence de marquage au sol associés à des trottoirs quasi inexistantes induisent un stationnement

envahissant dans les secteurs les plus anciens du village. Pour éviter cet encombrement, le village ancien s'est doté de parkings importants devant les équipements publics : Mairie, salle des fêtes, équipements sportifs, etc.

## 5. Transports collectifs urbains et non urbains

### 5.1. Réseau interurbain géré par la Société des Transports Départementaux de la Marne (S.T.D.M.)

Les caractéristiques du territoire marnais, faible densité de population et distances importantes entre les zones urbanisées, rendent difficile la mise en place de transports collectifs interurbains.

L'autorité organisatrice en matière de transports est le Conseil Général ainsi que le Conseil Régional pour le Trans-Champagne. L'exploitant en matière de transport collectif interurbain est la Société Générale des Transports Départementaux (S.T.D.M.). Elle exploite un parc de 105 véhicules parcourant environ 3 320 000 km par an. Les 17 lignes principales relient les villes les plus importantes de la Marne et de la Champagne-Ardenne.

Sept de ces lignes transitent par Châlons. Elles consistent en :

- des lignes de cars régulières assurant les liaisons de Châlons avec Vitry-le-François, Reims et Troyes via les R.N. 44 et R.N. 77,
- des lignes régulières de services assurant par les routes départementales, la desserte des communes proches,
- des services de transport scolaire (soit 98% de la clientèle du réseau) assurant le ramassage des enfants de toutes les communes de l'aire rurale de Châlons,
- une ligne régulière de services en direction de l'Aéroport International de Vatry assurant les navettes domicile/travail et les navettes pour les vols passagers.

### 5.2. Réseau urbain SITAC bus

#### 5.2.1. Caractéristiques du réseau

En 2006, le périmètre des transports urbains couvre 7 communes de la communauté d'agglomération, soit 63 005 habitants :

- il compte un parc de 29 bus âgés de 9 ans en moyenne, qui parcourent environ 1 200 000 km par an,
- il fonctionne avec un effectif global de 71 personnes dont 53 conducteurs,
- 235 arrêts sont comptabilisés dans l'agglomération pour une moyenne de près de 17 000 montées par jour.

Ce réseau, structuré en étoile, possède 8 lignes qui convergent toutes vers la place Mgr Tissier.

#### 5.2.2. Fonctionnement du réseau

La quasi-totalité de la zone urbanisée de l'agglomération est couverte par le réseau SITAC bus.

---

<sup>1</sup> Ligne n° 14 (ligne Transchampagne) : Troyes <> Châlons-en-Champagne <> Reims <> Charleville-Mézières  
 Ligne n° 15 : Châlons-en-Champagne <> Reims  
 Ligne n° 42 : Moivre <> Châlons-en-Champagne  
 Ligne n° 43 : Sainte-Ménéhould <> Châlons-en-Champagne  
 Ligne n° 50 : Vitry-le-François <> Châlons-en-Champagne  
 Ligne n° 52 : Epernay <> Châlons-en-Champagne  
 Ligne n° 70 : (Vatry Bus): Châlons-en-Champagne <> Aéroport International de Vatry

Le niveau de fréquence des bus s'avère relativement élevé en centre-ville et pour les zones les plus denses et fréquentées (8 bus par heure pour les lignes 1-2) mais reste attractive pour les liaisons directes entre les quartiers (4 à 7 bus par heure pour les lignes 3-4-5-7). Seules quelques zones en périphérie où les besoins de dessertes sont ponctuels (Recy, ZI Saint-Martin, Grévières) ont des fréquences de 2 ou 1 bus par heure (lignes 6-8).

**Tableau n° 4 :**

<b>NIVEAU DE SERVICES DES BUS AU DEPART DE LA PLACE TISSIER</b>								
Ligne	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8
Fréquence (nombre de bus par heure)	8	8	7	6	4	2	4	1
Amplitude	6/20 h	6h/19 h	6/20 h	8/17 h				
Nombre de services entre 17 et 19 h	20	16	15	9	7	5	10	0

Source : S.I.T.A.C.

Des trajets directs en bus permettent de relier le pôle ludique des "Escarnotières" : La ligne n°3 dessert cette zone en journée et 4 lignes de nuit (20h00/0h20) acheminent les usagers les vendredis et samedis en période scolaire et pendant les vacances.

Pour l'année 2004, le trafic sur le réseau SITAC bus a dépassé 5,8 millions de voyages, soient 60 voyages par an et par habitant (42 voyages par an et par habitant pour les villes de taille équivalente). On constate que la grande majorité des clients du SITAC bus sont des usagers qui disposent uniquement du bus pour se déplacer. Les scolaires représentent un peu moins de 50% de ces usagers. Selon le gestionnaire, 85% de la clientèle habite à Châlons-en-Champagne même.

La ville de Sarry est desservie par la ligne n° 5 qui assure la liaison entre Sarry et le Mont-Héry à Châlons, à raison de un bus par heure de 6 heures à 20 heures depuis la place Tissier à Châlons-en-Champagne. Sept points d'arrêt existent sur la commune, irriguant les principaux secteurs d'habitation, la place du commerce, la salle polyvalente et l'école. En mars 2005, 178 montées journalières ont été enregistrées sur Sarry, représentant 1,95% de la fréquentation du réseau SITAC bus.

Avec des efforts constants de modernisation du réseau et notamment la mise en place d'une billettique utilisant la technologie des cartes à puces, le développement de l'interopérabilité entre les réseaux de transport, une recherche dans l'amélioration des fréquences, dans les liaisons entre les quartiers et les correspondances, le SITAC tente de créer une vraie alternative à l'usage de la voiture particulière. Pour l'instant le transport collectif ne représente que 6% des déplacements, loin derrière la voiture particulière.

## **6. Circulations douces**

### **6.1. Déplacement des deux-roues**

Selon le recensement général de population de 1999, 11% des liaisons domicile/travail sont effectuées en modes doux dont 5% en deux-roues, soit presque autant que les déplacements en transports collectifs urbains.

Le vélo a perdu sa place dans les liaisons domicile/travail pour partie du fait de l'absence d'aménagements sécurisés pouvant offrir des itinéraires complets entre quartiers d'habitation et pôles générateurs de trafics, tels que les équipements scolaires, sportifs et commerciaux.

A ce jour, Sarry possède un tronçon de piste cyclable, le long de la R.D. 60, qui permet de rejoindre Châlons d'une part et Montcetz d'autre part. L'enjeu serait donc de compléter ce

tronçon et de créer des itinéraires de loisirs le long du canal latéral à la Marne par les chemins de halages afin de rejoindre la rive gauche et Compertrix.

## **6.2. Déplacements piétons**

Le réseau viaire n'est pas complété par un réseau cohérent de cheminements.

Ainsi, des points noirs subsistent en terme de circulation piétonne :

- les circulations dans le village ancien restent source d'insécurité au regard de l'absence de trottoirs adaptés.
- la configuration des voiries des lotissements n'est pas plus adaptée aux circulations piétonnes que cyclistes. L'allée du Pont des Dames, normalement réservée au piéton, est envahie par les véhicules en stationnement.

La place du piéton pourrait être valorisée, entre autres, par la mise en valeur du potentiel de promenade représenté par le tracé des "balades fleuries" déjà mis en place, des abords de la Blaise et de la Moivre dérivée et du chemin de halage qui permettrait de relier Châlons.

## **7. Autres modes de transports**

### **7.1. Réseau ferroviaire**

L'infrastructure régionale comprend un réseau Grandes Lignes et un réseau de Trains Express Régionaux (T.E.R.) desservant les principales agglomérations champardennaises. L'ensemble totalise plus de 970 km de voies dont 400 électrifiées.

#### **7.1.1. Trafic voyageurs**

L'offre du réseau Grandes Lignes est particulièrement compétitive sur les axes Est-Ouest (Paris/Strasbourg et Paris/Metz/Luxembourg desservant également Epernay et Vitry-le-François) mais plus limitée sur l'axe Nord-Sud (Charleville/Reims/Dijon).

Pour une journée "standard", on dénombre au départ de Châlons 15 trains à destination de Paris, 16 à destination de l'Est de la France (Nancy/Strasbourg et au-delà, Metz/Luxembourg et au-delà), 5 trains pour le Sud (Chalindrey/Dijon et au-delà), 15 trains pour Reims, 7 trains pour Vitry-le-François ou Saint-Dizier, 3 trains pour Suippes/Verdun, 1 train pour Epernay.

Ces chiffres ne représentent pas les fréquences de desserte. Par exemple, un Châlons/Paris s'arrêtant à Epernay constitue une possibilité d'acheminement vers cette ville au départ de Châlons. De même, les trains qui se dirigent vers Paris offrent des possibilités aux voyageurs venant de l'Est de la France de se rendre à Châlons. La fréquence des trains devrait changer avec l'arrivée du TGV Est en 2007. Le TGV Est placera l'agglomération de Châlons à 1 heure de Paris mais avec seulement deux allers-retours journaliers.

Par ailleurs, de nombreuses liaisons Grandes Lignes seront supprimées et devront être remplacées par des liaisons régionales et interrégionales.

La gare de Châlons accueille chaque année près de 700 000 voyageurs, correspondant à un trafic journalier d'environ 2 500 voyageurs pour une journée standard. La clientèle est composée de migrants journaliers dont une part importante se dirige vers Paris. Le trafic régional se tourne en premier lieu vers Reims mais aussi vers Vitry-le-François et Saint-Dizier.

#### **7.1.2. Trafic marchandises**

La gare de triage s'étend du km 167,8 au km 171,70 de la ligne Paris-Strasbourg sur les communes de Châlons, Fagnières et Saint-Gibrien, soit une superficie de 65 ha.

Les principaux types de marchandises transportées sont les produits agricoles (céréales, sucres, engrais, alcools agricoles), les granulats (pierre, ciment...) et les produits sidérurgiques.

Les tonnages traités au cours de ces dernières années dans le rayon d'action de la gare de fret de Châlons (rayon assez étendu : environ 80 km vers le Sud et 50 vers l'Est et l'Ouest) dépassaient les 3,5 millions de tonnes. Ce trafic a été en forte augmentation en 2003, avec les trafics (en particulier granulats) liés à l'approvisionnement des travaux de la Ligne à Grande Vitesse Est.

## 7.2. Réseau fluvial

Le transport fluvial est utilisé depuis longtemps dans la région Champagne-Ardenne pour l'acheminement du trafic marchand. La Marne est un nœud important de liaisons fluviales, notamment à Vitry-le-François, entre les réseaux de la Seine, de la Marne, du Rhin et de la Saône. Le réseau s'organise selon un axe Nord-Sud avec le canal de l'Aisne à la Marne et un axe Ouest-Est assurant la liaison de la région parisienne avec la Lorraine via la rivière Marne canalisée sur 33,4 km, le canal latéral à la Marne sur 66,6 km et le canal de la Marne au Rhin sur 25,8 km. L'agglomération de Châlons est desservie par le canal latéral à la Marne qui relie Vitry-le-François à Dizy.

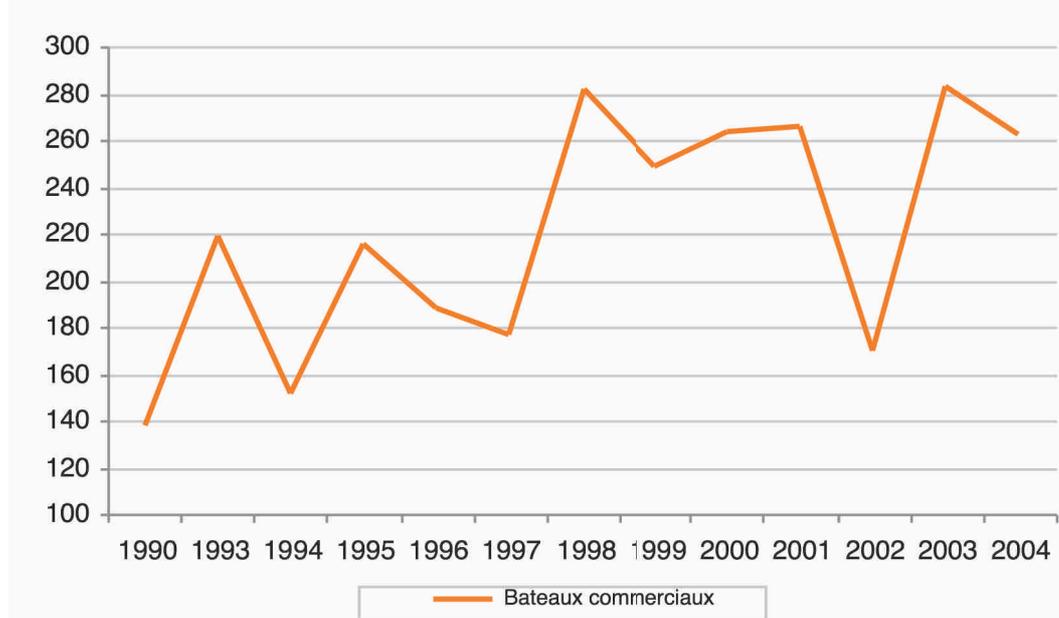
### 7.2.1. Trafic de marchandises

Depuis les années 90, le passage des bateaux commerciaux à l'écluse de Châlons est assez irrégulier avec des hausses (augmentation entre 1997 et 1998) et des baisses successives (diminution significative entre 2001 et 2002). Un examen plus détaillé des trafics montre un fort déséquilibre entre les chargements, qui sont importants, et les déchargements qui sont plus rares. Cette situation illustre le caractère très "exportateur" de la Champagne-Ardenne.

Le port de commerce de Châlons, bien que présentant l'atout d'une multi modalité rail-route ne paraît pas suffisamment valorisé. Les avantages en terme d'environnement sont importants car une péniche de 250 T évite la circulation de 10 camions. Les nuisances d'exploitation du transport par voie d'eau, ramenées à la tonne km transporté, sont les plus faibles de tous les modes, qu'il s'agisse du bruit, de la pollution de l'air ou de l'espace utilisé.

Graphique n° 1 :

#### EVOLUTION DU PASSAGE DE BATEAUX COMMERCIAUX A L'ECLUSE DE CHALONS (EN MILLIERS DE TONNES)



Source : Voies Navigables de France

### 7.2.2. Trafic de plaisanciers

Le trafic de bateaux de plaisance a connu une nette augmentation depuis ces 10 dernières années. Entre 1993 et 2003, il a pratiquement doublé pour atteindre 800 passages de bateaux à l'écluse de Châlons.



*Péniche sur le canal latéral*

### **7.3. Aéroport international de Vatry**

L'Aéroport international de Vatry bénéficie d'une desserte multimodale composée des réseaux ferrés et autoroutiers.

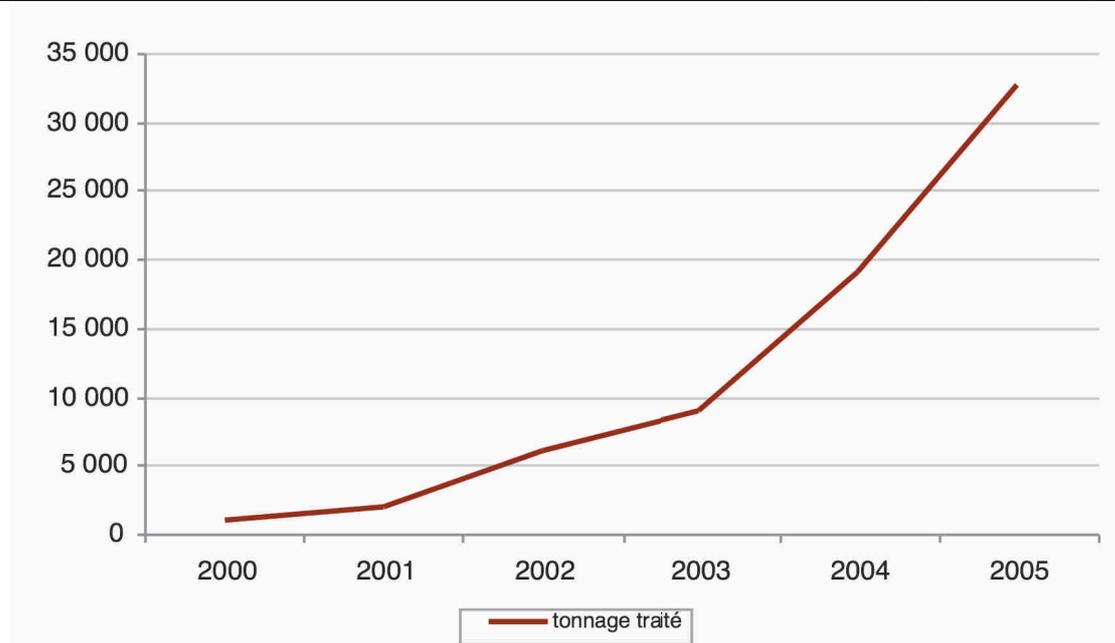
L'équipement se compose notamment d'un aéroport de catégorie "A" adapté au trafic "tout temps" et pouvant accueillir les plus gros porteurs 24h/24 et 7j/7, de deux aérogaes, d'une aérogaie passagers, de chambres froides représentant 2 500 m<sup>2</sup> de stockage à température contrôlée et d'un ensemble de plates-formes dédiées à la logistique terrestre dont une zone de 265 ha et une deuxième de 160 ha pouvant accueillir des installations de grande taille.

Ces équipements emploient directement plus de 900 personnes dont une large majorité réside dans l'agglomération châlonnaise.

### 7.3.1. Trafic de marchandises

Graphique n° 2 :

#### EVOLUTION DU FRET A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE VATRY (EN TONNES)



Source : S.E.M Europort de Vatry

Opérationnel depuis 2000, le trafic aérien de fret double chaque année. Il a atteint plus de 32 000 T en novembre 2005 ce qui place Vatry en quatrième position des aéroports nationaux de fret après Toulouse, Marseille et Lyon. Vatry ambitionne d'être le cinquième aéroport européen de fret derrière Amsterdam, Francfort, Londres Heathrow et Roissy, ce qui, à terme, pourrait créer 1 500 à 2 500 emplois directs dans la région de Châlons.

Cette activité de fret aérien représente l'élément essentiel de la croissance future du site. D'ores et déjà, les équipements pour le stockage des produits frais ont permis de développer des échanges avec le continent africain pour l'acheminement de denrées alimentaires et de fleurs coupées.

Le site de Vatry est également utilisé par le gouvernement français pour l'organisation des vols nécessités par des opérations humanitaires.

La zone d'activités logistiques accueille des centres européens de distribution avec des entreprises comme Air Liquide Welding ou Fiat ainsi que des logisticiens internationaux tels que Geodis, TNT et Premium Logistics.

Deux autres types d'activités sont également implantées à Vatry : l'entraînement et la formation de pilotes et le transport de passagers.

### 7.3.2. Trafic de voyageurs

En matière de trafic passager, le positionnement géographique de Vatry n'est pas aussi bon que pour le fret. La croissance du trafic passager restera donc limitée mais c'est un développement important et structurant pour la Région Champagne-Ardenne.

L'offre de vols charters à destination du Moyen-Orient, qui a débuté en 2004 avec des vols touristiques à destination de la Turquie, apporte une plus-value dans la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la région. L'ouverture de quelques lignes avec des compagnies "lowcost" pour la clientèle étrangère, notamment anglaise, pourrait générer des flux économiques et financiers positifs en nuitées d'hôtels et achats de produits de consommation.

## B. LES EQUIPEMENTS

### 1. Equipements scolaires, universitaires et de formation

#### 1.1. Enseignement maternel et élémentaire

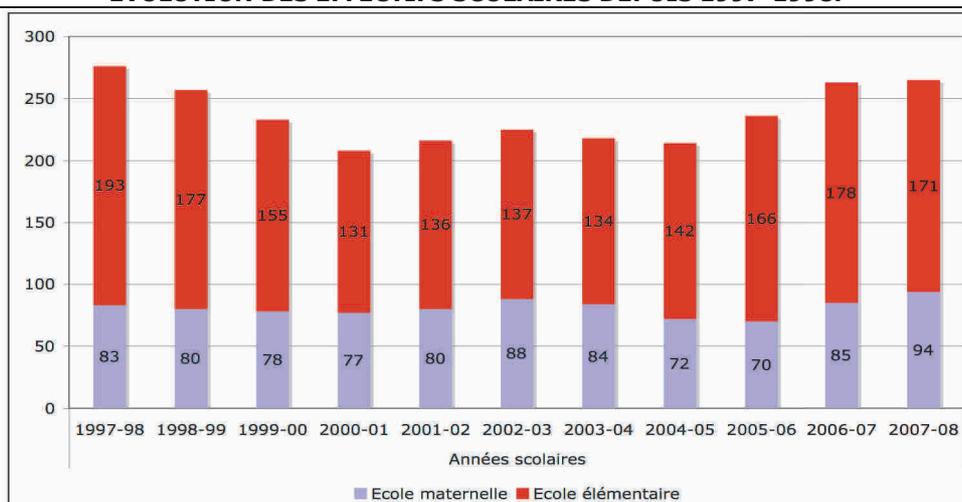
Sarry compte 1 école publique dispensant un enseignement maternel et élémentaire. En 2007-2008, elle accueille 265 élèves (94 élèves en maternelle et 171 en élémentaire). Les équipements scolaires disposent d'une capacité d'accueil suffisante y compris dans l'hypothèse d'un accroissement modéré de la population.

A partir de l'année scolaire 1997-1998 et jusqu'en 2001-2002, on note une baisse globale des effectifs. Après avoir vu une classe maternelle fermer en 1994, puis une classe élémentaire en 1995, deux nouvelles classes élémentaires ont fermé durant la période 1996-2002, la première en 1998, puis la seconde en 2000.

Entre 2000-2001, et 2004-2005, les effectifs scolaires stagnent à un peu plus de 200 élèves. A l'inverse, entre les années scolaires 2004-2005 et 2007-2008, la tendance a été à la reprise pour atteindre à la dernière rentrée un niveau proche de celui d'il y a 10 ans. En 2005, une nouvelle classe élémentaire a été ouverte et une nouvelle en maternelle en 2007. En conséquence, on compte actuellement 4 classes à l'école maternelle et 7 classes à l'école élémentaire.

**Graphique n° 1 :**

**EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DEPUIS 1997-1998.**



Source : Mairie

Globalement, la part des élèves non sarrysiens dans l'école a augmenté au cours des dernières années pour dépasser 25% de l'ensemble des élèves. Cela est justifié par le regroupement scolaire avec la commune de Moncetz-Longevas.

**Tableau n° 1 :**

**PART DES ELEVES NON SARRYSIENS  
DANS LES ECOLES DE SARRY**

00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08
18,7%	20,8%	21,8%	18,8%	17,0%	27,1%	26,2%	28,3%

Source : Mairie

Concernant la cantine scolaire, en 2004-2005, 60 repas étaient servis en moyenne chaque jour. Pour l'année 2005-2006, cela concerne plus de 70 repas.

## 1.2. Enseignement secondaire, premier cycle

Il n'existe sur la commune de Sarry aucun établissement d'enseignement secondaire et les jeunes doivent se rendre sur d'autres communes de l'agglomération châlonnaise.

A la rentrée 2005, environ 9 500 élèves étaient répertoriés dans les établissements du secondaire de l'agglomération châlonnaise. Le recrutement déborde largement le territoire communal pour s'étendre à l'aire du schéma de cohérence territoriale.

### 1.2.1. Les collèges

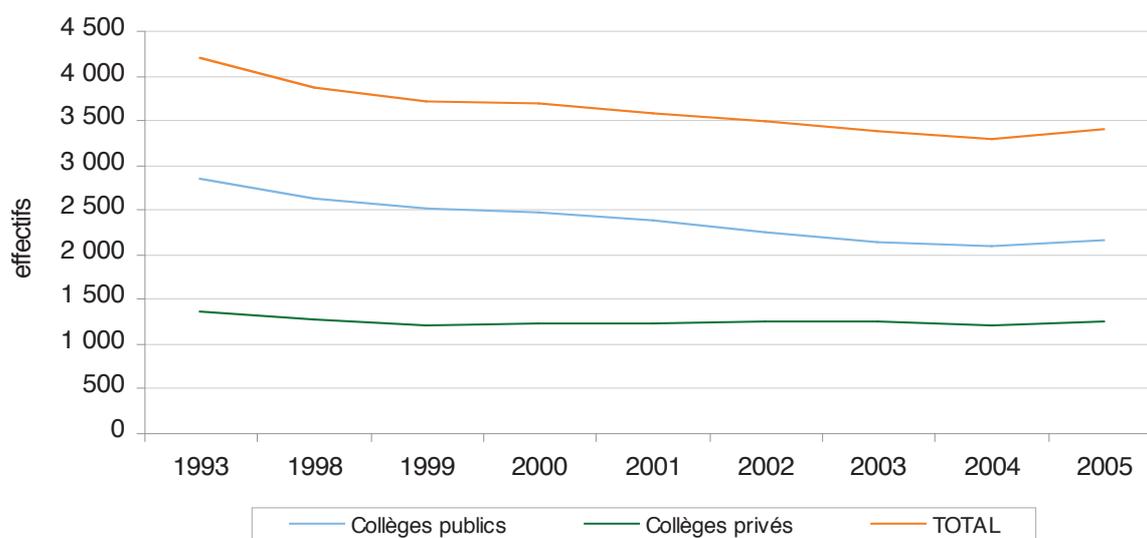
En 2005, l'agglomération châlonnaise compte 6 collèges publics (Nicolas Appert, Victor Duruy, Perrot d'Ablancourt, Jacques Prévert à Châlons-en-Champagne, Louis Grignon à Fagnières et Jean Moulin à Saint-Memmie) et 2 collèges privés (Notre-Dame Perrier et Saint-Etienne à Châlons-en-Champagne). 4 569 élèves sont scolarisés dans ces établissements.

Les élèves âgés de 12 ans rencontrant des difficultés scolaires et/ou sociales ne leur permettant pas de tirer profit d'une scolarité en classe de collège ou de lycée, ont la possibilité d'entrer en Etablissement Régional d'Enseignement Adapté. Celui de Châlons compte 129 élèves en 2005 dont 75% accueillis en internat.

L'EREA dispense des formations qualifiantes de CAP liées à l'horticulture, à la peinture/vitrerie/revêtement de sol, à la maçonnerie, à la menuiserie, à l'entretien des articles textiles en entreprise industrielle.

Graphique n° 2 :

#### EVOLUTION DES EFFECTIFS DES COLLEGES A CHALONS ENTRE 1993 ET 2005



Source : Service Education, Mairie, 2005

**Collèges publics** : Nicolas Appert, Victor Duruy, Perrot d'Ablancourt, Jacques Prévert.

**Collèges privés** : Notre-Dame Perrier, Saint-Etienne.

Concernant les collèges à Châlons, on constate globalement une baisse des effectifs. Les collèges publics sont plus touchés que les collèges privés qui voient leurs effectifs stagner. On note toutefois une légère reprise du nombre d'élèves scolarisés dans les collèges à la rentrée 2005.

### **1.2.2. Les lycées**

Les équipements de l'agglomération sont presque tous situés à Châlons avec trois lycées publics (Jean Talon, Etienne Oehmichen, Pierre Bayen) et trois lycées privés (Saint-Vincent de Paul, Charles Péguy, Saint-Joseph). Seul le lycée agricole de Somme-Vesle se situe en dehors de la ville.

En 2005, 3 753 élèves ont été accueillis dans les lycées châlonnais dont 2 504 pour le public et 1 249 pour le privé. Ces chiffres sont en baisse par rapport à 1993 (4 423 lycéens dont 2 893 dans le public et 1 530 dans le privé). Selon les établissements, un enseignement général, international ou technique est dispensé.

Les capacités d'accueil sont suffisantes pour couvrir les besoins de l'agglomération et de l'arrière-pays châlonnais et le resteraient en cas d'accroissement de la population.

Des investissements importants ont été consentis par la Région, en charge des lycées, pour moderniser les structures existantes comme les lycées Etienne Oehmichen et Pierre Bayen.

### **1.3. Enseignement supérieur**

Châlons accueille plus de 1 600 étudiants en 2005 (1 252 en 1991) répartis dans de nombreuses formations. La ville dispose en effet :

- d'un centre régional de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) couplé à un Institut de Promotion Industrielle formant des ingénieurs d'un profil généraliste pour les métiers de l'industrie,
- d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) formant les professeurs des écoles,
- d'un Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPS) préparant au diplôme d'Etat polyvalent d'infirmiers en soins généraux et psychiatriques et également à des spécialisations (puériculture, anesthésie...),
- d'une Ecole Nationale Supérieure des Arts du Cirque (ENSAC) délivrant le diplôme unique en France des métiers des arts du cirque et du spectacle (acrobatie, danse, art clownesque...). La renommée de cet établissement dépasse très largement les frontières et l'école de Châlons-en-Champagne est réputée dans le monde entier,
- d'un Institut Universitaire de Technologie avec deux départements (Génie Industriel et Maintenance et Génie des Télécommunications et des Réseaux),
- des lycées Jean Talon, Pierre Bayen, Etienne Oehmichen et Saint-Vincent de Paul offrant des cursus de BTS et de classes préparatoires.

L'enseignement supérieur à Châlons est en plein développement. Cet essor se traduit par la constitution de pôles étudiants qui se structurent dans le quartier Nord-Ouest du centre de Châlons (ENSAM/IPI/ITII/IUT/Résidences Etudiantes) et autour de l'ensemble Centre de Formation des Apprentis/Lycée Jean Talon sur la rive gauche.

Il se traduit également par le renforcement de l'IFPS et de l'ENSAC et le confortement de la position de l'IUFM. La politique territoriale de l'enseignement supérieur visant à renforcer les pôles universitaires des villes moyennes ayant une vocation préférentielle à être siège d'IUT de plein exercice<sup>2</sup> permet d'envisager la création d'un 3<sup>e</sup> département et une autonomie de gestion pour l'IUT Léonard de Vinci.

De même, l'évolution des filières économiques notamment le développement de l'Aéroport international de Vatry, pourrait favoriser l'accueil de cursus de formation et de recherche en cohérence avec le pôle constitué autour de l'ENSAM.

Ce renforcement de la position de Châlons est soutenu par les actions de l'Association pour le Développement des Enseignements Supérieurs (ADESUP) notamment en renforçant la présence estudiantine insuffisamment perceptible dans la ville.

---

<sup>2</sup> IUT de plein exercice : IUT avec un financement autonome.

**Tableau n° 2 :****FORMATIONS DISPENSEES PAR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR***Formations BAC+2*

Lycée Saint-Vincent de Paul	BTS Assistant de Direction
EPL Agro Somme-Vesle	BTSA Technologies Végétales
Lycée Somme-Suippe	BTSA Génie des Equipements Agricoles
EPL Agro Somme-Vesle	BTSA Industrie Agro Alimentaire
Lycée St Vincent de Paul	BTS Commerce International
Lycée Talon	BTS Comptabilité et Gestion des Organisations
C.F.A	BTS Maintenance Après Vente Automobile
Lycée Talon	BTS Management des Unités Commerciales
Lycée Oehmichen	BTS Productique Mécanique
	BTS Tertiaire en alternance
Lycée Bayen	Classes préparatoires aux grandes écoles de commerce
Lycée Oehmichen	Classe Préparatoire PTSI-PT
IFPS	Diplôme d'Etat d'Infirmier
ESAC	Diplôme des Métiers des Arts du Cirque
Lycée Talon	Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières
IUT	DUT Génie Industriel et Maintenance
	DUT Génie Des Télécommunications et Réseaux

*Formations BAC+3*

Lycée Talon	Diplôme d'Etudes Comptables et Financières (D.E.C.F)
IUT	Licence Professionnelle "Techniques avancées de maintenance" Option Machinisme Agricole
IUT	Licence Professionnelle "Techniques avancées de maintenance" Option Automatique et Informatique Industrielle

*Formations BAC+4*

IPI	Encadrement en unité de production
IUFM	Diplôme de professeur des écoles Diplôme de professeur de lycées et collèges, de conseillers d'éducation

*Formations BAC+5*

ENSAM	Diplôme d'ingénieur ENSAM Master Recherche ENSAM
ITII	Ingénieur des techniques de l'industrie spécialité mécanique

*Source : A.D.E.S.U.P, 2005***1.4. Formation professionnelle et formation continue**

Plusieurs établissements gèrent la formation continue :

- l'ENSAM avec un institut des techniques des ingénieurs de l'industrie, filière mécanique, et le centre d'enseignement du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) qui forme à l'informatique d'entreprise ou à la gestion,
- le GRETA (Groupement d'Etablissements, formation tertiaire),
- le Centre de Formation de l'Education Nationale qui siège au lycée technique Oehmichen et met à disposition ses ateliers.

Deux établissements gèrent la formation professionnelle :

- le lycée agricole de Somme-Vesle qui dispense des formations de CAP et BTS,
- le Centre de Formation des Apprentis qui assure la formation de 1 100 jeunes dans les domaines suivants : métiers de bouche, mécanique automobile, hôtellerie-restauration, coiffure, commerce, fleuriste et soudure. La formation débouche sur 3 niveaux de diplômes du CAP au BTS.

Le CFA pilote également l'école de la deuxième chance (parmi les premières en France avec Marseille, Mulhouse, Seine Saint-Denis) qui accueille 250 jeunes sortis d'un cursus scolaire difficile.

L'objectif de cette école est l'insertion sociale des jeunes de 18 à 26 ans par l'acquisition de compétences professionnelles et, in fine, par l'emploi.

## **2. Les équipements de santé et d'action sociale**

### **■ Les équipements de santé**

Les principaux équipements de santé sont implantés à Châlons-en-Champagne et se répartissent de la façon suivante :

- Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne,
- Polyclinique Priollet/Courlancy,
- Etablissement Public de Santé du Département de la Marne spécialisé en psychiatrie.

La commune offre les services d'un kinésithérapeute et d'une pharmacie. On note également la présence d'un cabinet dentaire, de trois cabinets médicaux et d'un cabinet d'infirmière.

## **3. Les équipements de loisirs**

### **3.1. Les équipements culturels**

En complément des équipements de la commune, les habitants bénéficient des grands équipements culturels de l'agglomération châlonnaise parmi lesquels on relève :

- les cinémas "Bernard Blier", équipé de 6 salles, et le Cinémajestic proposant 9 salles représentant plus de 1 600 places,
- "L'Espace Pierre Dac" qui accueille notamment la salle de spectacle "La Comète" ayant le statut de scène nationale,
- "l'Entre-sort", de 164 places, gérée par "Furies" (spectacles musicaux, théâtre, ateliers, etc.),
- la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale et la bibliothèque Diderot,
- cinq musées.

Parallèlement, de nombreuses manifestations culturelles sont organisées à l'échelle de l'agglomération châlonnaise :

- le Festival des Furies qui organise des représentations de cirque et de théâtre de rue,
- le Festival des musiques qui propose des concerts gratuits en plein air,
- le Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs qui organise de nombreux concerts transformant le centre-ville en salle de spectacles à ciel ouvert,
- le Châlons du Rire qui constitue le festival national des Chansonniers.

### **3.2. Les équipements sportifs et associatifs**

#### ***3.2.1. Le secteur associatif***

On compte sur la commune deux associations qui proposent un panel large d'activités : Le Foyer Rural l'Eveil de Sarry et le Club Omnisports de Sarry.

#### **■ Le Foyer Rural l'Eveil de Sarry**

Cette association a été fondée en 1966. Elle est un élément important d'animation sportive, culturelle et de développement de la société rurale. Ses activités sont de nature à associer en fonction de leurs préoccupations tous les habitants. L'association propose de nombreuses activités :

**Tableau n° 3 :**

<b>ACTIVITES PROPOSEES ET NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ASSOCIATION</b>	
<b>Activités</b>	<b>Adhérents</b>
Aquariophilie	9
Arts plastiques	14
Atelier Sarrygolo	11
Bibliothèque	14
Café théâtre	26
Cartes	32
Chiffres et lettres	17
Course à pied	13
Couture	4
Danses 1900	32
Echecs	8
Encadrement	22
Eveil création	11
Eveil info	13
Eveil tourisme	26
FFF	24
Foot sans grade	20
Foot vétérans	21
Gymnastique	28
Judo (baby judo, Judo, Ju Jitsu)	68
Karaté	29
Photo club	17
Randonnée pédestre	15
Tennis de table	25
Théâtre	9
Théâtre enfants	12
Vidéo	4
VTT	10
Yoga	22
<b>TOTAL</b>	<b>345</b>

*Source : Mairie*

470 personnes ont adhéré au Foyer Rural l'Eveil de Sarry en 2004-2005.

### ■ Le club omnisports de Sarry

Le Club Omnisports de Sarry a été créé en 1989, suite à la modification des statuts de l'ancien Tennis Club créé en 1983. Il propose de nombreuses activités, à la fois sportives, de détente ou d'expression corporelle, destinées aux enfants, aux adolescents et aux adultes (seniors y compris), ouverte aussi bien aux sarrysiens qu'aux non-sarrysiens. En 2004, cette association compte 928 adhérents dont 33% de sarrysiens, 40% de châlonnais et 27% originaires d'autres communes.

**Tableau n° 4 :**

<b>ACTIVITES PROPOSEES ET NOMBRE D'ADHERENTS DE L'ASSOCIATION</b>	
<b>Activités</b>	<b>Adhérents</b>
Abdo-fessiers	71
Baby-gym	18
Badminton	22
Danse classique	52
Danse Moderne Enfants	58
Danse Modern'JAZZ	48
Danse Moderne Ado	13
Danse Moderne Adultes	13
Danse de Salon	66
Ecole de Tennis	67
Entretien Musculaire	38
Forfait tennis été	3
Gymnastique	26
Gym Récréative	21
Gym Tonic	30
Relaxation	4
Remise en forme	232
Step	60
Stretching	25
Tennis	61
<b>TOTAL</b>	<b>928</b>

Source : Mairie

### **3.2.2. Les équipements sportifs**

Sarry dispose de plusieurs équipements sportifs :

- Le gymnase
- 4 courts de tennis : 3 courts extérieurs et 1 court couvert ;
- 1 plateau d'évolution en accès libre ;
- 2 terrains de football dont 1 non réglementaire ;
- 1 boulodrome.

### **2.3. Les besoins en équipements**

La mairie souhaite créer une nouvelle salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 100 personnes.

